

Rapport exploratoire de recherche sur les  
pratiques économiques de commerce équitable  
au Burkina Faso et Sénégal  
Pour le Projet de recherche :  
Le commerce équitable comme innovation sociale  
et économique

Par Jean-Frédéric Lemay  
Sous la direction de Louis Favreau

**Les cahiers de la CRSDD • collection recherche**  
**No 10-2007**

**Jean-Frédéric Lemay** est candidat au doctorat en anthropologie à l'Université Laval et assistant de recherche à la CRDC. Sa thèse de doctorat, sous la direction de Manon Boulianne, Ph.D anthropologie, s'intéresse aux stratégies européennes de commerce équitable.

**Louis Favreau** est sociologue et professeur au département de travail social et des sciences sociales et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités de l'Université du Québec en Outaouais.

Les cahiers de la CRSDD

Collection recherche • No 10-2007

Copublication de la CRSDD et de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Rapport exploratoire de recherche sur les pratiques de commerce équitable au Burkina Faso et Sénégal pour le projet de recherche : Le commerce équitable comme innovation sociale et économique

Par Jean-Frédéric Lemay

Sous la direction de Louis Favreau

ISBN 2-923324-63-3

Dépôt Legal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.

**CHAIRE**

**de responsabilité  
sociale et de  
développement durable**

**ESG UQÀM**

École des sciences de la gestion

Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, Succursale Centre-Ville

Montréal (Québec) H3C 3P8 Canada

[www.crsdd.uqam.ca](http://www.crsdd.uqam.ca)

[crsdd@uqam.ca](mailto:crsdd@uqam.ca)

## **Remerciements**

Nous tenons à remercier tous les intervenants sénégalais, burkinabés et québécois qui ont facilité notre séjour ou qui ont accepté de nous rencontrer afin de répondre à nos questions. Nous ne remercierons pas les personnes individuellement afin de garantir la confidentialité de propos pouvant être rapportés dans la recherche, mais nous aimerions mentionner les organisations auxquelles elles appartiennent. Ainsi, nous remercions le CECI canadien (les bureaux de Montréal, Dakar, Thiès, et Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso) pour leur appui logistique ainsi que les précieuses informations fournies. Nous voulons aussi mentionner la faculté d'économie et de gestion de l'Université de Ouagadougou, le RIPESS et l'Université Léopold Senghor de Dakar pour les mêmes raisons. Finalement, nous sommes redevables de toutes les organisations qui ont accepté de participer à la recherche : l'APDJ, le CCPA, le FPMN, l'UGPN, l'UGPM, la FONGS, le GRET, Oxfam, le groupement Laafi, l'Union du Sissily-Ziro, le groupe étudiant PEACE et l'UFMB.

## Table des matières

<b>1    <i>Introduction</i> .....</b>	<b>1</b>
<b><i>Chapitre 1 : Le commerce équitable au Sénégal</i> .....</b>	<b>5</b>
<b>I. Description de l'environnement historique, économique, politique et social de la région étudiée.....</b>	<b>5</b>
<b>1. Portrait général du pays.....</b>	<b>6</b>
1.1 Portrait socioculturel : les ethnies et confréries religieuses .....	6
1.2 Portrait politique et administratif .....	9
1.3 Portrait socioéconomique du pays .....	11
1.3.1 Données économiques.....	13
1.3.2 La place de l'État et la libéralisation des marchés....	16
1.3.3     La place de l'informel et du populaire .....	19
<b>II- Les mouvements sociaux et le commerce équitable dans cette région.....</b>	<b>23</b>
2.1 Les mouvements sociaux sénégalais et l'économie sociale et solidaire.....	23
2.2       Le commerce équitable au Sénégal .....	24
<b>III- Présentation de la filière arachidière et de l'APDJ .....</b>	<b>29</b>
3.1 La filière arachidière .....	29
3.2 Description de l'APDJ et de son expérience dans l'équitable .....	34
3.3 Identification préalable des réseaux paysans et des ONG	39
<b><i>Chapitre 2 : Le commerce équitable au Burkina Faso ...</i></b>	<b>48</b>
<b>I.    Description de l'environnement historique, économique, politique et social de la région étudiée.....</b>	<b>48</b>
1.1 Historique.....	49
1.2 Portrait général du pays .....	51
1.2.1 Portrait socioculturel : ethnies et religions .....	51
1.2.2 Portrait politique et administratif .....	53

1.2.3	Portrait socioéconomique du pays .....	54
1.2.3.1	Portrait général de l'économie.....	54
1.2.3.2	Portrait socio-économique .....	57
1.2.3.3	La place de l'État et la libéralisation des marchés	59
1.2.3.4	La place de l'économie populaire et de l'économie sociale et solidaire .....	63
<b>II. Les mouvements sociaux et le commerce équitable au Burkina Faso.....</b>		<b>67</b>
2.1	Les mouvements sociaux et les réseaux associatifs burkinabés .....	67
2.2	Le commerce équitable au Burkina Faso .....	71
<b>III. Présentation des filières et des organisations visitées.</b>		<b>74</b>
3.1.	La production fruitière : les mangues équitables .....	74
3.1.1	Description de la filière mangue.....	74
3.1.2	Description générale de l'UFMB .....	76
3.2 <b>La filière Karité .....</b>		<b>80</b>
3.2.1	<b>Description de la filière karité .....</b>	80
3.2.2	<b>Le groupement Laafi .....</b>	83
3.2.3	<b>L'Union des productrices des produits de karité de la Sissili-Ziro («Numana puli») .....</b>	88
<i>Conclusion : Évaluation générale des pratiques de commerce équitable, opportunités d'étude et directions de recherche.....</i>		<b>92</b>
1.	<b>Le cas sénégalais.....</b>	<b>92</b>
2.	<b>Le cas burkinabé .....</b>	<b>96</b>
3.	<b>Quelques voies de recherche à explorer.....</b>	<b>99</b>
<b>Bibliographie.....</b>		<b>101</b>

## **Liste des illustrations**

<b>Carte 1 : Géographie du Sénégal .....</b>	<b>2</b>
<b>Carte 2 : Les neuf régions administratives au Sénégal ....</b>	<b>3</b>
Carte 3: Géographie du Burkina Faso.....	4
Carte 4 : Les ethnies au Burkina Faso.....	5

## Liste des acronymes

<b>ACDI</b>	Agence canadienne de développement international
<b>APDJ</b>	Association Pour le Développement de la Jeunesse
<b>ASPRODEB</b>	Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base
<b>CCPA</b>	Cadre de concertation des producteurs d'arachides
<b>CEAS</b>	Centre Ecologique Albert Schweitzer
<b>CIA</b>	Central Intelligence Agency
<b>CNCR</b>	Conseil national de concertation des ruraux
<b>CONGAD</b>	Conseil des ONG d'appui au développement – Sénégal
<b>CPK</b>	Centre de production du karité
<b>CSLP</b>	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
<b>CSPPA</b>	Caisse de stabilisation agricole
<b>DPA</b>	Direction provinciales agricoles
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FENOP</b>	Fédération nationale des organisations paysannes
<b>FIARA</b>	Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales - Sénégal
<b>FIDES</b>	Fond d'investissement et de développement économique et social d'Outre-mer
<b>FIPA</b>	Fédération internationale des producteurs agricoles
<b>FLO</b>	Fair trade labelling organization
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international
<b>FONGS</b>	Fédération des ONG du Sénégal
<b>FPMN</b>	Fédération des producteurs maraîchers des Niayes
<b>GESS</b>	Groupe d'économie solidaire du Sénégal
<b>GIE</b>	Groupements d'intérêt économique
<b>GRET</b>	Groupe de recherche et d'échanges technologiques

<b>IDH</b>	Indice de développement humain
<b>ISRA</b>	Institut sénégalais de recherche agricole
<b>ITA</b>	Institut de techniques agricoles
<b>NPA</b>	Nouvelle politique agricole
<b>OCI</b>	Organisation de coopération internationale
<b>ONCAD</b>	Office national de commercialisation et d'assistance au développement
<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernementale
<b>PACEPA</b>	Programme d'appui à la concertation État/professions agricoles
<b>PACK</b>	Projet d'aide à la commercialisation du karité
<b>PAEP</b>	Programme d'appui à l'entrepreneuriat paysan
<b>PAF</b>	Programme d'appui aux filières (Canada)
<b>PAISA</b>	Programme d'appui aux initiatives pour la sécurité alimentaire
<b>PAS</b>	Programme d'ajustement structurel
<b>PASA</b>	Programmes d'ajustement structurel du secteur agricole
<b>PDP</b>	Parti pour la démocratie et le progrès
<b>PEACE</b>	Plate-forme des étudiants pour l'avancement du commerce équitable
<b>PFFK</b>	Projet femmes et filière karité
<b>PFK</b>	Programme filière karité
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés
<b>POP</b>	Promotion des organisations paysannes
<b>PPTE</b>	Pays pauvres très endettés
<b>PROCAPA</b>	Programme complémentaire d'appui aux producteurs d'arachides
<b>PSAOP</b>	Programme des services agricoles et des organisations de producteurs
<b>RCPB</b>	Réseau des caisses populaires du Burkina Faso
<b>RIPESS</b>	Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire
<b>ROPPA</b>	Réseau des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest
<b>SFD</b>	Système financier décentralisé
<b>SIDA</b>	Syndrome d'immunodéficience acquise
<b>SONACOS</b>	Société sénégalaise de commercialisation des oléagineux
<b>STB</b>	Structures techniques de gestion

<b>UFMB</b>	Union fruitière et maraîchère du Burkina Faso
<b>UGPM</b>	Union des groupements de producteurs et productrices maraîchers
<b>UGPN</b>	Union des groupements des producteurs des Niayes
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
<b>UNIFEM</b>	Fonds des Nations Unies pour les femmes
<b>UNJPAB</b>	Union nationale des jeunes producteurs agricoles



## 1      Introduction

Le présent rapport se veut une synthèse de la problématique du commerce équitable au Sénégal et au Burkina Faso ainsi qu'une description de la situation et des organisations visitées lors de notre séjour exploratoire effectué au mois d'avril 2004. Ce séjour, effectué pour la Chaire de recherche du Canada en Développement des Collectivités (CRDC), s'inscrit dans le cadre du projet de recherche intitulé «Le commerce équitable comme innovation sociale et économique : Performance et renouvellement des pratiques économiques» de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (CRSDD) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en collaboration avec les l'école des Hautes Études Commerciales et la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais. Ce séjour dans les deux pays africains se situe donc dans une démarche de recherche plus large<sup>1</sup>, entamée en 2003, au cours de laquelle l'équipe de recherche a présenté des séminaires thématiques portant sur le commerce équitable afin de collectiviser la démarche et a, par la suite, développé une grille d'analyse commune basée sur la grille Comeau. Le projet de recherche touchant quatre grandes zones géographiques (l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Europe et l'Afrique), l'équipe de recherche a vu la nécessité de transformer la grille Comeau afin de l'adapter aux contextes particuliers des pays du Sud et d'ainsi obtenir un instrument de comparaison lors de la mise en commun des données. Au regard de la zone africaine, il a aussi été entendu, puisque l'information sur les pratiques de commerce équitable dans cette région étaient minimes, qu'un séjour exploratoire d'un étudiant serait un préalable nécessaire à la conduite des études de terrain.

---

<sup>1</sup> Nous pouvons aussi situer la recherche, pour sa partie sur l'Afrique, dans le cadre d'un autre projet mené par Abdou Salam Fall et Louis Favreau sur trois continents (Afrique, Amérique du Nord et Amérique latine) intitulé : «Création de richesse en contexte de précarité» (Voir : FALL, Abdou Salam et Louis FAVREAU. (2003) «Création de richesses en contexte de précarité : une comparaison Sud-Sud (Afrique et Amérique latine) et Nord-Sud (Canada, et Europe, Afrique et Amérique latine)», *Économie et Solidarités*, Vol. 34, no.1). D'ailleurs, plusieurs des intervenants qui ont collaboré à notre séjour exploratoire sont inscrit dans ce projet.

C'est donc dans ce cadre que nous avons accompli un séjour d'un mois dans les deux pays sélectionnés afin de fournir des informations nécessaires à la conduite des ethnographies d'organisations de producteur participant au commerce équitable. L'objectif de ce séjour exploratoire était d'aller observer sur place les pratiques du commerce équitable, de rencontrer des organisations paysannes ayant une expérience dans le domaine aux fins d'études ultérieures de leurs pratiques, d'étudier l'état des réseaux et des ONG sénégalais et burkinabés travaillant dans le domaine et de déterminer les voies potentielles de même que les obstacles en vue d'un développement du commerce équitable dans cette région. Lors de ce séjour, nous avons rencontré des organisations de producteurs pratiquant le commerce équitable, des organisations paysannes importantes au sein des réseaux nationaux, des ONG internationales de développement et des groupes de recherche. Notre démarche s'est donc appuyée sur des réseaux de recherche existants et des ONG canadiennes qui travaillaient dans le domaine paysan (CECI, entre autres) qui nous ont fourni un appui informationnel et logistique lors du séjour. Nous avons conduit avec les divers intervenants rencontrés des entretiens collectifs et individuels qui visaient à la fois à présenter le projet de recherche que nous désirons mener et à obtenir des informations sur les pratiques de commerce équitable, la situation des producteurs, l'organisation rencontrée, ainsi que ses disponibilités et intérêts à participer à la recherche. Les entretiens furent structurés à partir de la grille contextuelle des études de cas mises en annexe I. Dans ce rapport, nous nous assurerons de la confidentialité des propos des divers intervenant en ne mentionnant que le numéro d'entretien inscrit en bibliographie lorsque nous rapporterons leurs propos. Finalement, ce rapport se base aussi sur des documents internes et publics des diverses organisations ainsi que sur une recherche bibliographique effectuée au Québec et sur le terrain dans les deux pays. Notre séjour exploratoire nous a permis de découvrir deux pays dans lesquels la pratique du commerce équitable est émergente et prend des formes différentes. Cette première appréciation rapportée dans ce rapport devra être confirmée et complétée par la recherche, mais nous avons déjà des éléments qui nous permettent de faire un choix plus éclairé de cas d'étude.

D'abord, le premier constat relatif à la situation sénégalaise est que le commerce équitable est une pratique encore méconnue et peu institutionnalisée. Ceci est probablement dû au fait que les acteurs du commerce équitable cherchent surtout des filières à forte valeur ajoutée pour la commercialisation des produits, ce que le Sénégal possède en faible quantité (exception faite du coton, d'un peu de riz et des arachides). Ainsi, les acteurs de l'équitable sont encore très peu présents au Sénégal et, de ce fait, la pratique est peu connue des paysans, même si les milieux universitaires possèdent une bonne connaissance sur le sujet. En effet, lors de notre visite, nous n'avons rencontré qu'une seule organisation qui avait vécu une expérience dans ce domaine, l'Association Pour le Développement de la Jeunesse (APDJ), qui a commercialisé des arachides équitables avec Magasins du Monde Belgique de 1994 à 1998 et dont la relation est sur la glace depuis ce temps. À partir de visites faites dans les différents réseaux paysans, ONG et associations impliqués dans la commercialisation de produits agricoles, nous avons constaté que le commerce équitable, en tant que pratique institutionnalisée, était peu connu par les acteurs, mais que ces derniers posaient tous des constats similaires sur les iniquités du commerce international et sur la nécessité de développer une alternative commerciale plus équitable. D'ailleurs, Oxfam (Grande-Bretagne et États-Unis), une organisation impliquée dans le développement du commerce équitable située à Dakar, travaille plutôt au renforcement organisationnel des paysans, à leur sensibilisation aux enjeux du commerce international et à leur implication dans les rencontres (locales, nationales ou internationales) qui portent sur le commerce des denrées agricoles.

Contrairement au Sénégal, le commerce équitable nous a semblé mieux connu au Burkina Faso, bien que la pratique reste cependant limitée à certaines filières et organisations (le karité et les fruits). Lors de notre visite, nous avons pu rencontrer trois organisations présentes dans deux filières, le karité et les mangues équitables. Ces deux filières ciblées sont intéressantes et complémentaires jusqu'à un certain point. En effet, alors que le karité constitue une filière dominée par les femmes et les réseaux traditionnels de commercialisation, les mangues sont cultivées par des associations de producteurs regroupés en unions sur une base professionnelle : nous pourrions affirmer, de façon schématique, que la

filière karité constitue une filière «traditionnelle» alors que les mangues sont incluses dans une filière plus «moderne». Par rapport au commerce équitable, les deux productions sont aussi différentes. Les mangues constituent une production agricole certifiée par le FairTrade Labelling organization (FLO) et commercialisée par Max Havelaar au sein de la filière agricole certifiée du commerce équitable alors que le karité est une production située dans une zone grise de l'agriculture, puisque les noix poussent à l'état sauvage, que les femmes les transforment en beurre et que les organisations de commerce équitable importent le produit au sein de la filière intégrée, qui n'est pas certifiée.

Ainsi, dans le cadre d'une recherche sur les pratiques de commerce équitable, le Sénégal n'offre qu'une seule possibilité d'ethnographie dans le domaine de l'arachide, mais notre séjour exploratoire nous a permis de cerner des éléments de réflexion s'avérant pertinents à la fois pour la recherche et pour le développement de filières équitables dans la région. Du côté du Burkina Faso, bien que les filières soient en nombre limité, nous avons un éventail plus large d'organisations qui pourront être étudiées. L'objectif du rapport étant de guider le choix des cas d'étude, nous présenterons les deux pays et leurs filières équitables dans deux chapitres distincts et terminerons par une synthèse comparative des deux situations qui permettra de guider le choix des cas d'étude. Ainsi, la présentation des deux pays suivra un modèle semblable en trois parties. Nous exposerons d'abord une synthèse de la situation politique et économique du pays avant de résumer la place et le niveau d'implication des diverses associations, ONG et mouvements sociaux dans le domaine de l'économie sociale et du commerce équitable. Nous présenterons, ensuite, les diverses filières impliquées dans le commerce équitable et les organisations de producteurs qui furent visitées. Finalement, le dernier chapitre du rapport sera consacré à une synthèse de nos constats par rapport à la place et au potentiel de développement du commerce équitable dans ce pays, ainsi que des opportunités de recherche.

## Chapitre 1 : Le commerce équitable au Sénégal

### I. Description de l'environnement historique, économique, politique et social de la région étudiée

Le Sénégal est un pays de 10 millions d'habitants et de 200 000 km<sup>2</sup> situé sur la rive atlantique (600 km de littoral) de l'Afrique de l'Ouest<sup>2</sup> entre la Mauritanie au nord, le Mali à l'est, la Guinée et la Guinée-Bissau au sud ainsi que la Gambie, enclavée en son centre, qui sépare le nord du pays de la région de la Casamance. C'est un pays qui offre divers contrastes au niveau géographique et climatique. En effet, le Sénégal possède l'un des ports importants de l'Afrique de l'Ouest (Dakar) ainsi qu'un littoral où la pêche est une activité cruciale et où le climat est plutôt tempéré, alors que la partie continentale du pays est marquée par un climat désertique et aride où les paysans produisent principalement de l'arachide (dans la région de Kaolack) et du coton (près de Tambacounda). De plus, la Casamance (au Sud) et la zone des Niayes (entre Dakar et St-Louis) sont deux régions favorisées pour les cultures maraîchères alors que la région du fleuve, qui longe la frontière mauritanienne à partir de Saint-Louis, est favorable à la production de riz. Le pays compte aussi une faune et une flore diversifiées qui sont mises en valeur dans six parcs nationaux et favorisent le tourisme, principalement en provenance de l'Europe. Donc, de façon générale, le pays possède certaines richesses et un potentiel agricole qui sont toutefois limités par divers facteurs, le Sénégal étant un des pays les plus pauvres de la planète.

Le Sénégal en tant qu'État nation est le résultat à la fois de la colonisation européenne comme la majorité des États africains, et d'empires autochtones pré-coloniaux, puisque cette région était incluse au sein de divers empires africains (Ghanéen, Tukrur, Mali et Songhaï) dont celui créé au 15ième siècle par l'actuelle ethnie majoritaire, les Wolofs : l'empire Jolof, , situé au centre du pays. La colonisation européenne a toutefois débuté avec les Portugais au 15ième siècle qui établirent des comptoirs commerciaux le long de la côte sénégalaise et gambienne, étant donné que les fleuves Sénégal, Gambie, Saloum et

---

<sup>2</sup> Voir la carte du pays en annexe I

Casamance constituaient des voies privilégiées d'accès vers le continent. Le Portugal (ainsi que la France et l'Angleterre) a aussi mis sur pied un commerce d'esclaves qui étaient acheminés vers l'Amérique à partir de la côte africaine (l'île de Gorée, au large de Dakar, fut d'ailleurs l'un des foyers de ce commerce). De façon générale, le commerce lucratif des esclaves en Afrique a été géré par les Européens – et les Arabes avant eux lors des conquêtes<sup>3</sup> – qui développaient leurs cultures de rente en Amérique latine et avaient besoin de main d'œuvre. Ceux-ci favorisaient d'ailleurs les guerres inter-claniques afin d'utiliser les prisonniers comme esclaves. L'histoire du Sénégal, en plus d'être marquée par les guerres coloniales entre les puissances européennes (et le partage subséquent des territoires à Berlin en 1884-85) et le commerce des esclaves, l'a aussi été par la colonisation islamique au 10ième siècle et plus particulièrement par le soufisme, une vision mystique de la religion, qui fut ensuite développée au tournant du siècle par l'influence des marabouts<sup>4</sup> et de leurs confréries religieuses.

## **1. Portrait général du pays**

### **1.1 Portrait socioculturel : les ethnies et confréries religieuses**

Le Sénégal est un pays marqué par une mosaïque culturelle importante où cohabitent diverses ethnies, langues et orientations religieuses. Le groupe ethnique majoritaire est constitué par les Wolofs (43% de la population), majoritairement musulmans, qui habitent surtout le centre du pays et sont traditionnellement impliqués dans les activités commerciales et agraires. La langue Wolof est d'ailleurs celle qui est la

---

<sup>3</sup> Il est important de noter que l'esclavagisme n'est pas la fille unique de la colonisation, la traite des esclaves fut aussi utilisée par les conquérants arabes avant la colonisation occidentale. Aujourd'hui, la Mauritanie, où sévit encore une forme d'esclavage, constitue la manifestation contemporaine de cette réalité.

<sup>4</sup> Les marabouts sont des figures légendaires de guerres religieuses avec les occupants coloniaux (l'opposition ou la coopération avec les occupants relève toutefois d'éléments contestés). Les figurent les plus connues sont Omar Tall (confrérie Tijane) et Amadou Bamba (confrérie Mouride).

plus parlée et remplace souvent la langue coloniale (français). La seconde ethnies principales est constituée des Peuls (23%), majoritairement musulmans, qui habitent le Nord et l'Est du Sénégal (ainsi que de nombreux autres pays de la région jusqu'au Soudan et au Nigeria) et qui sont traditionnellement nomades et bergers. Finalement, 15% de la population sénégalaise est Sérère. Ceux-ci habitent le centre du pays dans le delta du Siné Saloum et sont composés principalement de musulmans avec certaines régions à prédominance chrétienne. De leur côté, les Mandingues et les Malinkés, plus minoritaires, se retrouvent au Nord et sont composés de pêcheurs et de fermiers, tandis que les Toutcouleurs, qui habitent la même région (le Fouta-Toro plus précisément) sont reconnus, entre autres, pour leur dévotion religieuse. Finalement, à l'Est du pays, on retrouve les Sérahulis, des musulmans, ainsi que les Bassaris et les Bédiks (Sud-est). Il faut mentionner une particularité de la région de la Casamance où habitent les Diolas qui sont majoritairement chrétiens (ou animistes). En effet, cette région est marquée par un fort sentiment d'affirmation nationale, qui s'est d'ailleurs incarné dans une guerre civile menée par des leaders favorable à l'indépendance de la Casamance et qui peut être expliquée par divers facteurs dont l'éloignement géographique et politique (la Gambie coupe le Sénégal en deux, en quelque sorte) et une pratique religieuse différente de la majorité des Sénégalais. Malgré ce conflit en Casamance, les relations interethniques au Sénégal sont généralement pacifiques, puisque la majorité de la population se considère «cousin» d'une certaine façon. Il est aussi à mentionner que l'humour (les blagues concernant les autres ethnies) est courant et constitue un des instruments de cohabitation interethnique.

À travers cette diversité ethnique se profile aussi une certaine pluralité religieuse. Bien que le Sénégal soit à 90% musulman, on dénombre aussi des chrétiens et la présence de croyances traditionnelles animistes basées sur une tradition orale ou une invocation des ancêtres. Au sein des croyants de confession musulmane, on remarque une diversité importante qui s'incarne dans les confréries religieuses reliées à divers marabouts. Chacune de ces confréries<sup>5</sup> se réfère à l'Islam, mais l'intègre au sein d'un corpus de référents historiques et philosophiques

---

<sup>5</sup> Quatre en tout : Mouride, Tijane, Qadirya et Layène.

divers. Les marabouts sont les chefs religieux des diverses confréries et sont des descendants de personnalités historiques importantes. Par exemple, les Mourides (2 millions de disciples) réfèrent à Amadou Bamba (secte Baye Fall) qui a vécu à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et qui a professé un Islam axé sur le travail. Les confréries religieuses au Sénégal sont d'ailleurs caractérisées par des orientations particulières de leurs disciples : par exemple, les Mourides sont reconnus pour leur travail acharné et leur capacité de commerçants alors que le Tijanes sont associés au travail intellectuel et aux services publics (employés de l'État).

Il est important de présenter rapidement la confrérie Mouride puisqu'elle occupe une place particulière dans la vie économique sénégalaise (Gueye, 2002)<sup>6</sup>. Cette confrérie du marabout Bamba (Lamp Fall) est surtout présente dans le centre du pays où elle a fondé une ville sainte (Touba) à l'endroit où est enterré le marabout. Dans cette ville, on a construit la plus grosse mosquée d'Afrique de l'Ouest (au coût de 750 millions de FCFA) et les fidèles y viennent en nombre important, plus spécialement lors du Magal (en avril) qui remémore le jour du retour d'exil du marabout. Cette confrérie est très présente dans le domaine de la production d'arachides (le marabout de Touba est, entre autres, propriétaire de la ville et des terres agricoles) et de l'économie informelle en milieu urbain. Aussi, elle possède un réseau d'écoles coraniques où sont instruits de jeunes talibés à partir d'un enseignement religieux. Ces derniers sont aussi la «propriété du marabout» qui les fait travailler ou les envoie mendier dans les rues de Dakar. Il est important de noter que la confrérie des Mourides possède une certaine richesse (issue des réseaux de commerce et de l'appui des diasporas) qui est canalisée au sein de ce réseau religieux. L'importance économique de cette confrérie pose toutefois des problèmes selon certains : la richesse reste concentrée au sein de son réseau ou est réinvestie dans le domaine religieux plutôt que social, la propriété de la ville de Touba par le marabout rend les investissements extérieurs difficiles et la situation des jeunes talibés pose certaines questions en regard des droits de l'homme

---

<sup>6</sup> Pour plus d'informations sur le rôle de cette confrérie au sein de la vie économique sénégalaise et le rôle de la ville sainte de Touba, voir : GUEYE, Cheik. (2002). *Touba, la capitale des Mourides*, Karthala, Paris, 532 p.

(et des enfants). Toutefois, selon certains Sénégalais, cette confrérie a un impact positif par sa valorisation du travail, ce qui pousse ses disciples à être assidus à la tâche.

## 1.2 Portrait politique et administratif

L'indépendance sénégalaise a eu lieu en 1960, deux mois après l'accession à l'autonomie du Mali. Le premier président sénégalais, à la suite de cette indépendance fut Léopold Senghor (du Parti socialiste) qui resta 20 ans au pouvoir et qui se retira de lui-même en 1980. Son successeur, Abdou Diouf, fut ensuite élu avec 83% des suffrages en 1983 et il fit face, dès la fin des années 1980, à une opposition grandissante menée par Abdoulaye Wade (le président actuel), que Diouf fit d'ailleurs arrêter en 1988. À la suite de crises avec la Gambie et d'une révolte en Casamance, de larges pans de la société civile ont commencé à exiger le changement (*sopi*) et Diouf accorda une participation de l'opposition au sein du Gouvernement, nommant Wade Premier ministre. Bien que le Parti socialiste fut réélu en 1993, l'alternance eut lieu lors des élections de 2000 qui portèrent Wade au pouvoir, lui qui avait fait du changement le thème majeur de sa campagne, mettant ainsi fin au règne de 20 ans de Diouf et du parti socialiste.

Le Sénégal est une république ayant à sa tête un président élu pour sept ans et une assemblée de 120 députés. Au niveau électoral, le pays est la première démocratie multipartite de la région. L'histoire politique du Sénégal est d'ailleurs marquée par ses caractéristiques démocratiques dans une région (l'Afrique de l'Ouest) où régnèrent majoritairement des dictatures. Ainsi, le Sénégal est généralement considéré comme une des rares démocraties du Sud avec l'Inde (Jafrelot, 2000) et ce, malgré les obstacles ou les problèmes qu'elle connaît au niveau d'un certain autoritarisme, d'une instabilité<sup>7</sup> et d'un patronage toujours présent.

---

<sup>7</sup> Par exemple, Touré (2002) mentionne que depuis l'arrivée de Diouf en 1981, les remaniements ministériels ont lieu à tous les deux ans en moyenne (il y en a eu un lors de notre séjour), ce qui entraîne une instabilité des structures, une incohérence au sein des divers ministères et qui est favorisé par une volonté

D'ailleurs, selon Ba, Ndiaye et Sonko (2002) : «Dès l'indépendance, le pluralisme politique fut inscrit dans la constitution du pays, même s'il a fallu attendre 1974 pour arriver à l'instauration d'un multipartisme limité, jusqu'en décembre 1980» (p.258). Le développement de la démocratie sénégalaise a beaucoup été porté par la confrérie Tijane, qui s'est investit dans la consolidation de l'État dans une perspective de développement, et avec le Président Senghor, qui a proposé un renouvellement du dialogue au sein de la société civile et qui fut un acteur important de l'implication du Sénégal sur la scène internationale.

Le Sénégal est actuellement gouvernée par le Parti Démocratique Sénégalais de Wade, possédant 89 sièges à l'Assemblée et qui fait face à une série de partis d'opposition regroupant l'Alliance des Forces du Progrès (AFP) avec onze sièges et le Parti socialiste avec dix. La république est aussi divisée en neuf régions ayant à leur tête un gouverneur assisté d'un adjoint pour l'administration et d'un adjoint pour le développement. Chaque région est ensuite divisée en départements (préfets), eux-mêmes subdivisés en arrondissements (chefs d'arrondissements ayant pour autorité les chefs de village) : au total, on dénombre 9 régions, 28 départements et 90 arrondissements (Marpeau, 2003 : 1). Au-delà de l'organisation administrative en tant que telle, un des facteurs importants de la politique sénégalaise est l'influence des confréries, principalement des Mourides à laquelle appartient le nouveau président<sup>8</sup>, qui ne gouvernent pas directement le pays, mais qui constituent une force politique avec laquelle le gouvernement sénégalais doit conjuguer : par exemple, la défaite de Diouf en 2000 est liée, entre autres, à la perte du soutien du calife. En regard des libertés civiles, le Sénégal est caractérisé par une certaine liberté de presse et un dossier des droits humains n'étant pas nécessairement sans taches<sup>9</sup>, mais relativement meilleur que dans plusieurs pays de la région.

---

politique de plaisir aux diverses factions plutôt que d'établir une logique coordonnée de développement (p.203).

<sup>8</sup> Il avait d'ailleurs émis l'idée de construire un nouvel aéroport près de Touba, la ville sainte de la confrérie. Ce projet fut toutefois abandonné devant l'opposition.

<sup>9</sup> Amnistie internationale, dans son rapport de 2003, mentionne que les violations des droits humains au Sénégal sont principalement reliées au conflit

De façon plus large, l'histoire politique du Sénégal est définie par une organisation politique et économique où l'État fut très présent. Les années 1990 ont toutefois été marquées par une crise, un désir de changement (*sopi*) et des mutations politiques qui ont favorisé une certaine forme de décentralisation des pouvoirs au sein des divers paliers de l'État national, bien que la bureaucratisation restât très présente. Le nouveau président sénégalais offrit une orientation politique et économique proche des idées néolibérales de décentralisation et de libéralisation de l'économie, ce qui a eu un double impact paradoxal : les politiques, ainsi que les programmes d'ajustement structurels et la dévaluation du CFA en 1994, causèrent des effets néfastes sur le niveau de vie des populations, mais elles permirent aussi le développement d'un espace d'organisation collective plus autonome illustré par la multiplication d'associations et d'organisations de tout genre s'engageant dans le domaine du développement local. Selon Ndiaye (2003), le contexte d'émergence des initiatives économiques populaires au Sénégal fut aussi marqué par la crise des stratégies de développement et de gestion, l'opportunité politique liée à la tradition de décentralisation sénégalaise et à la présence de partenaires de développement (p.56). Ainsi, le contexte des dernières années au Sénégal, qui fut caractérisé par une certaine libéralisation, est marqué par un nombre important d'initiatives collectives visant à se réapproprier les transformations actuelles (les alternatives populaires à la privatisation, par exemple), mais faisant face à certaines contraintes reliées au manque de moyens, aux limites organisationnelles et aux volontés des bailleurs de fonds internationaux.

### **1.3 Portrait socioéconomique du pays**

Au plan social, le Sénégal est un pays encore très pauvre, et ce malgré une aide au développement de près de 534 milliards de dollars (1999), l'une des plus élevée d'Afrique : l'espérance de vie tourne autour de 50

---

en Casamance où le gouvernement et le Mouvement de Forces Démocratique de Casamance (MFDC) sont accusés d'exactions et de violations des droits sur des civils (AI, 2003 : 346-347).

ans avec entre 100 et 200 enfants sur 1000 qui meurent avant cinq ans<sup>10</sup>. Il existe aussi une fracture importante entre les zones urbaines et rurales qui est illustrée par un taux d'investissement disproportionné en faveur de la ville (63% contre 22%), cinq à quinze fois plus d'installations sanitaires en ville et des revenus en moyenne de 58 fois supérieurs en milieu urbain (Touré, 2002 : 215). Au niveau des services publics, bien que l'éducation soit gratuite jusqu'au niveau universitaire (le pays compte deux universités, l'une à Dakar et l'autre à St-Louis), le taux d'analphabétisation est encore de 37% et les coûts associés à l'éducation (transports, livres, etc.) restent encore prohibitifs pour une bonne partie de la population<sup>11</sup>. En ce qui concerne la santé, bien que le pays possède un système public (avec un ticket modérateur), celui-ci est plutôt rudimentaire et certaines maladies (la malaria et la diarrhée, entre autres) ainsi que la malnutrition sont toujours des causes importantes de mortalité. La sécurité sociale n'existe que pour les cas les plus graves alors que les indemnités de chômage sont très faibles et les plans de retraites, limités : la famille assure une forme d'assurance économique. Il est à noter que, bien qu'il existe certains services publics au pays, divers facteurs concourent à les rendre difficiles à supporter par l'État : une base fiscale très limitée par un secteur informel omniprésent, des critères d'austérité fiscale imposés par les bailleurs de fonds internationaux, un manque de volonté politique de travailler en faveur des plus marginalisés et une certaine corruption ou rétention de capitaux au sein des bureaucraties gouvernementales. D'ailleurs, le Sénégal est caractérisé par une importante inégalité des revenus. La richesse ostentatoire des proches du Gouvernement et de certains commerçants contraste avec la pauvreté extrême des habitants des quartiers pauvres en milieu urbain ou rural.

---

<sup>10</sup>En 1999, le pays était le 141<sup>ième</sup> pour le PIB par tête (500\$), le 151<sup>ième</sup> pour l'espérance de vie, le 185<sup>ième</sup> pour l'alphabétisation, le 145<sup>ième</sup> pour les mortalités infantiles et le 145<sup>ième</sup> pour l'IDH (Atlas encyclopédique mondial, 2002)

<sup>11</sup> On note un phénomène selon lequel les enfants des politiciens ou hommes d'affaires aisés vont étudier à l'étranger dans les meilleures universités et reviennent occuper des postes de pouvoir, alors que le reste des étudiants se partagent le peu de ressources académiques et voient leurs orientations de carrière très limitées.

### 1.3.1 Données économiques

L'économie sénégalaise affiche un PIB très faible<sup>12</sup> (115ième rang mondial en 1999), un déficit commercial important (-304 milliards de dollars en 1999) et une sous-exploitation de certaines ressources (le pétrole en Casamance, par exemple) (Atlas, 2002 : 539). Les trois productions principales du Sénégal sont le poisson, l'arachide et le phosphate. C'est d'ailleurs par l'arachide que le Sénégal a intégré le marché mondial, mais cette production décline depuis 1980 au profit du phosphate, de l'engrais, des pêches et du tourisme (Daffé, 2002 : 67). Les marchés principaux pour les produits restent locaux et nationaux avec une orientation du commerce externe vers l'ancienne puissance coloniale (17% des exportations et 30% des importations sont faites avec la France) et certains pays limitrophes, tel le Mali. Par rapport aux proportions entre les exportations et les importations, la période 1992-199 a vu une portion majoritaire des biens importés en provenance des pays industrialisés (68%), tandis que cette tendance est inversée pour les exportations : 67% (en 1997) des biens étaient ainsi expédiés vers les pays en voie de développement (Daffé, 2002 : 74-75). Il est aussi à noter que le Sénégal, comme la majorité des pays d'Afrique (en excluant les pays producteurs de pétrole et l'Afrique du Sud), a vu les termes de l'échange se détériorer entre 1965 et 1997 et ses parts des marchés mondiaux pour les cultures de rente (coton) diminuer (Banque Mondiale, 2000).

Le Sénégal fait partie d'ensembles économiques plus larges ayant un impact sur ses activités économiques. En effet, il est l'un des pays fondateurs de l'Union monétaire Ouest-africaine (UMOA) créée en 1962 par six pays nouvellement indépendants (Bénin (alors Dahomey), Burkina Faso (alors Haute Volta), Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal et Togo) et qui fut consacrée par le traité instituant l'Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest en 1994 (UEMOA) et au moment duquel une dévaluation de la monnaie commune, le franc CFA, fut décidée<sup>13</sup>. Cet ensemble économique est aujourd'hui regroupé au sein

---

<sup>12</sup> Le PIB sénégalais a d'ailleurs régressé entre 1970 et 1997 (Banque Mondiale, 2000).

<sup>13</sup> <http://www.izf.net/izf/Institutions/Integration/AfriqueOuest/Historique.htm>

de la Zone Franc incluant la France<sup>14</sup>, les pays de la CEMAC (Congo, Gabon, Tchad, Cameroun, RCA, Guinée Equatoriale) et les Comores<sup>15</sup>. Cette zone économique se veut une façon de promouvoir l'intégration économique de la région Ouest-africaine, mais ses résultats actuels sont plutôt minces en terme de développement de réseaux continentaux ou sous-régionaux.

Le pays est marqué par une importante activité rurale qui se divise entre des cultures de rente et une économie paysanne de subsistance (53% de la population vit à la campagne). Cette prédominance est toutefois localisée dans les cultures pluviales traditionnelles (mil, souna, sorgho, sanio, maïs et riz) qui composent 75% de l'activité agricole, bien que le secteur agricole ait été traditionnellement porté par l'arachide (jusqu'en 1980) (Gueye, 2003 : 3). Toutefois, la prédominance de ces cultures ne se reflète pas dans les revenus des ruraux : selon une étude du PAM, ceux-ci se composent de 15-20% d'élevage, de 30% de productions agricoles et de plus de 50% de revenus non-agricoles. Les productions agricoles principales du Sénégal sont les arachides et le coton, le riz, le mil et les cultures maraîchères de la zone des Niayes et de la Casamance. L'histoire du développement agricole sénégalais est marqué par une tendance à la régionalisation des espaces de production (encore très caractéristique aujourd'hui, plutôt qu'une approche par filière (Touré, 2002 : 191). Duruflé (1999) parle d'une cassure dans le domaine agricole depuis les années 1960 qui est illustré par :

Une tendance à la stagnation, puis à la décroissance, des surfaces cultivées [...], une production totale qui ne croît plus que lentement, la baisse de l'arachide compensant la lente progression des céréales, une production céréalière qui croît à un rythme voisin de celui de la population [...], une production commercialisée, dont l'arachide est la principale composante, qui tend à décroître en valeur absolue [...] (p.32)

---

<sup>14</sup> Qui conserve d'ailleurs un contrôle sur la Banque Centrale Ouest-africaine.

<sup>15</sup> <http://www.congo-site.com/pub/fr/v4x/actualites/article.php?num=1208>

Les productions agricoles font donc face à divers problèmes, qui se recoupent d'une certaine façon : la dégradation des sols, les produits importés, souvent subventionnés qui concurrencent la production locale, le gonflement des coûts de la filière ainsi que le prix dérisoire offert aux paysans par les intermédiaires économiques ou par l'État (Durufle, 1999 : 33).

Au niveau des autres activités économiques, la pêche reste toujours une activité importante dans les zones côtières (la grande côte et la petite côte principalement), mais les stocks de poisson s'amenuisent avec l'augmentation du nombre de chalutiers pêchant au large des côtes sénégalaises. Il existe aussi une filière bovine et avicole qui fait toutefois face à certaines problématiques contemporaines. Par exemple, la filière avicole doit actuellement concurrencer avec les produits surgelés français (cuisses de poulet), qui sont vendus à rabais puisque cette viande n'est pas prisée là-bas. En ce qui concerne les ressources naturelles, le Sénégal est un important producteur de phosphate; le sel, le marbre, le fer, le cuivre et la bauxite constituent d'autres types de production. Relativement à la production industrielle, le pays est marqué par une activité pouvant être qualifiée à la fois de limitée et d'émergente, surtout dans le domaine de la transformation des céréales (couscous, farines de mil, etc) où les promoteurs artisanaux sont composés de 95% de femmes, alors que dans la semi-industrielle, on compte 70% d'hommes (Gueye, 2003 : 4).

L'économie sénégalaise a été historiquement marquée par trois éléments principaux que nous présenterons : la place d'un État interventionniste, le rôle des bailleurs de fonds internationaux ainsi qu'un secteur informel et populaire très présent : on estime que pour les pays africains, ce secteur occupe de 70 à 80% de l'activité économique. Cette économie a été façonnée par divers processus structurants dont la présence d'un État colonial français misant sur les cultures de rente et d'un État post-colonial interventionniste soumis aux pressions des institutions internationales, tels le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque Mondiale, ainsi que l'existence d'un réseau économique informel ancré à la fois dans les solidarités locales et les réseaux religieux. La situation économique contemporaine du pays est définie par ces divers acteurs qui agissent au sein d'un champ économique

marqué par la paupérisation, la dégradation environnementale et la libéralisation des marchés.

### **1.3.2 La place de l'État et la libéralisation des marchés**

L'État au Sénégal est un acteur incontournable, que ce soit l'État colonial, qui a introduit et mis en valeur des cultures de rente (arachide et coton surtout), ou l'État post-colonial, qui a créé des structures d'appui aux productions agroalimentaires et a profité d'une quarantaine d'années de politiques de développement. Ndiaye (2003) parle de la période post-coloniale (1960-70) comme étant marquée par une phase populiste-nationaliste où l'État applique un dirigisme économique important et une gestion centralisée de l'économie (p.66). Assogba (1998) évoque, pour la région ouest-africaine, un État africain patrimonial, marqué par le clientélisme, la corruption et l'économie de prédition ayant surtout fait profiter l'oligarchie nationale de l'aide au développement (p.2). Toutefois, dans le cas du Sénégal, ce constat doit être nuancé puisque, bien que l'État fut omniprésent dans la sphère économique et politique, il a tout de même été moins imposant et autoritaire que dans certains pays environnant (dont le Togo ou le Burkina Faso, par exemple), un minimum de dispositifs démocratiques l'empêchant de basculer dans la dictature. Cette présence de l'État a toutefois été importante au niveau économique et elle influence l'état de l'économie actuelle et les restructurations en cours.

Dans le domaine agricole, la place de l'État s'est manifestée dans les divers plans agricoles (le 9ième fut élaboré en 2000) et la création de structures dédiées à la gestion du développement rural tel la mise en place de structures étatiques de commercialisation (la SONACOS, chargée de contrôler progressivement la filière arachidière, ou la SODEFITEX pour le coton ), qui se voulaient un support aux paysans, mais qui ont créé des filières agricoles paternalistes où les initiatives paysannes étaient freinées par un monopole étatique (Touré, 2002 : 192-197). Par exemple, la dépendance des paysans producteurs de coton se manifeste dans la fixation par l'État des variétés à cultiver, d'un monopole d'achat, de prix garantis ou de l'organisation du transport (Oxfam, 2002 : 31). Aussi, selon Oxfam (2002), bien que certaines de ces mesures puissent constituer théoriquement une aide aux

paysans face aux fluctuations des marchés mondiaux, l'État a rarement été en mesure de garantir les prix aux producteurs et les paysans ont été généralement mis de côté lors des débats concernant l'avenir des filières (p.32-33). De plus, il est à noter que la terre reste un bien inaccessible et propriété de l'État (l'usufruit est cédé en contrepartie de l'exploitation) qui, malgré la présence de gestion traditionnelle basée sur la location et l'héritage, fait de ce dernier l'arbitre des conflits fonciers (Dahou, 2002 : 240)<sup>16</sup>.

La présence de l'État sénégalais a toutefois été remise en cause lors des années 1980-90, au moment où l'Afrique subsaharienne, de façon générale, connut une crise de la dette qui favorisa l'implication des bailleurs de fonds internationaux qui s'engagèrent dans des projets de réformes structurelles des économies africaines (les Programmes d'ajustement structurels (PAS) du FMI entre autres). L'idéologie soutenant les réformes imposées fut alors axée sur l'intégration des pays africains au sein de l'économie de marché et sur la démocratie libérale (Assogba, 1998 : 3), ce qui impliquait, entre autres, un retrait de l'État des secteurs économiques ainsi qu'un processus de décentralisation des administrations publiques. Dans ce cadre, un constat partagé par plusieurs acteurs concernant la bureaucratisation de l'économie sénégalaise s'est incarné en une politique néo-libérale d'ouverture et de déréglementation de l'économie. Par exemple, dans le domaine agricole, cette période fut marquée par la liquidation de l'Office National de Commercialisation et d'Assistance au Développement (ONCAD), et la création, en 1984, de la loi sur les groupements d'intérêt économique (GIE)<sup>17</sup>, des organisations basées sur l'homogénéité de leurs membres, qui devaient être créées en marge des structures étatiques et coopératives et qui se voulaient plus flexibles et

---

<sup>16</sup> Cet élément, qui a provoqué nombre de mesures clientélistes dans le passé, est d'ailleurs au cœur des débats sur la privatisation.

<sup>17</sup> Afrique-entreprise définit ainsi le GIE : «Le Groupement d'intérêt économique est celui qui a pour but exclusif de mettre en œuvre, pour une durée déterminée, tous les moyens propres à faciliter ou à développer l'activité économique de ses membres, à améliorer ou accroître les résultats de cette activité. L'activité du GIE doit se rattacher essentiellement à l'activité économique de ses membres sans jamais en être auxiliaire». <http://www.chez.com/afriquentreprendre/ent-burk.html>

spécialisées que celles-ci (Touré, 2002 : 195). Ces dernières organisations ont aussi été créées afin de favoriser la mise sur pied de structures juridiques souples et responsables qui faciliteraient l'accès aux prêts bancaires (Dahou, 2002 : 242).

Les conséquences de cette restructuration sont toutefois paradoxales. En effet, plusieurs parlent d'effets désastreux sur les conditions de vie des populations les plus vulnérables et sur l'économie des pays. Par exemple, Salam Fall et Saip Sy (2003) mentionnent que les réformes économiques ont été payées à un prix fort, qu'elles n'ont pas favorisé une mobilisation des ressources nationales, que les rapports importations/exportations par tête en terme de parité d'achat sont inférieurs à ceux des années 1970, que la dette est restée très importante face à un faible taux d'épargne, qu'il existe des possibilités limitées d'obtention de devises, étant donné la spécialisation dans les produit primaires, et que les économies ouest-africaines sont restées centrées sur les économies européennes en plus de perdre des parts de marché face à divers concurrents latino-américains ou asiatiques (pour l'arachide, le cacao ou la banane, entre autres) (p.8-9). Daffé (2002) mentionne qu'au niveau du commerce extérieur, les exportations ont conservé une part réduite du PIB entre 1994 et 2000 (30,5%) – ce qui ne rejoint pas les parts de 1970-79 (32,3%) ou de 1980-1984 (31,8%) – et restent concentré sur un nombre limité de produits tels la pêche, les engrais et l'acide sulfurique (p.71). Dans le secteur agricole, l'arrêt des subventions pour l'achat d'engrais, par exemple, a fait passer sa consommation de 47 000 tonnes en 1993/1994 à 16 000 tonnes en 1994/1995 (Touré, 2002 : 195). Finalement, Dahou (2002), dans son étude sur les élites rurales, mentionne que la période de libéralisation a entériné un phénomène de concentration des élites basé sur les structures lignagères où les membres ont eu tendance à se regrouper (en GIE, par exemple) afin de cultiver les périmètres privés de grande taille : les ressources des bailleurs de fonds auraient été détournées de leur objectif productif en faveur des cercles de clientèle familiale et politique confondus (p.245-247).

Toutefois, en plus de ces résultats économiques plutôt inquiétants, les processus de restructuration des années 1980-1990 ont aussi favorisé la création d'espaces d'autonomie plus larges pour les paysans, qui

devaient cependant allier ces opportunités à un manque important de moyens et à la multiplication d'opérateurs privés possédant des ressources plus importantes (Oxfam, 2001 : 41). Toutefois, étant donné les importantes défaillances de marché au Sénégal – et dans l'Afrique de l'Ouest en général – le retrait de l'État et la libéralisation a favorisé l'extension du secteur informel plutôt que marchand (Daffé, 2002 : 77). Ainsi, les processus de libéralisation, bien qu'ayant eu certains impacts sur les niveaux de vie des paysans, ont tout de même laissé un espace que ces derniers doivent occuper afin d'organiser la production et la commercialisation de produits agroalimentaires, mais en étant concurrencés par d'autres acteurs commerciaux souvent mieux dotés en ressources.

### 1.3.3 La place de l'informel et du populaire

En parallèle des politiques de l'État colonial et post-colonial sénégalais et celles des institutions internationales, l'économie de ce pays est caractérisée par un autre phénomène d'importance pour l'étude du commerce équitable dans cette région. En effet, au Sénégal, comme dans plusieurs pays africains, on observe une économie informelle qui fut d'abord marginalisée par les politiques de développement des 40 dernières années (Maifang et Snow, 1999) et qui évolue en parallèle et en relation avec le secteur capitaliste formel. Cette activité économique, prise en compte pour la première fois par le BIT en 1972<sup>18</sup>, est caractérisée par une activité économique évoluant en dehors des sphères juridico-institutionnelles (Villers, 1996 : 67). On peut définir cette pratique économique ainsi : «1) une économie de survie car il n'y a pas ou peu d'accumulation; 2) une économie de la débrouille où des millions de gens s'organisent en marge de toute aide et réglementation de l'État; 3) une économie qui privilégie des stratégies d'embauche au sein des groupes familiaux; 4) une économie où les moyens de financement sont faibles» (Bairoch dans Favreau, 2004). L'informel

---

<sup>18</sup> Le BIT avait caractérisé l'économie informelle à partir de quatre critères : elle évolue en dehors du cadre légal et réglementaire [...], elle utilise une main d'œuvre qui, dans la majorité des cas, n'est pas salariée, la technologie utilisée est souvent sommaire et le capital investi est faible et provient très souvent de l'épargne populaire plutôt que bancaire (Gaye, 1999 : 142)

regroupe donc à la fois des activités économiques collectives ou orientées vers la collectivité avec des activités marchandes individuelles (taxis et vendeurs de rue, par exemple) ainsi que les secteurs criminalisés de l'économie (prostitution, drogues, entre autres). Bien que le terme d'informalisation de l'économie soit devenu galvaudé, la multiplication des activités économiques de proximité, ou hors du cadre légal, est observable au Sénégal, que ce soit en milieu urbain (la commercialisation et la revente de produits de consommation courante dans les rues qui ne seraient pas accessibles autrement) ou en milieu rural (les marchés locaux ou le transport dans les milieux paysans, par exemple).

Le concept d'économie informelle, même expurgé de sa portion criminelle, est cependant remis en cause, puisqu'il se définit comparativement au secteur formel et élimine le point de vue des acteurs et on note plutôt l'émergence du concept d'économie populaire qui désigne le secteur informel sans ses éléments criminels (Favreau, 2004 : 1). Certains affirment que cette économie populaire est ancrée dans une culture et des pratiques propres aux populations africaines<sup>19</sup> et qu'elle bénéficie actuellement d'un espace de développement créé à la fois par le retrait de l'État de certains secteurs économiques (ou des entreprises de secteurs peu payants), par la nécessité d'offrir certains biens de consommation qui ne sont pas accessibles sur le marché conventionnel ainsi que par l'intégration d'un surplus de main d'œuvre (Gaye, 1999 : 146 et Duruflé, 1999 : 141-142). Selon Salam Fall et Gueye (2003), ces pratiques économiques furent d'ailleurs reconnues dans le contexte de la libéralisation et du retrait de l'État qui fit prendre conscience, entre autres, de l'importance des opérateurs de l'économie populaire (p.8). Toutefois, cette économie populaire porte en elle certaines problématiques dont la réduction de la base fiscale de l'État, qui diminue ses moyens de développer des programmes sociaux, ainsi qu'une redistribution sociale limitée, surtout pour les réseaux inscrits dans les confréries religieuses qui canalisent les surplus vers leurs membres. C'est à ce dernier niveau qu'une distinction conceptuelle

---

<sup>19</sup> Zaoual (1996) mentionne que l'économie populaire est ancrée dans divers processus sociaux dont une économie d'affection ou un lien communautaire ou religieux (p.39).

entre l'économie populaire et l'économie sociale et solidaire s'avère nécessaire.

L'économie populaire sénégalaise est structurée par un amalgame de logiques économiques et d'activités diverses, des initiatives individuelles d'assistance à celles collectives dépassant le cadre familial (Favreau et Fréchette, 2002 : 101-102). Ces activités économiques s'ancrent dans un besoin de survie et de liens affectifs ou solidaires des communautés et sont portées par divers acteurs dont les entrepreneurs populaires (majoritaires), les entrepreneurs nomades et les diasporas (Favreau, 2004 : 2). Selon un membre du Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire (RIPESS), il est toutefois important de noter que le concept d'économie populaire n'est pas un thème organisant directement ces activités économiques, mais plutôt une conceptualisation à posteriori d'activités collectives existantes : le concept a rejoint la société plutôt que l'inverse (entretien #8, 26 avril 2004)<sup>20</sup>. Au sein de l'économie populaire, on note donc diverses logiques possédant des potentiels divers de transformation. Ainsi, des activités du secteur de l'économie populaire pourront aboutir à la création d'une entreprise privée tandis que d'autres, inscrites dans une logique collective, peuvent éventuellement évoluer, lors d'une seconde phase de développement, vers des pratiques plus directement inscrites dans l'économie sociale et solidaire par l'intermédiaire de passerelles constituées des ONG, confréries religieuses, OCI ou organisations syndicales (Favreau, 2004). L'économie sociale et solidaire plus particulièrement s'inscrit dans une histoire d'initiatives portées par les mouvements sociaux et syndicaux depuis le 19<sup>e</sup> siècle et désigne une activité économique qui relie l'association et l'entrepreneuriat alternatif (collectif et à finalités sociales) (Favreau, 2004 : 3).

Au Sénégal, l'économie sociale regroupe donc certains opérateurs de l'économie populaire et elle est ancrée historiquement dans diverses tentatives d'institutionnalisation, dont la mise en place de coopératives agricoles dans les années 1970 (Salam Fall et Gueye 2003 : 11). L'histoire coopérative du Sénégal, initiée en 1960 afin de contrer le

---

<sup>20</sup> D'ailleurs, les acteurs sénégalais sont porteurs de ces pratiques plutôt que d'utiliser ce concept afin d'obtenir du financement de bailleurs de fonds qui en font la promotion, comme cela est le cas dans d'autres pays de la sous-région.

modèle extraverti de développement de la période coloniale par une orientation endogène, est marquée par un encadrement étatique important par l'intermédiaire des Centres régionaux d'assistance et de développement et les Centres d'expansion ruraux (Dahou, 2002 : 231). La politique coopérative des années 1960, ancrée dans le développement de l'arachide, est marquée par une collaboration avec les élites rurales traditionnelles dont les marabouts et a constitué une mise sous tutelle du mouvement par l'État en collaboration avec ces acteurs (Dahou, 2002 : 233). Cette politique coopérative a cependant connu une grave crise lors des années 1970 qui conduit, entre autres, au changement de régime politique en 1980 et à la période d'ajustements structurels de la décennie suivante (Dahou, 2002 : 236). Cette crise du mouvement coopératif, en parallèle au retrait de l'État, s'est manifestée par l'émergence d'acteurs nouveaux, dont les GIE, dans le cadre des transformations structurelles qu'a connu le pays. Aussi, on note une multiplication des initiatives d'économie populaire qui ont occupé l'espace laissé vacant par l'État.

Parallèlement à cette multiplication des acteurs de l'économie populaire, on note aussi une multiplication des réseaux associatifs et non gouvernementaux (autochtones ou étrangers), qui prennent en quelque sorte la relève du retrait de l'État, étant d'ailleurs encouragés à se développer à l'intérieur des politiques de décentralisation liées aux restructurations économiques des programmes d'ajustement structurel. Dans la sphère paysanne, les associations se sont développées en même temps que les coopératives étatiques et occupent aujourd'hui une place importante dans la responsabilisation, la professionnalisation et la coordination des producteurs ruraux (Fall et Diouf, 2000 : 11). Ces acteurs ruraux, souvent appuyés par des ONG ou des Organisations de Coopérations Internationale (OCI) du Nord, sont les contemporains d'une mise en réseau du monde paysan qui reste toutefois embryonnaire. C'est cependant par ces organisations paysannes que les projets de commercialisation équitable des produits agroalimentaires devront assurément passer.

## **II- Les mouvements sociaux et le commerce équitable dans cette région**

### **2.1 Les mouvements sociaux sénégalais et l'économie sociale et solidaire**

De façon globale, la société civile sénégalaise est assez dynamique et composée d'organisations multiples. On note un nombre important d'associations et d'organisations non gouvernementales impliquées dans le domaine du développement et dans la sphère paysanne plus particulièrement. Quoiqu'en plein processus de structuration et de réseautage, ces associations paysannes incluent certaines organisations parapluies qui chapeautent le tout : le Réseau des Organisations Paysannes d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) pour la sous-région ou le Conseil national de concertation des ruraux (CNCR) comme interlocuteur de l'État, par exemple. Ces réseaux fédérateurs, regroupant diverses associations, agissent souvent en parallèle (parfois en complémentarité) d'une panoplie d'organisations structurées autour de différentes filières spécialisées (maraîchère ou arachidière, par exemple) ou de régions géographiques.

Une des constatations récurrentes face aux organisations paysannes est que la coordination entre elles est souvent déficiente (entretien #14, 26 avril 2004). Certains parlent même d'un manque important au niveau du partage de l'information, une soumission aux exigences des bailleurs de fonds qui limitent la coopération et, plus largement, d'une certaine brouille au sein de la société civile (entretien #7, 26 avril 2004). Nous avons d'ailleurs constaté, lors de notre enquête sur place, que plusieurs organisations travaillaient sur les mêmes thèmes ou projets sans toujours savoir ce que les autres faisaient : le travail avait donc tendance à se dédoubler. Ce même phénomène est observable au sein de la multitude d'ONG étrangères et nationales qui oeuvrent dans le domaine agraire (formation, commercialisation, etc) et dont la coordination des pratiques est plutôt restreinte. D'ailleurs, plusieurs ONG, dont le CECI (entretien #14, 26 avril 2004) et Oxfam, (entretien #4, 9 avril 2004), nous ont mentionné que, dans ce contexte, leur travail était surtout orienté vers l'appui organisationnel des paysans suscitant la création d'associations solides et de réseaux qui permettent

aux paysans de développer une forme de professionnalisme dans la production et de pouvoir faire entendre leur voix sur les questions concernant l'agroalimentaire. Étant donné que notre séjour était de nature exploratoire, ces premiers constats sur les relations entre associations paysannes et ONG du Nord devraient être approfondis lors de la recherche puisque cette dynamique est importante au niveau de la structuration des réseaux de commerce équitable.

Le Sénégal est donc marqué par une présence relativement importante de mouvements sociaux et d'associations diverses, mais aussi par l'émergence d'une coordination embryonnaire des actions et revendications. Un des événements qui sert actuellement de catalyseur est la Rencontre Internationale de Dakar prévue en 2005 et coordonnée par le RIPESS. En effet, la mise en réseau des divers acteurs de l'économie sociale et solidaire devient pertinente et est facilitée par un objectif concret qui facilitera le dialogue entre eux et créera des liens avec d'autres partenaires de divers continents. Aussi, on a mis sur pied le Groupe d'Économie Solidaire du Sénégal (GESS) qui cherche à regrouper les acteurs de ce domaine au sein d'une organisation commune facilitant les relations et la concrétisation de projets. Selon un intervenant, le défi de ces réseaux est d'arriver à garder un large horizon permettant d'intégrer un maximum d'acteurs de l'économie sociale (au sein de laquelle est inscrit le commerce équitable) en gardant toutefois certains critères d'inclusion bien définis (entretien #15, 26 avril 2004). Par exemple, un débat devrait probablement avoir lieu sur l'intégration des acteurs de l'économie populaire qui pourrait être pensée en fonction de la redistribution sociale de la richesse, puisque ce ne sont pas tous ces acteurs qui y participent (pensez au commerce informel qui ne se fait que dans l'objectif d'éviter la taxation ou certains réseaux religieux qui ne maintiennent les surplus créés qu'au sein de la confrérie).

## **2.2 Le commerce équitable au Sénégal**

Tout comme le concept d'économie sociale et solidaire (dans lequel on peut d'ailleurs l'inscrire), la pratique du commerce équitable, bien que soutenue par certaines ONG et associations, est un concept très méconnu au Sénégal et reste confiné à certains milieux (universitaire,

associatif et d'ONG) dans un pays où près de 75% de la population est analphabète. Toutefois, lors de notre visite sur le terrain, nous avons noté que la majorité des associations paysannes partageaient un constat similaire sur les iniquités du commerce international, les problèmes rencontrés pour la commercialisation de produits agricoles (la place des intermédiaires, les prix dérisoires, par exemple) et qu'elles étaient toutes favorables à l'idée d'un commerce plus équitable (entretien #2, 7 avril 2004; entretien #3, 8 avril 2004; entretien #9, 22 avril 2004; entretien #10, 22 avril 2004; entretien #11, 22 avril 2004; entretien #12, 22 avril 2004; entretien #13, 22 avril 2004). En effet, la plupart des associations paysannes de la région (et des pays environnants d'ailleurs) connaissent des difficultés similaires et sont limitées à la fois par les subventions agricoles au Nord, la dépendance envers les financements de l'extérieur et les politiques de décollectivisation (vers la sphère privée) des investissements au sein des communautés locales qui limitent les capacités d'action des organisations paysannes (Bah, 2003). Selon nos observations sur le terrain, nous pourrions affirmer que les constats fondateurs du commerce équitable sont très répandus dans les milieux paysans sénégalais, mais que la pratique institutionnalisée (avec les organisations au Nord, la certification, entre autres) est quasiment inconnue en dehors de milieux universitaires ou d'ONG étrangères. On a aussi remarqué qu'un certain engouement existe pour cette pratique, mais aussi qu'un énorme travail de sensibilisation et d'éducation reste à faire, ce qu'Oxfam, entre autres, s'engage à faire. La situation est d'ailleurs similaire pour la production biologique : bien qu'elle occupe un certain espace dans le domaine de la production agricole<sup>21</sup>, elle ne s'est pas incarnée en des volumes de ventes importants; des marchés biologiques ont été mis sur pied à Dakar et Thiès, mais le premier a échoué alors que le second périclite (entretien #5, 9 avril 2004). D'ailleurs, un intervenant rencontré nous a mentionné que le marché était encore trop petit et la production encore trop limitée pour que ça fonctionne bien (entretien #9, 22 avril 2004). Aussi, au Sénégal, cette production n'a pas été intégrée au sein du commerce équitable comme cela est fréquemment le cas.

---

<sup>21</sup> Une association de producteurs biologiques est d'ailleurs située à Thiès : l'Association Sénégalaise des Producteurs Agricoles Biologiques (ASPAB).

De façon plus concrète, c'est Oxfam<sup>22</sup> qui a introduit le commerce équitable au public lors de la Foire internationale de l'agriculture et des ressources animales (FIARA)<sup>23</sup> en 2002, bien que certaines expériences limitées aient été tentées auparavant, dont celle de l'APDJ avec Magasins du Monde Belgique en 1994. Oxfam, malgré qu'elle soit impliquée dans la commercialisation de produits équitables ailleurs dans le monde, se donne plutôt comme mandat, au Sénégal, de faire un plaidoyer politique en faveur des paysans et de les impliquer dans les négociations régionales, nationales et internationales, à long terme. La stratégie est donc plutôt axée sur la formation et l'éducation plutôt que sur la constitution de filières équitables, bien qu'Oxfam collabore à certaines tentatives faites en ce sens<sup>24</sup>. Selon l'un des membres de l'organisation, cette stratégie est due au fait que la pratique du commerce équitable est peu connue en zone rurale et que l'on doit d'abord faire le lien entre la situation concrète du producteur et l'alternative équitable (entretien #4, 9 avril 2004). De plus, la mise sur pied de filières certifiées comporte un coût important et nécessite des organisations paysannes solides selon ce membre d'Oxfam (entretien #4, 9 avril 2004). Oxfam travaille aussi à l'élaboration d'un plaidoyer politique en faveur des agriculteurs africains, une tâche que l'organisation considère urgente, étant donné les processus de libéralisation. Par exemple, un intervenant d'Oxfam nous mentionnait la fin des accords privilégiés de Cotonou avec l'Union européenne pour 2007-2008, qui peuvent remettre en question les autres projets de commercialisation des produits africains (entretien #4, 9 avril 2004). Selon Oxfam, le militantisme et le commerce équitable devraient alors se développer en complémentarité, ce qui constitue une approche souple liée au contexte sénégalais qui devra être pris en compte lors de la recherche<sup>25</sup>. D'autres ONG étrangères travaillent aussi en ce sens,

---

<sup>22</sup> Au Sénégal, ce sont Oxfam Grande-Bretagne et Oxfam États-Unis qui sont présents.

<sup>23</sup> La FIARA est une exposition agricole annuelle au cours de laquelle les producteurs et associations viennent présenter leurs produits.

<sup>24</sup> Par exemple, avec Max Havelaar qui désire développer la filière coton dans l'Est du pays.

<sup>25</sup> Dans cet ordre d'idées, les diverses filiales d'Oxfam dans la région (au Sénégal, Burkina, Nigéria et Ghana) ont développé une dynamique commune et des alliances stratégiques avec d'autres organisations dont *Third World*

donc le CECI qui a mis sur pied des programmes d'appuis aux organisations paysannes (le Programme d'Appuis à l'Entreprenariat Paysan (PAEP), par exemple) et pour qui le commerce équitable est une voie intéressante, sans être unique, de lutte à la pauvreté en milieu rural. Un des obstacles mentionnés par cette organisation est toutefois le fait que le commerce équitable s'est généralement tourné vers les filières à forte valeur ajoutée, limitées au Sénégal et que l'État désire réduire la dépendance envers une de ces productions, l'arachide (entretien #14, 26 avril 2004).

Malgré ces obstacles et l'ampleur limitée du commerce équitable, nous avons quand même observé qu'il devient de plus en plus présent au sein de la société civile et des milieux de la recherche sénégalais. Divers acteurs travaillent aujourd'hui à la promotion et au développement de la pratique. Il y a d'abord le réseau des ONG du Nord (dont fait partie Oxfam, le CECI ou le GRET) qui travaille principalement au niveau des appuis aux organisations paysannes (renforcement organisationnel, consolidation des filières et appui à la commercialisation, entre autres). Cependant, il existe aussi un réseau d'organisations sénégalaises qui agissent dans le domaine de l'économie sociale et qui intègrent le commerce équitable à leur mandat. C'est le cas notamment du RIPESS qui œuvre à l'organisation de la Rencontre Internationale de Dakar, au cours de laquelle le commerce équitable constituera un pivot de promotion de l'économie sociale (entretien #6 ,21 avril 2004). D'ailleurs, certains intervenants nous ont mentionné la pertinence de nouer l'économie sociale et le commerce équitable (pour la transformation des produits, par exemple) (entretiens #5, 16, 17 et #8). De plus, un réseau étudiant dakarois<sup>26</sup> a été mis sur pied, la Plate-forme des Étudiants pour l'Avancement du Commerce Équitable (PEACE), afin de faire la promotion de cette pratique par différentes activités publiques de sensibilisation sur la situation des producteurs et l'alternative équitable. Nous avons noté que tous ces intervenants, sans être inscrits dans une dynamique conflictuelle, n'avaient toutefois pas

---

*Network*, NANTES, Nigeria Trade Work, le ROPPA et le CNCR sénégalais. Des groupes de travail ont été créés pour les diverses filiales dont le coton, le riz ou le poulet.

<sup>26</sup> Un autre groupe d'étudiants travaille aussi à l'Université Gaston Berger à St-Louis.

toujours des liens solides entre eux et qu'ils pratiquaient leurs activités dans leurs créneaux particuliers, se limitant à une coordination lors de certaines activités (la FIARA, par exemple). Il nous a semblé que le commerce équitable empruntait des voies de développement diverses au Sénégal qui devront être analysées plus à fond lors de la recherche : par exemple, l'intégration du commerce équitable dans le développement paysan plus général du CECI, l'approche plus «militante» d'Oxfam ou encore son inscription au sein de l'économie sociale et solidaire par le RIPESS.

Finalement, un certain nombre d'organisations paysannes s'intéressent au commerce équitable et nous ont fait connaître leur désir éventuel de s'impliquer dans le réseau (le Cadre de Concertation des Producteurs d'Arachides, la Fédération des Producteurs Maraîchers de la zone des Niayes, l'Union des Groupements de Paysans des Niayes, entre autres). Toutefois, au niveau des pratiques concrètes, nous avons repéré qu'une expérience de commerce équitable dans le domaine de la production de l'arachide, qui fut développée par l'APDJ à Diourbel en relation avec les Magasins du Monde belges de 1994 à 1998<sup>27</sup>. C'est cette expérience que nous présenterons et qui pourrait servir de cas d'étude pour la recherche en cours étant donnée sa pertinence.

---

<sup>27</sup> Nous devons cependant mentionner l'existence d'une expérience de commercialisation locale et nationale en Casamance dans le département de Bigona. Ce projet, similaire à l'agriculture soutenue par la communauté au Québec, a été développé depuis une vingtaine d'années et met en relation des groupements mutualistes féminins qui commercialisent les produits agricoles à partir de principes similaires à ceux du commerce équitable. Ce projet s'est d'ailleurs développé entre la Casamance et Dakar par la commercialisation de jus de fruits et il existe probablement des possibilités d'extension vers l'international, notamment par l'intermédiaire du commerce équitable.

### **III- Présentation de la filière arachidière et de l'APDJ**

#### **3.1 La filière arachidière**

Comme nous l'avons mentionné dans la présentation générale du pays, l'agriculture occupe une place importante au Sénégal et elle reste tributaire des facteurs environnementaux et climatiques. Les colonisateurs du Sénégal ont introduit plusieurs cultures qui ne poussaient pas à l'état naturel dans ce pays et ont favorisé certaines cultures de rente tel l'arachide et le coton. L'arachide au Sénégal possède une riche histoire qui s'intègre à la fois dans des politiques coloniales, des modes de vie et des politiques étatiques qui se sont appuyées sur cette production comme élément de développement du pays. D'ailleurs, le développement du secteur arachidier fut l'un des éléments porteurs de la création de liens intersectoriels entre l'agriculture et l'industrie au Sénégal (les huileries ou l'engrais, par exemple) (Daffé, 2002 : 69). Pour présenter une synthèse de l'histoire de cette production, nous nous appuierons principalement sur le texte de Mbodj (1992), intitulé *La crise trentenaire de l'économie arachidière*, qui offre une excellente synthèse.

L'arachide fut introduite en Sénégambie au 16ième siècle, puisqu'elle constitue une culture idéale pour les terres sablonneuses du Sénégal et elle a d'ailleurs été le pivot de la politique économique coloniale en remplacement du coton. Bien que les colonisateurs aient peu investi dans cette culture [exception faite de certaines tentatives de mécanisation dans les années 1940 par le FIDES (Fond d'investissement et de Développement Économique et Social d'Outre-mer)], il reste que l'arachide fut l'une des productions agricoles importantes exportées par le Sénégal, et elle a d'ailleurs constitué un instrument de dépendance face aux pays européens qui favorisèrent la construction d'une économie agricole extravertie dépendante de la variation des cours mondiaux (p.98)<sup>28</sup>. Le développement du secteur

---

<sup>28</sup> Le riz est probablement un des exemples les plus intéressants car, même si cet aliment constitue l'une des bases fondamentales de l'alimentation nationale, le Sénégal en exportait alors que la population devait consommer du riz importé de moindre qualité.

arachidier contemporain est donc tributaire de cette politique coloniale, mais aussi des grandes nationalisations d'inspiration modernisatrice et socialiste de ce secteur lors de l'indépendance en 1960.

La période des années 1960-70 fut définie à la fois par une politique de transformation de la gestion par les chefferies locales vers une étatisation des structures, puis par une politique communautariste de transfert des terres agricoles vers les collectivités<sup>29</sup>, au même moment où le pays bénéficiait d'un taux préférentiel aux importations de la part de la France<sup>30</sup> (p.101). Cette période sera marquée par une forte dépendance envers l'arachide (80% des exportations) et un climat favorable à son exploitation. Toutefois, la fin des années 1960 verra aussi une dérive technocratique du secteur arachidier, c'est-à-dire que les gros producteurs et les marabouts, menacés par la politique d'autonomie antérieure, parasitèrent les structures associatives et coopératives pour s'en servir comme plate-forme économique et politique, ce que l'État sénégalais a toléré tant que la loyauté envers l'État était assurée (p.103). Cette période sera caractérisée par la création d'un secteur arachidier surprotégé, géré par l'Office National de Commercialisation et d'Assistance au Développement (ONCAD), et bénéficiant des largesses de l'État, ce qui empêtra une crise majeure lors des sécheresses des années 1970. Ces années seront ainsi pénétrées par la création d'un secteur bureaucratique et immobile, l'absence d'une politique agricole claire, l'endettement des paysans et la détérioration des termes de l'échange. Dans ce contexte, les marabouts deviennent alors les véhicules de transmission des revendications paysannes et l'État épingle les dettes afin de limiter les dégâts, mais il crée alors un contexte favorable aux spéculations (p.111).

Les années 1980 sont ensuite caractérisées par des réformes structurelles du secteur qui ont lieu dans le cadre de transformations plus larges liées aux PAS. Ces réformes (diminution de la masse

---

<sup>29</sup> Cette politique sera remise en question lors d'un conflit Dia/Senghor, le premier préférant une gestion par les notables et les marabouts plutôt que par les paysans (Mbodj, 1992 : 102).

<sup>30</sup> Jusqu'en 1968, la France achetait les arachides à un taux supérieur à celui du marché mondial, mais l'arrêt de cette politique a mis directement en compétition l'arachide sénégalaise avec le soja américain sur le marché des oléagineux (Daffé, 2002 : 69).

salariale, élimination d'organismes publics, entre autres) sont basées sur le constat d'un échec du mouvement coopératif et de l'organisation étatique (l'ONCAD) de même que sur la nécessité d'une responsabilisation paysanne (p.113). Dans ce cadre, la dissolution de l'ONCAD est alors décidée et on crée plutôt deux organisations : la SONACOS (Société sénégalaise de commercialisation des oléagineux) qui achemine les graines vers les huileries et la SONAR, oeuvrant dans le domaine des intrants. Toutefois, l'aspect désastreux du début des années 1980 pour l'arachide et une intervention de l'agronome René Dumont favoriseront la dissolution de la SONAR, l'État ayant décidé de ne plus fournir les semences, les machines ou les autres intrants (p.119). En effet, la période où la SONAR agissait dans le domaine de l'arachide a vu des résultats désastreux décrits ainsi dans le Journal de l'Économie (2002)<sup>31</sup> :

«Durant cette période, note le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, les problèmes de l'agriculture sénégalaise ont atteint leur niveau critique. Les bailleurs de fonds ont fini par imposer l'ajustement structurel du secteur public. Plusieurs réformes ont été mises en oeuvre dans le secteur agricole. Toutefois, les résultats ont été médiocres à cause, non seulement, des dettes et des arriérés mais surtout des mauvaises projections faites par les décideurs sur la base de données erronées».

À ce moment, on formulera la Nouvelle Politique Agricole (NPA) : 1984-1989, une grande réforme agricole, voulant éliminer le «biais urbain»<sup>32</sup> par la collaboration entre les petits paysans et les gros producteurs et visant un désengagement de l'État du secteur agricole. Toutefois, cette politique a aussi eu des impacts néfastes sur les conditions de vie des paysans qui n'avaient plus les moyens d'acheter les intrants ou de stocker les semences : on se dirige alors vers un abandon progressif de l'utilisation de l'engrais, à un point tel que l'utilisation se situait en deçà du seuil recommandé par les services

---

<sup>31</sup> <http://www.pagesjaunesdusenegal.com/article29.html>

<sup>32</sup> C'est-à-dire l'orientation limitée à l'approvisionnement des zones urbaines de l'ancienne politique.

agricoles. Ces problèmes reliés au secteur arachidier se poursuivent ensuite dans les années 1990, alors que l'arachide reste un élément important de l'alimentation au Sénégal et une culture dont plusieurs dépendent (surtout dans le bassin arachidier de la région de Kaolack<sup>33</sup>) et que le Gouvernement cherche à promouvoir une politique agricole qui ne dépend plus aussi fortement de celle-ci. Au cours des années 1990-2000, l'arachide continue toutefois d'occuper une place importante de la production agricole sénégalaise, bien qu'elle soit passée de 90% des recettes d'exportation en 1970 à 41% en 1997 : plus de 25% de marge commerciale (1<sup>er</sup> rang), 41% du volume des demandes intermédiaires de produits agricoles (1<sup>er</sup> rang) et 64,3% des exportations agricole (1<sup>er</sup> rang, loin devant les légumes à 19%) (CCPA, 2000).

Aujourd'hui, ce secteur est aux prises avec divers problèmes écologiques (pauvreté des terres, manque d'accès à l'eau, par exemple) et socioéconomiques (pauvreté en milieu rural, incapacité d'acheter les intrants et les semences, entre autres) ainsi que des projets de privatisation de structures dans le cadre d'une libéralisation du secteur favorisée par les Programmes d'ajustement Structurel du Secteur Agricole (Pasa) : par exemple, le projet de privatisation de la SONACOS<sup>34</sup> après celle, en 2001, d'une de ses filiales, la SONAGRAINE n'est pas accompagnée de structures de remplacement. Avec la libéralisation du secteur et la dissolution de la SONAGRAINE,

---

<sup>33</sup> «Surnommée capitale du bassin arachidier, la région de Kaolack au centre du Sénégal (sa capitale Kaolack est à 192 km de Dakar ) est la principale zone de production de l'arachide. Les surfaces cultivées dans cette région oscillent entre un maximum de 242.379 pour la campagne 2001/2002 et un maximum de 307.952 ha pour celle de 95/96. Avec une superficie totale de 1.601.00 ha la zone offre un fort potentiel pour cette culture avec moins de 2 % des terres inaptes à la culture et une pluviométrie entre 400 et 800 mm du Nord au Sud». (Élimane Fal, 2004 : 2)

<sup>34</sup> Certaines organisations ont tenté de mener un projet de privatisation alternative de la SONACOS. C'est le cas du RIPESS qui a fait une alliance avec le secteur informel, des producteurs et des cadres d'entreprises pour participer à l'appel d'offre. L'objectif était de faire valoir l'intérêt d'une privatisation régionale de l'organisation qui permette aux organisations de soumissionner, mais il fut plutôt décidé de privatiser l'ensemble au coût prohibitif de 400 milliards de FCFA.

la production est passée de un million de tonnes à moins de 500 000 tonnes (en 2004, l'État estime la production à 450 000 tonnes, mais le CCPA l'évalue à 250 000 – entretien #3, 8 avril 2004). Sur la scène nationale, nous observons d'ailleurs un processus paradoxal de désertion du secteur par plusieurs opérateurs doublé d'une multiplication d'intermédiaires pratiquant souvent des taux usuraires (*banas*)<sup>35</sup> (Tidiane Dieng, 2004 : 7). Ceci laisse alors le choix aux organisations de producteurs de s'en remettre à des intermédiaires très coûteux ou d'assurer eux-mêmes la commercialisation, sans toujours posséder l'expérience pour le faire. Un des problèmes majeurs de la production d'arachides est aussi relié à la dégradation des sols qui, selon le CCPA (2000), est due au fait que l'arachide a été utilisée comme culture de rente exploitée au maximum, mais sans réinvestissement dans l'environnement : on est alors passé d'un rendement de 1000 tonnes l'hectare à 600-700 tonnes, ce qui a aussi eu un effet sur le niveau de vie des producteurs qui font face à des refus de la part des banques pour l'accès au crédit, puisque ces dernières raisonnent en critères de garanties qui s'amenuisent avec la dégradation des conditions socio-économiques de certains producteurs. De plus, on remarque une négligence face à certains processus vitaux à la production soit le renouvellement des semences et des intrants. Le secteur arachidier sénégalais est aussi limité par divers obstacles à son développement sur la scène internationale : la concurrence des huiles végétales moins chères, l'aflatoxine et les normes sanitaires européennes, ainsi qu'une campagne en sa défaveur ciblant ses attributs cancérogènes lors de la cuisson.

De façon générale, la filière arachidière fait actuellement face à divers problèmes reliés à la fois aux modes de production, aux politiques gouvernementales, aux restructurations ainsi qu'aux réseaux de

---

<sup>35</sup> Un interlocuteur nous a mentionné qu'avec la privatisation de la SONAGRAINE, le producteur doit maintenant se charger d'amener les arachides jusqu'à l'usine, ce qui a favorisé l'émergence d'intermédiaires privés. Le fonctionnement des opérateurs se fait souvent à partir de bons provisoires donnés aux paysans lors de la collecte et qui doivent lui être payés ensuite. Toutefois, certains opérateurs ne payent pas et, en 2000, l'État a d'ailleurs décidé de payer la facture et de traduire en justice certains de ces opérateurs privés (entretien #9, 22 avril 2004).

commercialisation. Nous sommes aussi en présence d'un secteur géré à la fois par des acteurs traditionnels (marabouts) qui investissent les circuits parallèles, par une restructuration des organisations étatiques, par une libéralisation du secteur dans le cadre de politiques d'ajustements structurels et par une dynamique internationale jouant en sa défaveur. Tout se situe dans un contexte où l'arachide garde une place importante dans la société sénégalaise<sup>36</sup>, à la fois pour l'alimentation et pour le nombre de personnes qui dépendent économiquement d'elle (3ième source de devise et 50% de la population directement ou indirectement touchée selon le CCPA [entretien #3, 8 avril 2004]). Ainsi, la production d'arachide est actuellement au centre d'un débat important concernant sa nature : alors que certains affirment qu'elle constitue une culture de rente face à laquelle le Sénégal doit diminuer sa dépendance, d'autres, tel le CCPA, affirment plutôt qu'elle est une culture vivrière qui fut mal exploitée, mais qui conserve son importance pour la société en général (entretien #3, 8 avril 2004).

### **3.2 Description de l'APDJ et de son expérience dans l'équitable**

L'Association pour la Promotion et le Développement de la Jeunesse (APDJ) est une ONG située dans la ville de Diourbel que nous avons rencontré le 7 avril 2004 pour un entretien collectif (entretien #2) portant sur son histoire, ses relations au marché de l'équitable et les défis organisationnels qui l'attendent. Afin de présenter cette organisation, nous nous basons donc sur l'entretien effectué, une visite de ses installations et les documents internes que ses membres nous ont fournis (APDJ, 1996 ; APDJ, 2003).

L'APDJ fut fondée en 1989 par un groupe de jeunes habitant le même quartier de la ville qui voulaient travailler dans le domaine du développement communautaire. Deux fléaux particuliers furent ciblés par l'organisation lors de sa fondation : la dégradation de la société civile due à une hostilité grandissante envers la jeunesse souffrant du chômage, de la délinquance, de l'analphabétisme, de la consommation

---

<sup>36</sup> On peut faire jusqu'à 40 sous-produits avec l'arachide dont des fourrages pour le bétail ou du lait de sevrage pour les enfants (entretien #3, 8 avril 2004).

de drogue ainsi que de la dégradation environnementale caractérisée par un déficit hydrique et un déboisement important. L'ONG, d'abord agréée comme association en avril 1990, fut formée en tant qu'organisation non-gouvernementale en 1998 – avec un Groupe d'Intérêt Économique parallèle qui gérait une auberge à Diourbel. En fait l'organisation a connu quatre grandes phases de développement : 1) la fondation en 1989 par les jeunes du quartier; 2) la structuration de l'organisation dans le cadre d'un partenariat avec Terre Nouvelle en Belgique et un programme axé sur la réinsertion; 3) la dissociation de l'œuvre sociale de l'œuvre génératrice de revenus, l'auberge (qui alimente toutefois l'ONG) et une emphase mise sur la famille comme élément de redistribution de revenus et; 4) finalement, un développement organisationnel plus ambitieux qui visait à accroître le développement dans la région et à combattre la mainmise des marabouts et des confréries religieuses (l'organisation est laïque) à partir d'une approche ancrée dans les relations de genre et la démocratie.

L'association est formée d'une Assemblée générale regroupant tous les membres, d'un bureau exécutif comprenant un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier ainsi qu'une structure professionnelle qui exécute le programme défini par le bureau (APDJ, 2003). Son document de présentation fait état d'un personnel composé d'un administrateur, un comptable, une secrétaire, un coordonnateur, deux superviseurs, 25 facilitateurs, un agronome, un hydraulicien et un chauffeur et elle possède un immeuble à Diourbel, trois motos, cinq micro-ordinateurs, une Peugeot, un pick-up Toyota et un camion. L'APDJ implique actuellement près de 1500 personnes dans ses activités. Pour obtenir une partie de ce matériel, l'ONG a pu compter sur des partenariats, dont celui de l'Union européenne qui lui a fourni les locaux actuels.

Les membres de l'APDJ nous ont dit que l'organisation s'est donnée comme mandat de promouvoir un développement local durable dans ses zones d'intervention et à partir d'objectifs précis : lutter contre le sous-emploi, faire du développement rural et promouvoir une prise de conscience face aux problèmes de santé, d'hygiène, d'éducation et d'environnement. Afin de réaliser ces objectifs, l'organisation intervient

dans les domaines du développement socio-économique, de l'éducation, de l'environnement, de l'hydraulique, de la santé et de l'agriculture dans la région de Diourbel et de Tambacounda. Elle se donne une approche axée sur l'appui aux organisations paysannes et aux groupements féminins à partir d'actions dans divers domaines dont un programme d'appui à la sécurité alimentaire et de l'investissement dans la fertilisation des sols et la régénération du couvert forestier. Au niveau des projets mis en place, l'association a été impliquée dans différentes activités dans la région depuis 1993 dont la mise sur pied d'un centre de couture, d'un magasin d'approvisionnement, d'un moulin à mil, d'une boutique villageoise et d'un micro-barrage ainsi que des campagnes d'alphabétisation, le forage de puits, le reboisement et la création d'une école communautaire. Aussi, il est à noter que l'ONG a créé une auberge qui lui permet d'obtenir des revenus et dans laquelle travaillent des jeunes avec lesquels l'association coopère. Au niveau de ses réseaux externes, elle a développé des relations avec d'autres organisations : par exemple, elle a bénéficié du programme Programme d'Appui aux initiatives pour la Sécurité alimentaire (PAISA) de sept millions de Francs CFA du Gouvernement belge ainsi qu'un partenariat avec Terre Nouvelle (Belgique) et Oxfam Wereldwinkels (Belgique). Au niveau local, l'ADPJ ne reçoit pas d'aide sauf un contrôle de la qualité par l'ITA (Institut de Techniques agricoles).

En ce qui concerne le commerce équitable plus particulièrement, l'APDJ a connu une expérience de commercialisation d'arachides avec Magasins du Monde Belgique (Oxfam Wereldwinkels) de 1994 à 1998. Cette relation a commencé, en 1993, par une visite de responsables de l'organisation en Belgique où ils ont exposé le cas de l'arachide, ce qui a favorisé une visite d'Oxfam à Diourbel la même année. La relation équitable qu'a bâtie l'organisation avec Oxfam et une centaine de producteurs d'arachides de la région de Diourbel et de Kaolack est liée à la mission de développement socio-économique et d'appuis aux organisations paysannes par l'accès à certains marchés extérieurs. L'APDJ a donc agit en tant qu'ONG d'appui aux paysans impliqués dans cette relation en leur fournissant un appui technique et en assurant le maintien de la relation avec Oxfam. L'organisation de Diourbel visait aussi, à moyen terme, à transformer l'arachide en huile sur place afin d'augmenter le prix donné aux producteurs et de lutter contre l'exode

rural (ce qui n'a pu se concrétiser étant donné l'arrêt de la relation). Selon les membres rencontrés, le commerce équitable était aussi vu comme un élément positif dans un contexte de production de l'arachide marqué par certaines difficultés de commercialisation des produits : la distance et les problèmes de transport en diminuent la qualité, les tracasseries policières et douanières ainsi que l'incapacité d'une pérennisation des activités en période morte (les cultures complémentaires), puisque l'arachide se cultive seulement de mai à octobre<sup>37</sup>. Aussi, selon eux, le prix d'achat fixé par le Gouvernement est trop faible, puisque les paysans manquent de moyens pour acheter les intrants nécessaires à la production (les semences notamment<sup>38</sup>). Le CCPA mentionne d'ailleurs que le prix payé par l'État est de 120 francs CFA le kilo alors que les coûts de production tournent autour de 175 francs CFA (entretien #4, 8 avril 2004)<sup>39</sup>.

Cette relation équitable de l'APDJ est toutefois interrompue depuis quelques années (1998), étant donné, entre autres, le problème sanitaire de l'aflatoxine. Les aflatoxines sont des métabolites toxiques produits par des souches toxigènes de champignons du genre *Aspergillus* présents dans les sols. La contamination des arachides peut alors se faire autant dans les champs que le long de la chaîne de transport (APDJ, 1996 : 4). L'organisation a fait des recherches avec l'Institut Sénégalais de Recherche Agricole (ISRA) et NOVACENE (une autre organisation de commercialisation, détenue en majorité par des opérateurs privés et qui commercialise l'arachide-bouche) et elle nous a affirmé avoir développé des techniques de production et d'emballage qui éliminent les risques : grillage immédiat des arachides et mise en

---

<sup>37</sup> On prépare les terrains de mai à fin juin. On fait les semis vers la fin juillet puis on récolte jusqu'en octobre. L'activité dure environ trois mois, ce qui laisse une bonne partie de l'année où l'arachide n'est pas cultivée. L'ISRA réfléchit d'ailleurs au développement de variétés à cycles courts et de l'arachide irriguée pour le Nord du Sénégal (Fleuve).

<sup>38</sup> Un interlocuteur nous a mentionné que les semences importées étaient d'ailleurs moins chères que celles produites localement, mais elles seraient de moindre qualité (entretien #3, 8 avril 2004).

<sup>39</sup> Le CCPA mentionne qu'il est possible d'écouler la production d'arachide dans la sous-région à 500FCFA le kilo, ce que le secteur informel tente de faire en achetant à petit prix aux producteurs. Ce dernier fait toutefois face à des obstacles au niveau de la résistance de l'État et des tracasseries douanières.

sachet sous vide, entre autres. Toutefois, la relation équitable avec Oxfam<sup>40</sup> n'est toujours pas rétablie aujourd'hui, bien que cette dernière continue à communiquer sporadiquement avec l'APDJ.

Selon les membres de l'association, le commerce équitable a été une voie intéressante de développement local puisque la région était confrontée aux départs multiples des jeunes qui s'engageaient comme ouvriers agricoles ou déménageaient vers les centres urbains. Un des effets importants du commerce équitable est que les femmes ont acquis une certaine forme d'autonomie et un renforcement institutionnel de l'ONG, lui permettant de gérer et de planifier ses activités<sup>41</sup>. Cela aurait aussi permis d'offrir un meilleur prix au producteur et de favoriser un revenu plus régulier. De plus, la production d'arachides a augmenté, passant de 5 à 20 tonnes. Toutefois, l'organisation se dit amère de la décision d'Oxfam de cesser la relation avec elle, puisqu'on avait fait des promesses aux producteurs qui ne peuvent être tenues aujourd'hui<sup>42</sup>. Toutefois, selon certains membres, le commerce équitable en tant que pratique est plus important à soutenir que le seul exemple de leur relation avec Oxfam, puisqu'il permet de renforcer les organisations paysannes en leur offrant des partenariats, facilitant ainsi la conduite d'actions permettant de limiter les effets néfastes de la mondialisation. Dans le cadre de cette recherche, cet élément sera intéressant à étudier puisque les acteurs du commerce équitable promettent généralement une relation à long terme avec leurs partenaires. Ainsi, dans le cas de l'APDJ, leur expérience nous permettra à la fois de voir les impacts d'une relation équitable et les effets induits par sa cessation.

---

<sup>40</sup> Les membres de l'association nous ont mentionné qu'Oxfam n'avait pas fourni de raisons détaillées pour l'arrêt des procédures, leur disant plutôt que l'état du marché demandait une période de réflexion pour la commercialisation de l'arachide.

<sup>41</sup> L'organisation nous a d'ailleurs mentionné que les paysans interrogeaient fréquemment l'organisation pour savoir où en était la relation avec Oxfam.

<sup>42</sup> L'organisation nous a mentionné que l'arrêt de cette relation a provoqué un exode des producteurs vers les zones de culture où ils se sont engagés comme ouvriers agricoles, un phénomène que l'organisation voulait combattre, à prime abord.

### **3.3 Identification préalable des réseaux paysans et des ONG**

Lors de notre séjour exploratoire, nous avons pu rencontrer un certain nombre d'acteurs des réseaux arachidiens et paysans plus généralement, ainsi que des ONG travaillant dans le domaine du développement rural. Cette section du rapport tentera de dresser un portrait général de ces réseaux et de cibler certains acteurs clés qui pourront ensuite devenir des interlocuteurs privilégiés lors de la conduite de l'étude. Toutefois, nous devons, à prime abord, mentionner que les réseaux sénégalais sont très nombreux dans le domaine agricole et que cette présentation ne constitue qu'un premier aperçu qui devra être complété lors de l'étude. Ainsi, nous avons effectué un premier travail de recension des organisations, mais la recherche devra pousser plus à fond l'étude de ces acteurs et surtout, de leurs relations entre eux dans le cadre de l'émergence de projets de commerce équitable.

Dans le domaine de l'arachide, nous avons constaté que l'APDJ était une ONG locale peu impliquée dans les réseaux régionaux et nationaux (ses relations de partenariat ont plutôt été internationales et locales) portant sur l'arachide, mais elle s'implique au niveau de la sous-région par l'intermédiaire du CONGAD dont elle fait partie<sup>43</sup>. Aussi, l'organisation est en train de mettre sur pied, avec ce dernier, un réseau de sécurité alimentaire dans la sous-région (Gambie, Mali, Sénégal, Burkina Faso, Guinée-Bissau, Guinée Conakry) afin de renforcer les

---

<sup>43</sup> Le CONGAD, qui participera à la Rencontre de Dakar en 2005, se définit ainsi : «Le Conseil des ONG du Sénégal, qui regroupe 150 ONG au Sénégal sur les 300 évoluant dans le pays, est né en 1982. Il regroupe des ONG du Sud et du Nord et a accumulé une riche expérience en matière de coordination, d'échanges, de mobilisation sociale, de lobbying sur les questions de développement. Le consortium intervient dans les différentes régions administratives du Sénégal à travers ses membres et ses cellules régionales. Il abrite et/ou impulse plusieurs coalitions nationales sur l'éducation, la lutte contre la pauvreté, la corruption. Ses deux axes majeurs d'intervention sont le renforcement de la société civile et le dialogue politique, social, économique et culturel qui sont développés dans le Programme quinquennal (2000-2005). Il est dirigé par un Conseil d'Administration de 15 membres qui s'appuie sur une Direction Exécutive fonctionnant avec une vingtaine d'employés permanents et une centaine de volontaires. ».

[http://www.worldwidevolunteer.org/wsis2003/DOC/DIOP\\_SALL.DOC](http://www.worldwidevolunteer.org/wsis2003/DOC/DIOP_SALL.DOC)

capacités de négociation des paysans par l’élargissement des réseaux. L’objectif est d’identifier les effets du commerce mondial sur les diverses situations locales et d’être ainsi en mesure d’agir sur les problématiques particulières en les inscrivant dans une dynamique globale. Cette nouvelle initiative s’avère, selon les membres de l’organisation, un virage important pour l’APDJ qui avait eu tendance à se tourner exclusivement vers le développement endogène et localisé alors que le contexte actuel demande une certaine ouverture (entretien #2, 7 avril 2004).

Pour l’arachide plus particulièrement, il existe un cadre de concertation (le seul à être, au Sénégal, exclusivement tourné vers cette filière selon les membres (entretien #3, 8 avril 2004)<sup>44</sup> dans la région de Kaolack qui, bien que n’étant pas en relation avec l’APDJ, vise à regrouper les producteurs et organisations productrices d’arachides et à les inscrire dans les réseaux paysans plus larges. Le Cadre de Concertation des Producteurs de l’Arachide (CCPA) est une fédération de groupements villageois<sup>45</sup> et de cadres départementaux de concertation des producteurs de l’arachide que nous avons rencontrés le 8 avril 2004 (entretien #3). Elle est présente dans 35 des 41 départements de la région de Kaolack et ses membres affirment leur volonté de débuter leur travail à partir d’une action ciblée géographiquement. Aussi, contrairement à l’APDJ qui constitue une ONG d’appui aux producteurs, la CCPA est une organisation de producteurs. Face à des problématiques d'accès aux intrants agricoles et aux semences ainsi qu'une dégradation des sols (constat partagé par l’APDJ), des producteurs ont fondé cette organisation en 2001, avec l'aide de l'Union européenne, afin d'unir les producteurs de la filière arachidière dans un cadre commun permettant : la réflexion et l'échange ; la promotion et le développement des activités de production et de service ; la défense des intérêts des producteurs ; l'aide à la mise en place d'un observatoire national de la filière ; l'établissement de relations d'affaires au niveau national et international ; la participation

---

<sup>44</sup> Il est à noter qu'il existe toutefois un Comité National Interprofessionnel de l'Arachide (CNAI).

<sup>45</sup> Les groupements villageois sont une organisation d'économie sociale à l'échelle du village qui jouent un rôle dans les processus de développement rural (Soulama, 2003 : 138).

au maintien de la fertilité des sols et la mise sur pied d'une mutuelle d'épargne et de crédit pour financer leurs activités (entretien #3, 8 avril 2004). L'organisation est structurée en une fédération décentralisée de cadres départementaux régionaux dans les régions de Kaolack (le cadre de la région de Fatick n'a pas réussi à poursuivre lui-même ses tâches d'organisation) qui structurent les producteurs jusqu'au niveau des villages. La jeune organisation s'est aujourd'hui regroupée autour des organisations de producteurs de base et vise éventuellement à couvrir tout le bassin arachidier sénégalais.

Le CCPA agit dans deux sphères d'activités principales. D'abord, il accomplit une action au niveau de la commercialisation directe de l'arachide (livraison à l'usine) avec l'aide de la SONACOS en 2001-2002. L'organisation a commercialisé 5322 tonnes d'arachides dans 41 points de collecte (Kaffrine, Kaolack et Nioro), mais n'a vendu que 3000 tonnes en 2002-2003 à cause d'un mauvais hivernage (entretien #3, 8 avril 2004). Le second programme touche les semences et s'est établi en relation au PROCAPA (Programme Complémentaire d'Appuis aux Producteurs d'Arachides). Il vise la collecte de 800 tonnes de semences afin de procéder à des tests qui devront aboutir à la réalisation d'un plan pluriannuel de développement de l'arachide. Ces deux programmes sont aussi complémentaires à une action du CCPA dans le domaine de l'autosuffisance alimentaire, puisque les groupements membres sont très engagés dans la production céréalière. L'organisation est appuyée par divers partenaires internationaux (l'Union européenne, la FAO et la Coopération belge), nationaux (la NOVACEN, la SONACOS et le Programme d'organisation et de gestion villageoise). Elle est aussi membre du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) (et de son bras financier, l'ASPRODEB), l'une des fédérations paysannes les plus importantes du Sénégal qui constitue d'ailleurs l'interlocuteur de l'État en cette matière (CCPA, 2003).

Au niveau plus général du monde paysan dans son ensemble, les très nombreuses associations paysannes du Sénégal regroupent une variété de petites associations locales, d'organisations paysannes régionales, de fédérations nationales ou sous-régionales qui sont organisées autour de divers pôles (filière, identité paysanne, renforcement professionnel,

développement rural, entre autres). L'histoire du mouvement paysan au Sénégal est d'ailleurs multiple au sens où elle s'est développée en parallèle des grandes transformations structurelles que le monde rural a connues. En effet, Ba, Ndiaye et Sonko (2002) divisent cette histoire en trois phases qui sont ancrées dans les politiques rurales de l'État sénégalais : la première phase (1960-1972) est caractérisée par l'émergence du mouvement coopératif, la politique de régionalisation du développement rural et la création d'organisations paysannes suscitées de l'extérieur (État et ONG) ; la seconde phase (1973-1983) fut structurée par des organisations de producteurs d'initiatives endogènes, une organisation socio-économique basée sur les coopératives structurées en pyramide (du village au niveau national) et l'émergence de nombreuses ONG impliquées dans des petits projets d'auto-développement, ce qui se matérialisa par la création d'une structure les fédérant en 1976 (Fédération des ONG du Sénégal – FONGS) ; la troisième phase (1984-1995) est celle du désengagement de l'État qui laissa place à diverses initiatives associatives dont la création du CNCR en 1993 afin d'organiser les organisations rurales de chaque région dont les coopératives et les GIE ; finalement, la dernière phase (1996-2000) fut celle de l'ouverture vers l'extérieur des mouvements paysans et de la contestation des tentatives de tutéatisation et de parrainage de l'État (p.261-271). Bien que plusieurs associations, groupements et coopératives aient disparu depuis l'indépendance du Sénégal, ces divers acteurs restent toujours des intervenants importants du monde associatif rural.

Notre terrain exploratoire ne nous a pas permis de procéder à un inventaire exhaustif des réseaux paysans, qui sont d'ailleurs en période de structuration, mais nous avons pu identifier les plus importants, ce qui nous permettra d'accéder aux associations de dimensions plus restreintes selon le besoin. Dans cette section, nous présenterons brièvement deux réseaux nationaux (la CNCR, la FONGS) et un réseau sous-régional (le ROPPA) les plus importants pour l'étude des dynamiques paysannes sénégalaises. Dans le cadre d'une recherche portant sur l'arachide équitable, certains membres de ces organisations pourront devenir des interlocuteurs pertinents concernant l'état des réseaux paysans, les diverses situations en milieu rural ainsi que les politiques gouvernementales en matière d'agriculture.

Au niveau sous-régional, le réseau paysan majeur est le ROPPA<sup>46</sup> (Réseau des organisations paysannes et des producteurs d'Afrique de l'Ouest), qui fut créé en 2000 et qui possède un siège social au Burkina Faso. Ce réseau a été mis sur pied par des organisations paysannes Ouest-africaines qui ont fait le constat de la similarité de leurs situations au niveau de l'accès difficile au crédit, de la faible rémunération des produits, de l'insuffisance d'infrastructures économiques et des menaces climatiques, environnementales et humaines (l'exode rural entre autres). Les objectifs fixés par cette organisation sont de défendre et de promouvoir les valeurs d'une agriculture paysanne et d'encourager la concertation et la structuration des organisations paysannes dans chacun des pays. L'organisation a alors créé un fonds de renforcement des capacités des organisations paysannes et de producteurs agricoles, une carte d'identité rurale et des lieux de réflexion qui permettent la concertation et l'action face aux politiques agricoles nationales et sous-régionales. Au sein de ce vaste réseau, diverses associations nationales sont présentes dont le CNCR sénégalais.

Ce dernier, situé à Dakar et créé en mars 1993, vise à développer une agriculture paysanne qui assure un développement durable des exploitations familiales. Plus particulièrement, l'organisation promeut la coopération et la concertation entre ses membres, favorise un partenariat entre ceux-ci, avec l'État et avec d'autres partenaires publics ou privés ainsi que l'émergence et le développement d'une plate-forme de concertation entre les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le CNCR compte actuellement 19 membres dont la FONGS et diverses autres fédérations nationales ou régionales oeuvrant dans des domaines divers

---

<sup>46</sup> Nous devons aussi mentionner l'existence du Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI) dont le siège est à Dakar (elle intervient, au Sénégal dans la région de Dakar, Thiès, Diourbel, Saint-Louis, Fatick et Louga) et qui est présent au Sénégal, en Guinée-Bissau, en Guinée Conakry, au Mali, en RCA et en Gambie). Cette organisation, fondée en 1985, travaille dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la participation citoyenne par des actions dans les domaines, entre autres, de l'agriculture durable, l'alphabétisation, la gestion paysanne, le développement urbain, l'épargne et le crédit, l'environnement et la santé. Elle agit en partenariat avec diverses organisations dont le CECI, Développement et paix, l'Unicef ou l'USC.

(horticulture, arachide, pêche, apiculture, tomates, foresterie, développement local, coton, maraîchage et élevage) dans une variété de régions au pays (vallée du fleuve Sénégal, zone des Niayes ou bassin de l'Anambe, par exemple) (CNCR, 2004). Le CNCR est composé d'un Congrès, d'un Conseil d'administration, d'un bureau exécutif, d'un secrétariat général, d'un organe consultatif, du Conseil régional de concertation et de coopération des ruraux (CRCR) ainsi que d'une cellule d'appui technique. L'organisation agit en tant que porte-parole du mouvement paysan et des représentants officiels auprès de l'État sénégalais. Le CNCR a aussi mis en place divers programmes dont le PSAOP (Programme des services agricoles et des organisations de producteurs), le PACEPA (Programme d'Appui à la Concertation État/Professions Agricoles), un programme de concertation entre les producteurs et les instituts de recherche, un programme d'appui au renforcement institutionnel du CNCR et de ses membres ainsi qu'une participation au Programme de radios rurales de la Francophonie (CNCR, 2004). Finalement, le CNCR est affilié à diverses organisations dont le ROPPA, la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA) et Via Campesina.

Au niveau national, une autre organisation importante, la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS), regroupe 3000 groupements villageois et touche près de deux millions de personnes (FONGS, 2003a). Créeé en 1976 par neuf associations paysannes, la FONGS poursuit une vocation socio-économique sans but lucratif. Située à Thiès, elle compte aujourd'hui 31 associations paysannes dans onze régions du Sénégal (FONGS, 2003a). Elle vise à réhabiliter le statut et l'identité paysanne en développant les capacités d'autonomie des structures paysannes membres, en consolidant la solidarité inter-associative et en favorisant la responsabilisation des membres. L'organisation est composée d'une Assemblée générale, d'un Conseil d'administration et d'un Secrétariat général ainsi que de dix coordinations régionales composées d'associations membres. Cette organisation a développé deux grands programmes : le Fonds d'appui aux initiatives rurales, qui offre une aide au renforcement des capacités et du crédit, ainsi que le Programme pour autonomiser la réflexion et l'action durable par le financement de l'organisation (FONGS, 2003b).

Ces trois associations majeures œuvrant dans le domaine rural au Sénégal et dans la sous-région possèdent des liens étroits entre elles puisque la FONGS est membre du CNCR qui fait partie du ROPPA. Ainsi, on note qu'au niveau des regroupements d'organisations que représentent ces trois associations, la coopération et le dialogue sont bien établis. Lorsque nous mentionnions que les réseaux paysans avaient peu de contacts entre eux, c'est plutôt au niveau des filières particulières ou des organisations œuvrant dans des régions spécifiques. Ainsi, le CCPA, une organisation travaillant dans le même domaine arachidier comme l'APDJ, n'était pas au courant des activités de cette dernière (entretien #3, 8 avril 2004). Aussi, cette absence de relation se fait ressentir lorsque des passerelles tentent d'être établies entre le mouvement paysan et l'économie sociale ou le commerce équitable. Les associations paysannes que nous avons rencontrées étaient peu au courant des activités d'OXFAM (au-delà de la FIARA) ou du RIPESS (ce dernier est toutefois en phase d'émergence).

En plus des réseaux paysans présentés, le Sénégal compte aussi une multitude d'ONG et d'instituts de recherche agricole (ou sur le développement) qui œuvrent dans le domaine rural. Certains d'entre eux seront d'ailleurs pertinents à rencontrer dans le cadre de la recherche. Il y a d'abord le Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques (GRET, France) qui travaille dans le développement rural par la publication de documents et par l'animation de réseaux. Cette ONG, que nous avons rencontrée, a aussi réfléchi sur la question du commerce équitable par l'intermédiaire de l'agroalimentaire et avance des interrogations intéressantes dont l'intérêt de le jumeler à l'économie sociale et les divers déséquilibres Nord-Sud existant au sein du commerce équitable (la formulation des critères et leur application aux organisations du Nord, entre autres) (entretien #5, 9 avril 2004). Une autre ONG, le CECI, intervient dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et le renforcement des réseaux paysans. Ce dernier a travaillé à l'appui institutionnel des organisations paysannes par l'intermédiaire de divers projets dont le PAEP (Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat Paysan). De plus, le CECI, présent dans divers pays de l'Afrique de l'Ouest, œuvre dans la commercialisation de produits équitables au Burkina Faso (karité). Dans le domaine du commerce équitable, Oxfam (Grande-Bretagne et États-Unis) fait un travail politique auprès des paysans afin que ceux-ci soient en mesure d'avoir

voix au chapitre des négociations internationales portant sur le commerce de denrées agricoles. L'organisation œuvre aussi dans le domaine de la formation et de l'éducation aux réalités du commerce international et à l'existence de l'alternative équitable par l'intermédiaire de publications (dont le journal *Pour un commerce équitable : Bulletin de la campagne en Afrique de l'Ouest* et divers rapports dont *Deux poids, deux mesures* (2002)) et de participation à des événements publics dont la FIARA. Il existe de nombreuses autres ONG du Nord au Sénégal qui ne peuvent pas toutes être présentées dans ce rapport, mais nous en avons mentionné trois qui se sont penchées d'une façon ou d'une autre sur le commerce équitable et qui devront, selon nous, absolument être incluses dans la conduite du terrain. La relation entre ces organisations devra aussi être analysée puisque chacune d'entre elles, bien qu'étant en contact sporadiquement, construit une voie distincte de développement du commerce équitable : Oxfam l'inscrit dans un agenda militant auprès des organisations paysannes, le CECI le situe comme élément de lutte à la pauvreté en milieu rural et le GRET, qui termine sa période de réflexion sur le sujet, l'inscrit dans une dynamique plus large en lien avec l'économie sociale. Aussi, il sera intéressant d'analyser le lien que ces ONG du Nord entretiennent avec les ONG locales et les réseaux paysans sénégalais dans l'élaboration de projet de commerce équitable et de développement rural.

Au niveau de la recherche, il existe divers instituts dont le plus important est l'ISRA, un organisme de recherche public comportant onze centres de recherche et près de 500 intervenants (chercheurs, agents d'appui, assistants et cadres administratifs et techniques). L'organisation définit sa mission ainsi :

[Elle] consiste en la génération de connaissances et de technologies appropriées pour atteindre l'objectif de sécurité alimentaire des populations, la création d'emplois et de richesses et partant le développement économique, social, scientifique et culturel du pays. Les thèmes prioritaires de recherche de l'ISRA portent sur les productions agronomiques, animales, forestières, halieutiques et de socio-économie rurale dans les différentes zones écologiques du Sénégal : zone

continentales pluviales sèche et humide, zone continentale irriguée, zone littorale et zone maritime<sup>47</sup>.

Cette organisation de recherche est importante dans le domaine de l'agriculture de façon générale, mais aussi pour la production d'arachide : par exemple, elle a travaillé avec l'APDJ pour trouver des solutions aux problèmes de l'aflatoxine.

Bien que nous n'ayons présenté qu'un nombre limité de réseaux paysans et d'ONG, il est important de noter que le Sénégal en compte un très grand nombre et que plusieurs d'entre elles travaillent souvent en parallèle, ce qui rend l'identification première des réseaux assez difficile. Dans le cadre de la recherche, il nous a donc fallu cibler au préalable les principaux acteurs pertinents pour l'étude du commerce équitable de l'arachide. Ceux-ci devront, selon nous, constituer des interlocuteurs importants, mais il est à mentionner que d'autres organisations émergeront probablement en cours d'étude. Il sera lors pertinent de tenir compte de ces organisations, mais en conservant une perspective ancrée dans le commerce équitable, ce qui limitera le nombre d'organisations.

---

<sup>47</sup>Tiré de : [http://www.isra.sn/presentation\\_isra.htm](http://www.isra.sn/presentation_isra.htm)

## **Chapitre 2 : Le commerce équitable au Burkina Faso**

### **I. Description de l'environnement historique, économique, politique et social de la région étudiée**

Le Burkina Faso, anciennement la République de la Haute-Volta, est un pays enclavé dans la région sahélienne qui compte près de 13 millions d'habitants. Il est situé entre le Mali au nord et à l'ouest, le Niger et le Bénin à l'est et, finalement, le Togo, le Ghana et la Côte-d'Ivoire au sud. Le pays est marqué par une géographie variée bien que caractérisée globalement par un climat désertique aride. Ainsi, le Nord est à l'image de ses voisins maliens et nigériens ; on retrouve la savane dans les Hauts-plateaux du Centre ; le Sud-ouest, avec des pluies plus abondantes, compte un certain nombre de forêts et de cultures irriguées (riz et canne à sucre, entre autres). La saison des pluies au Burkina Faso a lieu de juin à octobre, le climat est plus frais de décembre à février et très chaud de mars à mai (les températures dépassent fréquemment les 40 degrés Celcius). Le pays possède peu de cours d'eau, ceux-ci se limitent principalement aux trois rivières Volta (la noire, la blanche et la rouge connues aujourd'hui sous le nom de Nakambe, Mouhoun et Nazinon). Cette présence limitée de cours d'eau s'inscrit d'ailleurs au sein d'une dynamique de dégradation de l'environnement illustrée par les processus de désertification qui sont favorisés par la déforestation et l'érosion conséquente des sols. Par exemple, nous avons observé que la coupe du bois de chauffage pour la cuisson était encore très répandue, la zone adjacente à la capitale (Ouagadougou) étant complètement dépourvue d'arbres. La population du pays est jeune (16,8 ans d'âge médian), l'espérance de vie, très faible (45 ans), la mortalité infantile, élevée (99/1000) et les ravages du SIDA, omniprésents (6,5% soit 400 000 personnes) (CIA, 2003). Le Burkina Faso compte parmi les pays les plus pauvres de la planète et a été marqué par une histoire coloniale, puis par une période post-coloniale où se succédèrent des coups d'État et l'établissement d'un régime autoritaire ainsi qu'une économie limitée à la fois par le manque de ressources, la situation géographique et certaines politiques publiques nationales et internationales.

## 1.1 Historique

Le Burkina Faso a d'abord été occupé, au 13ième et 14ième siècles, par les Bobos, les Lobis et les Gouroundis avant que les Mossis ne se déplacent du Niger vers cette zone. Ces derniers ont érigé un empire dans la région de Ouagadougou et trois autres dans les diverses régions du Burkina. Aujourd'hui, le pays est encore influencé par la résistance Mossi face aux empires musulmans qui étaient situés au Mali. Ainsi, contrairement au Sénégal où la religion musulmane occupe encore aujourd'hui une place centrale dans la vie socio-politique, au Burkina Faso la présence religieuse (musulmane et chrétienne) prend moins d'importance dans la vie collective. Lors de la période de colonisation, au moment du «partage de l'Afrique» au 19ième siècle, les Français ont utilisé une politique de division interne face aux Mossis plutôt qu'un accommodement avec les leaders et au début du 20ième siècle, ceux-ci avaient réussi à asseoir leur domination dans toutes les régions du Burkina Faso. Les États mossis furent alors intégrés à la colonie du Haut Sénégal-Niger puis constitués en une entité indépendante, la Haute Volta, en 1919. En 1932, pour des raisons commerciales, la moitié de cette région fut rattachée à la Côte d'Ivoire, ce qui permit au Gouvernement colonial de recruter des forces Mossis pour les faire travailler dans les plantations et dans la construction du chemin de fer entre Abidjan et Ouagadougou. Cette tradition coloniale d'emploi de la force de travail en Côte d'Ivoire est encore présente aujourd'hui : plusieurs Burkinabés ont quitté le pays pour travailler en Côte-d'Ivoire, bien que le conflit actuel ait forcé le rapatriement de près de 700 000 d'entre eux dernièrement. La Haute Volta est, quant à elle, redevenue une entité indépendante après 1945, mais les Français s'y désintéressent et investissent plutôt leurs efforts en Côte-d'Ivoire, riche en ressources naturelles.

Les années 1950 sont caractérisées par les processus d'accession à l'indépendance soutenus par deux leaders : Ouezzin Coulibaly (Rassemblement Démocratique Africain (RDA)), qui désirait une participation accrue des Africains au sein des régimes coloniaux et Maurice Yaméogo (Union Démocratique Voltaïque (UDV)), qui agissait plutôt en tant qu'opposition aux pouvoirs coloniaux. Lors de la mort du premier en 1958, Yaméogo fusionna les deux partis et devint le

premier Président du pays nouvellement indépendant depuis 1960. Son règne fut toutefois marqué par une autorité croissante (il bannit tous les partis politiques, sauf le sien) et il fut renversé en 1966 après que des manifestations importantes permirent à un gouvernement civil de prendre le pouvoir. Les années 1970 ont ensuite vu une succession de coups d'État et de gouvernements civils et ce, jusqu'en 1983, alors que Sankara, un militaire de gauche, accéda au pouvoir par un putsch. Le règne de ce dernier, au cours duquel il renomma la Haute-Volta le Burkina Faso (qui signifie la terre des incorruptibles en Moré [Burkina : incorrigeable] et en Dioula [Faso : résidence]), constitua un tournant majeur pour le pays. En effet, le gouvernement, qui s'était promis d'éliminer la corruption et de favoriser le développement social, coupa dans les dépenses publiques (25% des salaires en 1985, utilisation de voitures Renault pour les officiels, par exemple), mit sur pied une campagne de vaccination majeure au cours de laquelle 60% des enfants furent vaccinés contre la méningite et la fièvre jaune et encouragea la construction de dispensaires et d'écoles dans les villages (l'éducation des enfants augmenta de 22% entre 1983-86) (Lonely planet, 1998 : 196). Malgré ces réussites, le Gouvernement fit face à une opposition des puissances occidentales, qui voyaient son orientation de gauche comme une menace, et le pays dut se contenter d'une aide extérieure qui devint presque nulle. Bien que Sankara ait été un Président populaire, il fit face à un coup d'État en 1987 et fut exécuté par une junte dirigée par l'actuel Président, Blaise Compaoré (un ancien compagnon de lutte de Sankara d'ailleurs). Le Président auto-proclamé du Burkina gouverna sans élection jusqu'en 1991, moment où il fut élu Président, étant le seul candidat en lice<sup>48</sup>. En 1992, son parti, l'Organisation pour la Démocratie Populaire (ODP), gagna 78 des 107 sièges, et fit face à de nombreuses accusations de fraudes électorales. En 1997, le parti, qui changea de nom pour s'appeler le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), gagna 95% des sièges et Compaoré fut réélu Président en 1998 avec 90% des suffrages (Atlas, 2002 : 174). Récemment, une tentative de coup d'État avorté eut lieu (en hiver 2004) et l'opposition au règne de Compaoré grandit, mais il se maintient toujours au pouvoir.

---

<sup>48</sup> Le leader de l'opposition fut d'ailleurs assassiné deux semaines plus tard.

## 1.2 Portrait général du pays

### 1.2.1 Portrait socioculturel : ethnies et religions

Comme nous l'avons mentionné, l'aspect religieux au Burkina Faso est moins prégnant qu'au Sénégal où les confréries investissent le champ économique. De façon générale, la religion musulmane est majoritaire, mais sans être omniprésente. On compte, au Burkina Faso, entre 40 et 50% de Musulmans et 10% de Chrétiens. Les croyances traditionnelles animistes, basées sur les ancêtres et les esprits<sup>49</sup>, ont aussi conservé une place importante (près de 40%). Un phénomène religieux contemporain est aussi observable au Burkina: l'émergence de «sectes» chrétiennes issues du Sud des États-Unis qui arrivent à se tailler graduellement une place en promettant la prospérité économique et des emplois à leurs fidèles dans un contexte de paupérisation et de chômage accru.

Au niveau ethnique, une mosaïque de près de 60 groupes composent le Burkina Faso. Aucune ethnie n'atteint 50% de la population bien que les Mossis en regroupent 40%. Puis généralement, la mosaïque culturelle burkinabée se décrit ainsi :

**Les Mossis** forment l'essentiel de la population burkinabé et occupent la plaine centrale autour de Ouagadougou. Ils parlent le *Mooré*. **Les Peuhl** composent environ 10 % de la population; c'est un peuple nomade principalement présent au nord du pays. **Les Lobi-Dagari** représentent 7 % de la population et sont installés au sud-ouest du Burkina. **Les Bobo** représentent également 7% de la population et sont installés à l'ouest du pays. **Les Mandé** peuplent le nord et l'ouest du pays et parlent le *Dioula*. **Les Senoufo** sont installés dans la région de Banfora au sud ouest. On peut également citer les **Gourounsi** (sud-ouest de Ouagadougou), les **Gourmanché** (sud-est), les

---

<sup>49</sup> «L'Animisme donne une âme à tous les phénomènes naturels. Chaque ethnie possède ses propres dieux ou génies. Ainsi dans bien des lieux, tel ou tel animal est traditionnellement le fétiche ou animal sacré de ses habitants. Pour rien au monde on ne porterait la main ou on ne mangerait de cet animal qui, quelques kilomètres plus loin, est consommé depuis toujours». <http://perso.club-internet.fr/kibare/bproj5h.htm#sommet>

**Touareg** (au nord) et les **Bissa** (au sud de Ouagadougou).  
(IZF, 2004<sup>50</sup>)

Les relations interethniques sont assez paisibles et, comme au Sénégal, souvent basées sur l'humour. La diversité ethnique reflète la diversité linguistique: le Moré, le Dioula et le Fulfude constituent les trois langues nationales parmi la soixantaine de langues parlées, tandis que le Français est reconnu comme langue officielle (véhiculaire) du pays. La diversité linguistique cause toutefois une fracture entre les villes et les zones rurales où les populations, plus pauvres et souvent illétrées, ne maîtrisent que les langues locales.

La société burkinabée est structurée par la famille élargie, qui assure une forme de sécurité sociale et de lieu d'entraide, et la vie collective qui est marquée par une succession de fêtes et de célébrations qui évoluent avec le rythme des saisons. Il existe d'ailleurs plusieurs festivals pour fêter une récolte fructueuse, le moment de la semence des champs ou encore les divers rites de passage tels le mariage, les funérailles ou le passage vers l'âge adulte. La société a un attachement à certaines coutumes traditionnelles surtout pratiquées dans les villages et divergeant selon les groupes ethniques caractérisent la société burkinabée. La culture orale y est encore très présente grâce aux griots, bardes, poètes, conteurs, acteurs et musiciens. L'art, de façon générale, est omniprésent : la danse et la musique accompagnant à la fois la vie quotidienne et les différentes fêtes. D'ailleurs, l'artisanat burkinabé reflète bien l'importance des coutumes (masques ou bronzes) et l'importance de la musique dans la vie quotidienne et sociale (Djembés, Balafon ou Bara doum doum). Toutefois, certaines pratiques traditionnelles sont actuellement au centre de débats sociaux, tel l'excision qui, bien que possible de sanction pénale depuis 1996, touche toujours 66% des jeunes filles burkinabées (Stolz, 1998 : 1).

De façon globale, le Burkina Faso est donc un pays marqué à la fois par la diversité des cultures et certaines fractures entre la ville et les campagnes. Ces phénomènes sont importants à retenir lors d'une étude puisque la production agricole se fait, bien sûr, en zone rurale où les

---

<sup>50</sup> <http://www.izf.net/izf/Guide/Burkina%20Faso/Page1.htm>

traditions sont plus fortes et les barrières linguistiques plus difficiles à franchir.

### **1.2.2 Portrait politique et administratif**

Le Burkina Faso est aujourd’hui une République parlementaire élisant ses représentants au suffrage universel, mais la gouvernance reste toujours empreinte d’un passé d’autoritarisme et de coups d’États : par exemple, un touriste ne peut prendre des photos sans autorisation gouvernementale que depuis quelques années et les aéroports, ponts, banques ou stations de police ne peuvent toujours pas être photographiées (Lonely Planet, 1998 : 203). Le pays est divisé en 45 régions administratives et son système juridique est basé sur les lois coutumières et le Code civil français alors que la Constitution a été adoptée par référendum en 2001 (CIA, 2003). Le pays est gouverné par le Président Blaise Compaoré (depuis 1987), dont le mandat est renouvelable aux cinq ans<sup>51</sup> et il y a une Chambre basse (renouvelée aux cinq ans) composée de 111 membres. Depuis 2000, le Premier Ministre est Ernest Paramanga Yonli. Au sein de cette chambre, après l’élection de 2002, le CDP du Président compose 90% des députés alors que l’opposition est formée par le PDP (Parti pour la Démocratie et le Progrès (5%), l’ADF-RDA (5%) (l’Alliance pour une Démocratie et une Fédération et le Rally Démocratique Africain) ainsi qu’un certain nombre d’autres petits partis.

La vie politique burkinabée semble donc officiellement caractérisée par une démocratie pluraliste mais, dans les faits, le régime de Compaoré est plutôt autoritaire et il fut accusé de fraudes électorales et soupçonné d’actions politiques répréhensibles. Par exemple, son parti fut critiqué après l’assassinat, en 1998, du célèbre journaliste Norbert Zongo. Le CDP fait d’ailleurs aujourd’hui face à une opposition grandissante même si parfois cooptée, le coup d’État raté de l’hiver dernier en témoigne. Amnistie internationale (2003) mentionne que le gouvernement est soupçonné de pratiquer des exécutions extra-judiciaires et le gouvernement, ayant promis une commission

---

<sup>51</sup> Après un amendement constitutionnel en 2000 qui diminua le terme de sept à cinq ans et permettant une seule réélection du Président.

d'enquête, ne rendit public aucun résultat (p.117). Au niveau de l'information, le Burkina Faso compte six quotidiens principaux (dont Sidawaya, le Pays, Le Journal de Soir et l'Observateur Paalga) ainsi que des petits journaux financés par les partis de l'opposition. La télévision se limite à une chaîne publique tandis que la radio compte une chaîne publique et trente chaînes indépendantes.

En ce qui concerne ses relations extérieures, le Burkina Faso, de par sa situation géographique enclavée, a surtout mis l'accent sur les pays de la sous-région, bien que ses liens avec la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest se soient détériorés depuis qu'il a soutenu la rébellion au Libéria. Au niveau international, on remarque aussi le maintien de relations privilégiées avec les pays de l'Union européenne, surtout la France, et une présence importante d'organisations gouvernementales et non-gouvernementales impliquées dans le champ du développement.

### **1.2.3 Portrait socioéconomique du pays**

#### **1.2.3.1 Portrait général de l'économie**

Le Burkina Faso, pays enclavé dans la zone sahélienne, possède certaines ressources d'une grande valeur, dont l'argent et le manganèse ainsi que l'or – bien que la plupart des mines d'or soient aujourd'hui fermées depuis la chute des cours en 1999. On retrouve aussi d'autres ressources, tels le marbre, le zinc ou l'antimoine, mais celles-ci n'occupent pas une place majeure dans l'économie du pays. Au plan énergétique, le Burkina Faso ne produit pas de pétrole et dépend donc d'un approvisionnement externe, ce qui rend les coûts de l'essence très élevés pour le transport de marchandises et les déplacements motorisés plus généralement.

L'activité économique principale de ce pays est l'agriculture, qui engage près de 90% de la population et qui reste vulnérable à la pluviométrie. En effet, le pays est marqué par une composante rurale importante: 80% de la population habitent les zones rurales et seulement 20%, les centres urbains. La part des activités économiques dans le PIB est de 32% pour l'agriculture, qui est marquée par une

faible productivité; 28% pour l'industrie, majoritairement gérée par des structures étatiques; et 48% pour les services (banques, transports et télécommunications) (Sirima et Monga, 2001 : 1). L'activité agricole n'est toutefois pas toujours responsable de la majorité des revenus en zones rurales, puisque les producteurs en obtiennent d'autres par l'intermédiaire d'activités non agricoles, tel l'artisanat, faites en saison morte (Fauré et Zett, 2000 : 48). Dans le domaine agricole, la production cotonnière occupe encore une place importante, représentant 55% des recettes en devises et 35% du PIB en 2000 (État du Monde, 2000 : 128). D'ailleurs, certaines personnes critiquent la stratégie du «tout coton», alors que le pays souffre encore d'un déficit cérééalier (mil, sorgho et maïs principalement) et alimentaire de 160 000 tonnes (État du Monde, 2000 : 128).

De façon globale, on remarque que l'économie burkinabée est marquée par une prédominance de l'économie populaire qui constitue près de 66% de l'économie totale avec un secteur public qui compte pour environ 20% et s'implique massivement dans certains créneaux dont l'énergie, les mines, le textile et la finance (plus de 80%) (Fauré et Zett, 2000 : 55). Le secteur privé de façon plus large (incluant l'informel) compose près de 80% de l'économie totale, mais celui-ci est dominé par les acteurs de l'informel qui comptent pour 70% de cette activité. Le secteur privé est surtout impliqué dans les domaines de l'agriculture, la restauration, le commerce et l'hôtellerie (*Idem* : 57). Finalement, l'économie est marquée par des déséquilibres régionaux. Par exemple, dans la Capitale Ouagadougou, on retrouve 63% des entreprises modernes du pays alors que la seconde ville, Bobo-Dioulasso, n'en possède que 19% : on remarque une certaine forme de spécialisation régionale où, par exemple, Bobo s'oriente plus vers une fonction marchande et Ouagadougou vers l'industrie (*Idem* : 67).

L'économie du pays est limitée par plusieurs facteurs dont la situation géographique, qui n'offre pas de voies directes d'accès aux couloirs commerciaux pour l'exportation, et des infrastructures limitées. Le Burkina Faso possède certains réseaux routiers majeurs qui sont asphaltés, mais une bonne portion des routes rurales restent en terre, ce qui les rend difficilement praticables lors de la saison des pluies (le taux d'asphaltage est de l'ordre de 1/6). De plus, les coûts en essence sont

élevés. Au niveau des télécommunications, le réseau est aussi passablement déficient, les coûts des appels téléphoniques restant supérieurs à ceux des autres pays de la zone<sup>52</sup>. De façon générale, l'économie burkinabé est limitée par le coût des intrants (énergie, transport, téléphone) et la faiblesse du capital humain (santé et éducation) (Sirima et Monga, 2001 : 1).

Afin de présenter un portrait général de l'économie burkinabée, nous nous baserons sur le rapport de la Banque Mondiale rédigé par Sirima et Monga (2001) et intitulé *Burkina Faso : Compétitivité et croissance économique* en mentionnant la page consultée seulement lorsque faisant référence au document. Au niveau de la croissance économique, le Burkina a été caractérisée par des irrégularités selon les périodes historiques: de 1960-80, le PIB a crû de 3,9% alors qu'il a connu une baisse annuelle de -0,5% de 1980-1993 puis, après la dévaluation du CFA, une nouvelle hausse moyenne de 2% (avec une baisse en 1996 et 1997) (p.1). Cette croissance économique est aussi marquée par des transformations structurelles de l'économie dont le fléchissement du secteur primaire<sup>53</sup> au profit du secteur tertiaire et une forte émergence du secteur informel (2/3 du PIB, avec un ratio d'emplois de quatre contre un dans les secteurs non-agricoles), alors que le secteur moderne a stagné (p.4). On note aussi que le secteur des exportations a connu une croissance importante (5,1%) alors que les substituts aux importations ont plafonné (1,8%) (p.5). Toutefois, les exportations burkinabées occupent toujours une place limitée dans l'économie (13% du PIB), alors que le pays a connu un déséquilibre de sa balance des paiements et un service de la dette relativement élevé (d'approximativement 1,2 milliards de dollars américains). Une manifestation de la faiblesse des exportations est illustrée par le fait que

---

<sup>52</sup> Au niveau des coûts des différents services, les ratios au Burkina par rapport aux autres pays de la zone sont de quatre pour l'eau (Mali), 1,12 pour l'électricité (Togo), 2 pour le téléphone international (Sénégal), 1,76 pour les transports terrestres (Côte d'Ivoire), 1,34 pour les transports aériens (Côte d'Ivoire) et 1,97 pour les transports ferroviaires (Niger) (Sirima et Monga, 2001 : 38)

<sup>53</sup> Ce fléchissement est expliqué par Sirima et Monga (2001) par l'atonie du secteur provoquant l'exode des producteurs ou leur insertion au sein de l'informel.

la part des importations dans le PIB (30%) compte pour plus du double de celle des exportations (p.9). Au niveau des destinations principales, le pays commercialise surtout ses produits vers l'Union européenne (2/3 des importations et 1/3 des exportations). Les exportations sont constituées de biens de rente (6%), d'élevage (26,5%), de produits vivriers (9,2%), manufacturés (30,8%) et d'or (27,5%), alors que le pays importe des produits alimentaires (18,4%), des produits pétroliers (16,4%), des biens de consommation (33,5%), des biens d'équipement (26,8%) et des biens intermédiaires (4,9%) (Fauré et Zett, 2000 : 40). Le Burkina Faso est affecté par une dépendance extérieure doublée du phénomène de la détérioration des termes de l'échange. Dans ce contexte, l'aide extérieure occupe une place importante par le financement de la dette, de la moitié des importations et d'une bonne part des investissements publics. Elle est estimée à 15% du PIB, l'un des taux les plus élevés du monde (p.10). Au niveau des recettes fiscales, bien que l'État burkinabé soit confronté à une assiette réduite, étant donné la place importante occupée par l'informel, elles ont augmenté de 6% par année pour la période 1990-99, alors que les dépenses publiques ont cru de 5% par an (p.16). Selon Fauré et Zett (2000), la faiblesse de l'assiette fiscale est due à l'étroitesse de la base taxable, à d'importantes exonérations accordées aux entreprises et à des insuffisances dans la capacité de recouvrement des impôts (p.34).

### **1.2.3.2      Portrait socio-économique**

Au niveau des données socioéconomiques, le Burkina Faso comptait parmi les pays les plus pauvres de la planète en 1999 : 178ième rang pour le PIB/habitant, 173ième rang pour l'espérance de vie (46 ans), 191ième rang pour l'alphabétisation (24%), 176ième rang pour la mortalité infantile (105/1000) et 159ième rang pour l'IDH (Atlas, 2002 : 175). Toutefois, certaines de ces statistiques sont différentes selon que l'on observe le milieu rural et urbain ou les hommes par rapport aux femmes. Par exemple, 70% des hommes sont analphabètes et ce pourcentage augmente à 89% chez les femmes (État du Monde, 2000 : 126). Au-delà de ces différences, les conditions sociales au Burkina restent des plus difficiles, même au sein des pays les moins avancés : par exemple, l'alphabétisation n'atteint que 24% de la

population, ce qui est très en deçà de la moyenne des PMA à 48% (Atlas encyclopédique, 1998 : 175).

Par rapport à la pauvreté, nous nous appuierons aussi sur l'étude de Sirimi et Monga (2001). Alors que le taux mondial de la pauvreté absolue est établi à un dollar par jour, une étude de Sirima et Monga (2001) le fixe à 112 FCFA par jour (environ 25 cents canadiens) et concluent tout de même que 44,5% de la population vit sous le seuil de la pauvreté tandis que 27,8% se situe sous le seuil national d'extrême pauvreté (87 FCFA/jour) (p.44). Ces statistiques sont encore pires en milieu rural où 52% des agriculteurs vivriers vivent sous le seuil de pauvreté alors que cela touche seulement 30% des habitants des deux plus grandes villes (p.44). Si nous utilisions le seuil de un dollar par jour de la Banque Mondiale, la pauvreté toucherait près de 80% de la population urbaine et 90% de celle en milieu rural (p.45). Relativement à l'éducation, le taux d'analphabétisation est concordant à un niveau de scolarisation faible qui touche encore plus durement les filles que les garçons : 33,5% pour l'éducation primaire et 11% pour le secondaire (p.43). D'ailleurs, les dépenses publiques en éducation ont baissé de 25% entre 1985 et 1996 (1,5%<sup>54</sup>) alors que les autres pays de la région y consacrent entre 3 et 5% de leur PIB. Au niveau sanitaire, le pays a une faible espérance de vie (46 ans), ce qui est souvent relié aux maladies (malaria, dracunculose ou SIDA, entre autres), à des problèmes de nutrition (taux chronique à 30%) ou d'accès à l'eau potable (seulement 71% de la population rurale y a accès) (p.48). Le Burkina Faso est donc un pays extrêmement pauvre et le peu de richesse y est aussi mal distribuée : la tranche de 10% des revenus les plus faibles consomme 2% des biens, alors que les 10% les plus riches en consommation 47% (CIA, 2003 : 6). Cette pauvreté se manifeste à la fois par les indicateurs économiques classiques (PIB/habitant), mais aussi par divers indicateurs socioéconomiques qui montrent que la situation est critique et souvent pire que dans les pays environnents. Ainsi, malgré certains atouts, tels une dette extérieure relativement peu importante par rapport aux autres PMA, un secteur du coton important et une capacité d'attirer l'aide internationale, le pays fait face à des contraintes sociales, économiques et environnementales importantes doublées d'un contexte

---

<sup>54</sup> Les dépenses militaires sont, elles aussi, de 1,4%.

de libéralisation économique et d'ajustements structurels conduits dans un environnement politique conservant son caractère autoritaire (malgré certains assouplissements dans les dernières années).

### **1.2.3.3 La place de l'État et la libéralisation des marchés**

Nous avions mentionné que l'État burkinabé avait été très présent dans l'histoire du pays, que ce soit au niveau politique ou économique. En effet, l'État post-colonial a été marqué par un dirigisme politique et une implication économique au sein de divers secteurs stratégiques de l'économie : encore aujourd'hui, celui-ci est majoritairement impliqué dans les secteurs, tels l'énergie, les mines ou les établissements financiers en plus des monopoles étatiques de commercialisation, tels ceux du coton. Cette omniprésence de l'État amène une bureaucratisation importante, une incapacité financière à assumer les coûts des programmes et une certaine inefficacité des structures. Au niveau des services de base, alors que le gouvernement de Sankara avait établi certaines politiques sociales, l'État burkinabé actuel continue d'en assumer certains (telles la santé et l'éducation), mais le manque criant de moyens rend l'accès à ces soins difficile et favorise l'émergence d'un système à «deux vitesses». Par exemple, dans le domaine de la santé, bien que la consultation soit gratuite, les gens doivent payer les médicaments et on note l'émergence d'instituts privés fréquentés par des personnes plus riches. De plus, l'accès aux soins de santé est très inégalement réparti entre les zones urbaines, dotées d'hôpitaux, et les zones rurales qui ne possèdent pas toutes un dispensaire ou, si elles en ont, ils sont mal pourvus. Nous avons aussi remarqué, lors de notre séjour, une tarification de certains services, telles certaines autoroutes majeures payantes (400 FCFA, 1\$ canadien).

Devant ces services publics chancelants, des organisations de l'État national souvent inefficaces et un bilan financier déficitaire (à la fois au niveau de la fiscalité nationale que de la balance des paiements), le Burkina Faso a fait face à des programmes d'ajustements structurels, comme la plupart des pays de la région, mais plus tardivement, c'est-à-dire au tournant des années 1990. Le premier programme, conçu en 1991, visait l'assainissement financier, le désengagement de l'État et une déréglementation des activités (Fauré et Zett, 2000 : 28). Le

programme voulait favoriser le secteur privé comme moteur de l'économie et s'est déroulé dans une première phase de 1991-1993 puis, après le choc de la dévaluation en 1994, de 1994 à 1996. De façon générale, on note à la fois un accroissement de l'activité économique dans la dernière décennie (près de 3% de croissance annuelle), mais qui s'est conjuguée à un certain appauvrissement de la population touchée à la fois par la déréglementation et l'augmentation du coût de la vie à la suite de la dévaluation monétaire en 1994. Dans le cadre des ajustements structurels, certains programmes furent mis en place : par exemple, l'agence Faso Baara a été créée en vu de générer des emplois via les travaux publics. Bien qu'elle ait généré près de 16 000 emplois, on peut noter que ceux-ci sont généralement de courte durée (40 jours environ) et que leur nombre a diminué de 10 000 en 1992 et à 50, en 1995 (Fauré et Zett, 2000 : 52). Selon le BIT, la période post ajustements structurels a plutôt provoqué une dégradation du rapport entre l'offre et la demande de travail, faisant augmenter le chômage en zone urbaine (Fauré et Zett, 2000 : 47). D'autres programmes ont aussi été mis en place, dont l'élimination de l'embauche dans la fonction publique (sauf certains secteurs prioritaires, tels l'éducation, la santé ou l'action sociale), ce qui a causé une perte importante d'emplois doublée de la privatisation d'entreprises publiques. Certaines mesures ont aussi eu des effets graves dans certaines régions. Par exemple, dans le district de Kongoussi, après la mise en place de la rémunération à l'acte en juillet 1997, le nombre des consultations curatives a chuté d'environ 15,4% en trois ans dans les centres de santé appliquant cette formule (Ridde, 2003 : 1). Fall et Sy (2003) mentionnent que, pour la région de l'Afrique de l'Ouest en général, les transformations récentes ont eu des impacts importants dans le quotidien des populations : l'augmentation des familles monoparentales, l'implication économique des femmes, l'émergence de la sous-location, l'automédication, de nouveaux modes alimentaires et un agrandissement des écarts entre les milieux urbains et ruraux, alors que la précarisation touche aussi les classes moyennes urbaines (p.15-16).

Dans le domaine agricole plus particulièrement, le Burkina Faso a mis en œuvre un plan s'étalant sur la période de 1992 à 1995 (le PASA). Le Gouvernement burkinabé en définit ainsi les grandes lignes :

Il consistait d'une lettre de Politique de Développement Agricole et d'une liste de mesures. Ces mesures, d'ordre économique, portaient sur la libéralisation du commerce et des prix, la restructuration agricole, la privatisation des structures. Le processus de réforme se poursuit actuellement au Burkina Faso dans le cadre de l'élaboration d'un plan stratégique de croissance durable dont une première étape a été franchie avec l'adoption en janvier 1998 du document d'orientations stratégiques (DOS) et du plan stratégique opérationnel (PSO). Le DOS a pour objectif global d'assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et en améliorant la qualité de la vie et de l'environnement. Le PSO définit les grands objectifs suivants: accroître la production agricole de 10% par an au cours des dix prochaines années ; contribuer à une croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3% par personne et par an [...] (Gouvernement du Burkina Faso, 2004 : 1).

Le Burkina Faso se retrouve aussi parmi les pays les plus endettés de la planète et, vers la fin des années 1990, il a bénéficié d'un programme d'allègement de la dette (PPTE), conditionnel à certaines réformes:

Il a été l'un des premiers pays à bénéficier de l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). En 1997, un allègement initial de 400 millions de dollars US (en valeur nominale) avait été accordé. En 1999, une réduction supplémentaire de 300 millions de dollars a été décidée. Cet allègement cumulé réduira environ de moitié le service de la dette du Burkina Faso (Daboué, 2004 :1).

Ces diverses réformes structurelles ont eu des impacts paradoxaux. Alors que, d'un côté, elles ont frappé durement les populations les plus marginales et n'ont pas nécessairement accompli les redressements voulus (le Burkina Faso a connu un taux d'épargne intérieur brut négatif au début des années 1990 et il y a eu une régression du revenu par habitant plus importante lors de cette période (-1,6%) – Fall et Sy,

2003 : 19), elles ont toutefois aussi ouvert un espace d'autonomie dans certains secteurs où l'État était omniprésent. Par exemple, selon Fall et Sy (2003), qui ont fait une analyse spécifique de ces programmes, les initiatives pour la réduction de la dette des Pays pauvres très endettés (PPTE) auraient émergé devant la reconnaissance de l'échec des PAS et permis de larges consultations de la société civile, bien que cela ne soit pas une condition suffisante de démocratisation selon les auteurs (p.12). Certains acteurs, qui prennent plutôt une position politique, insistent cependant sur les impacts négatifs de tels programmes, ce que l'extrait suivant de la Déclaration du Forum des peuples de 2003 représente bien:

Les grandes institutions internationales aux chevets des pays sur-endettés ont soumis les ré-échelonnements ou les allègements de ces dettes à la mise en place de programmes d'ajustement structurel (ou autres clones plus récents tels que CSLP ou Initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés)) dont les conséquences ont été désastreuses ; ces programmes relèvent d'une doctrine ultra-libérale dont les pierres angulaires sont : austérité budgétaire, réduction drastique des dépenses sociales (école, santé), libéralisation totale des marchés, déréglementation, privatisation massive et bonne gouvernance. Les conséquences des plans d'ajustement structurels ont été une paupérisation croissante des plus pauvres et un enrichissement rapide des élites locales et des multinationales du Nord [...]. (Forum des peuples, Déclaration finale Siby, 2003)

On voit donc, en comparant les propos de chercheurs qui ont analysé les impacts de ces programmes et les déclarations des mouvements sociaux, que les effets des PPTE ne sont pas perçus de la même façon selon les acteurs. Ainsi, les espaces d'opportunités que mentionnent Fall et Sy (2003) ne semblent pas être reconnus par les mouvements sociaux qui devront cependant le faire s'ils veulent les occuper. Face à cette situation, deux interrogations subsistent. D'un côté, qu'elles sont les alternatives de développement à la privatisation qui permettraient de saisir les opportunités ayant émergé des transformations structurelles récentes? De l'autre, la question majeure est de savoir qui aura les

moyens de saisir les espaces ouverts par les réformes structurelles, la lutte étant souvent inégale entre les entreprises privées et les paysans cultivant de petites superficies ou les petits commerçants informels urbains.

### **1.2.3.4 La place de l'économie populaire et de l'économie sociale et solidaire**

Pour cette section portant sur l'économie populaire et l'économie solidaire et sociale au Burkina Faso, nous référons le lecteur à la distinction conceptuelle effectuée dans la section 1.3.3 de la partie sur le Sénégal. Ainsi, plutôt que de parler d'économie informelle, le concept utilisé sera celui d'économie populaire. L'économie populaire est d'ailleurs très présente au Burkina Faso, constituant près de 70% de l'activité économique, et son apport augmente depuis les dernières décennies. D'ailleurs, le taux de croissance de ce secteur a été, entre 1986 et 1992 par exemple, de 3%, un taux plus élevé que l'économie burkinabée en général (Fauré et Zett, 2000 : 71).

Zett (2003) cite la définition de Defourny qui caractérise cette pratique : «Peu de barrières à l'entrée, ratio capital travail faible, techniques de production simples, niveau de qualification formelle peu élevé, petite échelle de production, faible capacité d'accumulation, propriété familiale, rapports sociaux non-familiaux, opération à la marge de la loi, faible protection du travail, etc» (1999, p.164). Dans le cas burkinabé, nous pourrions parler d'une économie d'affection ancrée dans les relations sociales (économie en grappe). Zett (2003) mentionne qu'elle constitue une économie métisse tantôt capitaliste et d'autres fois pas et qui est différenciée du secteur moderne par la taille des opérations et les modalités de mise en œuvre (p.2). Au sein de l'économie populaire africaine, le fonctionnement est basé sur le groupe qui assure la bonne marche de l'économie par la création des conditions morales et économiques de son fonctionnement et, dans ce contexte, l'investissement dans les relations sociales devient garant d'une certaine stabilité devant les diverses insécurités économiques (Zaoual, 1996 : 39-41). Ainsi, à l'image de l'économie capitaliste occidentale qui nécessite un cadre institutionnel juridico-légal afin d'assurer son fonctionnement, l'économie populaire Ouest-africaine se situe dans un

contexte socioculturel basé sur des prémisses d'organisation collective souvent différentes, mais qui jouent un rôle similaire.

Au Burkina Faso, l'économie populaire est très présente dans les villes et les campagnes où les stratégies de survie s'incarnent dans la conduite de petits commerces et par les relations d'entraide. Les acteurs de l'informel sont divers, mais Zett (2003) mentionne qu'en milieu urbain (Bobo-Dioulasso) ils sont souvent peu scolarisés (80% ont au plus un primaire et 1,5% un niveau supérieur) et qu'ils ne possèdent pas de formation particulière (44% d'apprentissage traditionnel et 14% formés par la pratique) (p.3). La croissance du secteur populaire est accentuée à la fois par les migrations des ruraux et la dégradation des conditions de vie depuis les années 1980, qui ont d'ailleurs modifié les conceptions face à ce secteur, qui fut graduellement intégré au sein des politiques de développement (Fauré et Zett, 2000 : 68). Toutefois, comme au Sénégal, l'économie populaire pose la question du développement dont il est porteur puisqu'il consiste à la fois en des stratégies collectives de survie ou de débrouille, mais en limitant la base fiscale étatique et, donc, les potentialités de redistribution socio-économiques. D'ailleurs, étant donné la faible création de valeur ajoutée de ces activités, les capacités d'autofinancement sont souvent limitées, les organisations étant dépendantes du financement des systèmes décentralisés, de l'État ou des ONG de développement<sup>55</sup>.

En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire plus particulièrement, on note une émergence de ces pratiques qui sont ancrée dans une histoire burkinabée du coopérativisme, des groupements villageois<sup>56</sup> et des associations paysannes, entre autres.

---

<sup>55</sup> Ce financement externe du secteur populaire est un phénomène aussi présent pour le secteur privé, puisque l'on dénombre une multitude d'intervenants agissant dans le domaine du soutien aux entreprises (Fauré et Labazée, 2000 : 9).

<sup>56</sup> Selon Soulama (2003), cette forme d'organisation économique, apparue dans les années 1970 au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal et en Côte d'Ivoire dans une optique de développement communautaire, serait remise en question depuis 1990 avec l'émergence de nouvelles associations paysannes. Toutefois, ceux-ci, au nombre de 15 000 (contre 120 coopératives en 1996) conserveraient une

Toutefois, comme le mentionne Zongo (1997), cette croissance est aussi fortement liée aux contextes économique et politique des dernières décennies :

Au Burkina Faso, comme partout ailleurs en Afrique de l'Ouest, on assiste actuellement à une explosion des initiatives d'économie sociale (associations, coopératives, mutuelles, organisations professionnelles, etc.). L'un des principaux motifs à l'origine de ce phénomène est l'appauvrissement accru des populations et la chute de l'offre des services sociaux de base (éducation, santé, logement, sécurité sociale, ...), conséquence de la réduction drastique des dépenses publiques. De plus, la restructuration du secteur public a entraîné des licenciements massifs et l'arrêt des recrutements à la fonction publique, et a renforcé par conséquent le processus d'appauvrissement et d'exclusion économique et sociale. Devant cette situation, les populations n'ont d'autre alternative que de compter sur leur propre initiative et leurs propres ressources et de développer de nouvelles formes d'entraide, de solidarité et de protection sociale. (p.1)

Toutefois, l'économie sociale et solidaire burkinabée connaît certains problèmes aux niveaux organisationnel et financier :

Ainsi par exemple, les résultats de l'enquête menée par Soulama (1992) sur les performances économiques et sociales des organisations coopératives et de type coopératif montrent que seuls les groupements cotonniers et maraîchers parviennent à s'autofinancer à plus de 90%. Dans la plupart des autres organisations, les taux d'autofinancement oscillent entre 10 et 30%. L'étude réalisée par Congo, Schmidt et Defourny (1995) révèle par ailleurs que le Réseau des Caisses Populaires du Burkina (RCPB) est le seul système financier décentralisé

---

importance étant donnée leur vocation collective et globale et leur double vocation marchande et sociale (p.141).

(SFD) ayant atteint un niveau élevé d'autofinancement (soit 91% en 1994). Les autres SFD dépendent encore fortement des financements extérieurs pour couvrir les charges de fonctionnement. [...] Il ressort de cette analyse du financement de l'économie sociale au Burkina Faso qu'il existe une multiplicité des sources de financement et que les ONG et les systèmes financiers décentralisés sont de loin les plus importants (Congo, 1997 : 1).

Ainsi, le Burkina Faso est à la fois caractérisé par une multitude d'initiatives d'économie populaires qui offrent des produits et services de consommation courante (nourriture ou transport, par exemple) qui ne seraient pas accessibles autrement, mais qui se développent au prix d'une limitation de la base fiscale de l'État, et par des initiatives d'économie sociale et solidaire ancrées dans une histoire d'organisation paysanne et coopérative qui fait toutefois face à divers problèmes minant son développement (financement, organisation, entre autres). Malgré certains problèmes qui les assaillent, l'économie populaire et l'économie sociale et solidaire sont présentes au sein de plusieurs des secteurs économiques liés aux services et à la consommation et, lors de l'analyse des initiatives de développement par le commerce équitable ou tout autre projet d'alternative économique, il serait primordial de considérer la place qu'elles occupent. Ces acteurs peuvent être à la fois des facteurs de régulation économique par leur rôle dans les politiques de développement ou des obstacles qui limitent les initiatives de développement local par leurs faibles moyens et leur carences organisationnelles. À ce niveau, comme le mentionne Bah (2003), certains facteurs limitent le potentiel de développement local au Burkina Faso et en Afrique de l'Ouest de façon plus large : «Une insuffisance de ressources financières allouées au secteur ; une faible capacité technique et de gestion des acteurs à la base, y compris les élus locaux ; une centralisation excessive des décisions et des capacités au niveau des capitales africaines et ce, malgré les politiques de décentralisation et un secteur privé embryonnaire» (p.2).

## II. Les mouvements sociaux et le commerce équitable au Burkina Faso

### 2.1 Les mouvements sociaux et les réseaux associatifs burkinabés

Le Burkina Faso est, comme le Sénégal, un pays marqué par une multitude de regroupements associatifs de divers types. Malgré un certain autoritarisme étatique et une pauvreté importante, ce secteur associatif burkinabé est cependant reconnu pour un certain dynamisme et des capacités d'innovation. Sa diversité est aussi importante, le pays comptant à la fois des mouvements politiques d'opposition au gouvernement en place qui se multiplient, des associations de défense des droits de l'homme et de promotion du droit des femmes<sup>57</sup>, des mouvements paysans, des associations villageoises et des mouvements sociaux impliqués dans des dynamiques sous-régionales ou internationales. De plus, on compte une multitude d'ONG internationales qui investissent le champ du développement économique, de la formation et de la promotion des droits des petits producteurs. Un des phénomènes structurant de ce secteur, qui est d'ailleurs similaire dans plusieurs pays ouest-africains ayant fait face au retrait de l'État et à l'exclusion de franges de la population, est l'investissement, par les mouvements communautaires et associatifs, du champ économique en plus de la scène sociale (Assogba, 1998 : 12). Selon un intervenant rencontré, on remarque au Burkina Faso que la forme associative transnationale de défense des droits ou d'idées politiques n'est pas majoritaire, le champ économique national étant

---

<sup>57</sup> Par exemple, il existe un groupe de promotion des droits des femmes appelé «Le groupe Promotion femmes/développement et solidarité (PF/DS)». Il est né en 1990 sur la base d'une ancienne organisation féminine dénommée Association pour la Promotion du Sport Féminin (ASPF). Il s'agit d'une organisation nationale visant la promotion des droits de l'homme en général et, de manière particulière, le développement et le plein épanouissement de la femme et de la jeune fille burkinabée. Cette association est présente sur une large partie du territoire national, notamment dans les provinces de Bazèga, Bulkiedé, Oubritenga et Kadiogo. Elle réunit environ 4.653 femmes de toutes catégories sociales réparties dans quarante cinq (45) groupements féminins de base. Tiré de Directory of social movements : [http://www.social-movements.org/en/taxonomy\\_directory/view\\_tid/324](http://www.social-movements.org/en/taxonomy_directory/view_tid/324)

généralement privilégié par les mouvements sociaux, probablement pour des raisons d'urgence économique et de manque de moyens (entretien #5, 19 avril 2004). Au sein de ce champ économique, on note la présence de divers types d'organisations collectives (coopératives, mutuelles, Groupe d'Intérêts Économiques, unions, groupements villageois, associations, entre autres) dans un contexte toutefois caractérisé par une diminution de la forme coopérative qui est corollaire au désengagement de l'État. Selon certains, l'association peut cependant devenir, dans ce contexte, un moyen d'accès à des ressources, ce qui peut biaiser sa nature, puisque dans une situation de précarité, ces organisations pourraient n'être formées qu'à titre instrumental ou opportuniste (entretien #5, 19 avril 2004). Aussi, avec la transformation des relations inter-étatiques, qui ont laissé place à des dynamiques transnationales, les ONG et associations sont aussi devenues des interlocuteurs et des opérateurs privilégiés pour la canalisation de l'aide internationale qui prend la place occupée antérieurement par l'État. Dans ce contexte, certains peuvent alors utiliser la forme associative pour canaliser des fonds à titre personnel ou opportuniste. Un interlocuteur nous mentionnait aussi qu'une difficulté majeure de l'investissement du champ économique par les associations est de nouer l'économique avec le collectif à partir d'intérêts ou de besoins individuels (entretien #5, 19 avril 2004). Cet intervenant nous mentionnait que l'on observe, par exemple, la transformation du comportement de certaines associations lorsque leurs activités prennent de l'ampleur : certaines qui obtiennent une réussite financière changent parfois de comportement et oublient leur mandat premier afin de se lancer dans la poursuite de gains seulement pécuniers (entretien #5, 19 avril 2004). Malgré ces problèmes, qui ne sont pas nécessairement propres au milieu associatif burkinabé, ce secteur reste tout de même dynamique et porteur de pratiques innovatrices dans le domaine agricole, entre autres.

En ce qui concerne le milieu paysan plus particulièrement, le Burkina Faso compte une multitude d'organisations inscrites dans les localités qui agissent au sein de filières ou de régions géographiques particulières. Au niveau national, on retrouve divers grands réseaux paysans dont la Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP), une structure créée en 1996, qui rayonne sur tout le territoire

du Burkina Faso à travers ses 197 unions, ses 500 associations de base et ses quelque 400 000 membres (Hilaire Dadjo, 2000 : 1). D'autres structures paysannes sont constituées autour de facteurs divers, tel le groupe ethnique ou la tranche d'âge. Par exemple, les associations membres du groupement Naam entendent s'inspirer de structures burkinabées traditionnelles en ce qui a trait à leur organisation, la gestion et la commercialisation de leurs produits agricoles<sup>58</sup>. Pour les jeunes agriculteurs, il existe l'Union Nationale des Jeunes Producteurs Agricoles (UNJPAB), qui réunit environ 600 organisations paysannes de base regroupées au sein de quelques centaines d'Unions départementales et provinciales auxquelles s'ajoutent une dizaine de réseaux de concertation et d'appui<sup>59</sup>. À un niveau plus large, nous devons noter la présence du Cadre de Concertation des Organisations Faîtières représentant trois fédérations nationales sur les quatre existantes (Conseil national des professionnels agricoles, Union nationale des jeunes producteurs agricoles et Fédération nationale des organisations paysannes). Cette structure, destinée à institutionnaliser leur représentation et leur volonté de participation, s'est fixée quatre objectifs : «constituer un cadre d'analyse des enjeux communs et de formulation de stratégies et d'actions ; représenter et défendre les intérêts des paysans au niveau national et international, en constituant une force de proposition et de lobbying ; devenir l'interlocuteur de la plate-forme paysanne sous régionale ; favoriser le renforcement des capacités individuelles et collectives des paysans»<sup>60</sup>.

Le militantisme socio-politique, qui s'inscrit directement dans la mouvance alter-mondialiste, est actuellement en émergence au Burkina Faso et constitue, selon un interlocuteur, l'exemple d'un pays qui apprend à s'articuler selon la dynamique mondiale (entretien #5, 19 avril 2004). En effet, selon un intervenant, les mouvements sociaux burkinabés ont traditionnellement orienté leurs actions autour de

---

<sup>58</sup> Tiré de Directory of social movements : [http://www.social-movements.org/en/taxonomy\\_directory/view\\_tid/324](http://www.social-movements.org/en/taxonomy_directory/view_tid/324)

<sup>59</sup> Tiré de Directory of social movements : [http://www.social-movements.org/en/taxonomy\\_directory/view\\_tid/324](http://www.social-movements.org/en/taxonomy_directory/view_tid/324)

<sup>60</sup> <http://www.inter-reseaux.org/publications/graindesel/gds13/GDS13a3.htm>,  
Grain de Sel no.13, Novembre 1999, (CCOF S/C FENOP 09 BP 977 - Ougadougou 09 (Burkina-Faso). Tél 226 36 11 51.

problématiques nationales qui passaient par le canal de l'aide internationale et ce n'est que depuis 2000 environ, que les intellectuels commencent à montrer de l'intérêt pour les mouvements globaux (entretien #5, 19 avril 2004). Bien que cette idée commence graduellement à s'ancrer, on note peu d'impacts de cette ouverture au niveau national. Un peu à l'image du Sénégal, la diversité des acteurs burkinabés est importante et l'action actuelle se concentre plutôt sur la création de réseaux et de plate-formes. Un interlocuteur nous disait que les mouvements associatifs du Burkina Faso sont actuellement en phase d'apprentissage et d'appropriation des mouvements internationaux desquels on ne veut pas copier le discours, mais les adapter au contexte local à partir de grands principes communs (entretien #5, 19 avril 2004). Certaines organisations investissent toutefois déjà le champ de l'international. Par exemple, la FENOP a participé, au début de juillet 2000, à la création d'une organisation régionale des mouvements paysans d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) qui est en relation avec plusieurs ONG du Nord (Agriterra, Groupe des ONG d'Italie, Plateforme des ONG françaises, SOS-Faim, entre autres) et qui entretient des contacts avec Via Campesina, un mouvement mondial de soutien aux cultures et aux luttes des agriculteurs (Hilaire Dadjo, 2000 : 1). Aussi, le RIPESS (Réseau Intercontinental de Promotion de l'Économie Sociale et Solidaire) est en voie de structuration à partir d'un pôle universitaire et elle a comme mandat de préparer la Rencontre Internationale de Dakar en 2005, à laquelle des organisations de la société civile du Burkina Faso devraient participer. Le nombre des ONG internationales est très élevé au Burkina Faso et il est impossible d'en dresser un portrait global. Toutefois, dans le domaine du karité équitable, le CECI est très présent dans les villes de Léo et Tenkodogo (ainsi que Ouahigouya). Cette organisation offre un appui aux groupements paysans qui produisent et cherchent à commercialiser le karité (savon, beurre, par exemple) dans une optique de lutte à la pauvreté. Par exemple, dans certains cas, elle a facilité la prise de contacts avec des partenaires et a offert de l'appui et de la formation dans le domaine organisationnel et celui de la production. Les organisations mentionnées, qui ne sont qu'une portion minime des associations et ONG existant au Burkina Faso, constituent certains des acteurs principaux du commerce équitable et de l'organisation paysanne. À partir d'eux et des organisations étudiées, nous serons

alors en mesure d'approfondir les divers réseaux dans lesquels ces dernières s'inscrivent.

## 2.2 Le commerce équitable au Burkina Faso

Bien que l'on note une présence plus importante des expériences de commercialisation équitable de produits au Burkina Faso qu'au Sénégal, cette pratique reste tout de même un élément nouveau au sein du paysage burkinabé qui vient se greffer à des exportations généralement peu nombreuses et peu diversifiées. Malgré que l'artisanat équitable soit présent au Burkina Faso, le commerce équitable certifié au sein de la filière agroalimentaire reste limité à l'expérience de l'Union fruitière et maraîchère du Burkina Faso (UFMB) avec les mangues. Comme au Sénégal, la faible présence du commerce équitable s'explique à partir de deux éléments. D'abord, au sein des ONG du Nord, l'orientation de cette pratique vers les cultures à forte valeur ajoutée trouve peu de résonance au Burkina Faso, où l'unique culture de ce type est le coton (à une échelle appréciable du moins). De façon plus générale, exception faite de l'Afrique de l'Est (café) et du Ghana (cacao), l'Afrique (de l'Ouest) a été en quelque sorte marginalisée au profit des régions de l'Amérique latine ou de l'Asie. Au niveau local, la faible importance du commerce équitable s'explique par le manque d'informations sur la pratique et l'absence d'alliances permettant d'établir les contacts nécessaires et de porter le projet localement. Ainsi, malgré la concentration importante d'ONG locales, la plupart d'entre elles ignorent l'existence de la pratique institutionnalisée du commerce équitable (malgré des constats partagés sur les déséquilibres du commerce international) et celles qui peuvent le faire ignorent comment. Selon un intervenant, au plan national, l'État burkinabé n'accorde pas d'importance à cette voie commerciale, malgré le partage, en partie, d'un langage commun sur les problèmes rencontrés (entretien #5, 19 avril 2004). Comme dans la plupart des pays de la région, c'est le sommet de Cancun qui a, en quelque sorte, donné naissance à l'idée du commerce équitable. En effet, ce sommet de l'OMC a vu une opposition des pays de l'Afrique de l'Ouest, entre autres, aux projets de libéralisation dans le domaine de l'agriculture (et du coton plus particulièrement), ce qui s'est soldé par un statut quo et une déconfiture de l'OMC, ce que certains ont interprété comme une

victoire des pays africains (Ndiaye, Mouhamet Lamine, 2003 :1). De plus, au cours de ce sommet, le commerce équitable a connu une certaine visibilité par la remise d'une pétition de 200 000 noms en faveur d'un commerce plus juste par Oxfam International et des groupes de producteurs du Mali, du Burkina Faso et du Sénégal. Nous croyons que l'impact du sommet de Cancun devrait être analysé plus à fond dans le cadre de la recherche, car plusieurs interlocuteurs rencontrés nous ont mentionné son importance pour les paysans d'Afrique de l'Ouest. Par rapport au développement du commerce équitable au Burkina Faso plus particulièrement, un interlocuteur, nous a dit qu'il sera fonction à la fois de la résistance organisée dans certains secteurs où dominent les intérêts privés et de l'ampleur des revendications face aux iniquités commerciales chez les groupements paysans (entretien #5, 19 avril 2004). La force des revendications populaires deviendra d'ailleurs garante de la vitalité de la pratique, ce qui pourrait l'empêcher de ne devenir qu'une simple niche commerciale additionnelle.

Lors de notre séjour, nous avons pu rencontrer des acteurs de deux filières équitables dans le domaine agricole. D'abord, nous avons visité l'UFMB le 17 avril 2004, un regroupement de producteurs de mangues équitables certifiées par le FLO (Max Havelaar) dans la région de Bobo-Dioulasso et donc inscrite dans la filière certifiée du commerce équitable bien que son action soit récente (1998). Cette première filière équitable peut être qualifiée de «moderne», c'est-à-dire que les producteurs sont regroupés en Union sur une base professionnelle et commerciale dont les circuits de commercialisation s'inscrivent dans des dynamiques plutôt récentes. L'autre filière avec laquelle nous avons pris contact est celle du karité. Ce produit est particulier puisqu'il se situe à la frontière de la production agricole et artisanale : en effet, l'arbre de karité pousse à l'état sauvage (non cultivé), la noix est ramassée afin d'en faire la transformation en beurre ou en savon, la filière est dominée par les femmes et c'est un produit spécifique à la région d'ailleurs inclus dans un plan de développement national en tant que produit porteur (Plan karité 2000). Ainsi, la production de savon ou de beurre de karité équitable ne fait pas partie de la filière agroalimentaire certifiée du commerce équitable, et ne constitue qu'une production artisanale conventionnelle commercialisée par les acteurs de l'équitable. De plus, le karité s'inscrit dans des dynamiques plus

«traditionnelles» en ce qui concerne l'utilisation du produit qui est inclus dans la cuisine locale et les circuits de commercialisation. Au sein de cette filière, nous avons rencontré deux groupements de femmes situés dans les régions de Tenkodogo (entretien #1, 14 avril 2004) et Léo (entretien #3, 15 avril 2004). La première (Tenkodogo) est une association qui transforme le karité en savon et l'exporte par l'intermédiaire d'Andines<sup>61</sup> en France (et, maintenant, par 10 000 villages au Canada), tandis que la seconde (Léo) exporte son beurre vers des entreprises françaises traditionnelles (Unilever et Occitane) mais, au moment de notre passage, elle était en soumission pour une commande de beurre avec 10 000 villages (Canada). Ces deux filières constituent, selon nous, des opportunités d'études intéressantes dans le cadre de la recherche puisque chacune d'entre elles possède des spécificités intéressantes sur lesquelles nous reviendrons. Après un bref aperçu de chacune des deux filières, nous présenterons les organisations et leurs activités.

---

<sup>61</sup> Andines est une coopérative commerciale créée en 1987 par des acteurs français et colombiens et elle est située à l'île Saint-Denis en France et à Bogota en Colombie (Interexpress). Cette société agit aujourd'hui dans le domaine de l'importation de produits équitables par la création de filières, mais à partir d'une orientation entrepreneuriale plutôt qu'associative visant une autonomie financière de l'organisation. [www.Andines.com](http://www.Andines.com)

### **III. Présentation des filières et des organisations visitées**

Comme nous l'avions mentionné précédemment, le secteur agricole burkinabé reste majoritaire au pays, comptant pour 32% du PIB et générant de l'emploi et des revenus à 80% des ruraux en plus de procurer 60% des recettes d'exportations et compter pour 35% des programmes de financement public<sup>62</sup> (Sirima et Monga, 2001 : 53). Il est donc extrêmement important pour l'économie du pays et pour le bien-être économique d'une majorité de la population. Toutefois, on retrouve certains problèmes non négligeables dont une mécanisation et une intensification limitée de la production, une faible productivité des facteurs et un cadre naturel et environnemental difficile (*Idem* : 53). Cela s'ajoute aux problèmes d'accès aux marchés, aux prix insuffisants accordés aux producteurs et à la multiplication d'opérateurs privés coûteux oeuvrant dans la commercialisation des produits. Depuis la dévaluation de 1994, deux tendances opposées se manifestent en agriculture : la stagnation de la production céréalière, importante dans l'alimentation, et l'expansion progressive des cultures d'exportation, dont les fruits et légumes ainsi que le coton et les oléagineux (karité, sésame, etc.) (Sirima et Monga, 2001 : 53). Au niveau des marchés d'exportation, certaines problématiques rendent toutefois difficile le développement de ce secteur. En effet, de par sa situation géographique, le Burkina n'a accès qu'aux voies maritimes des pays voisins (en Côte d'Ivoire avant le conflit et au Ghana principalement) et aux frets aériens qui sont coûteux. Par exemple, pour les mangues, la part des coûts de transit par avion vers l'Europe est de 88,4% et de 82,1% pour le bateau (*Idem* : 55). Ainsi, bien que les deux filières pratiquant un commerce équitable soient inscrites dans des types de productions porteuses pour l'économie burkinabé, certaines limites rendent la commercialisation difficile.

#### **3.1. La production fruitière : les mangues équitables**

##### **3.1.1 Description de la filière mangue**

---

<sup>62</sup> En incluant l'élevage, c'est 40% du PIB, 80% des exportations et 86% d'occupation de la population active (MEF, 2001 : 11).

Bien que les exportations de mangues aient augmenté dans les dernières années, la part des exportations pour les fruits et légumes ne constitue toujours que 2% des exportations totales du pays (Sirima et Monga, 2001: 69). Selon ces derniers auteurs, la production de mangues au Burkina offre des atouts compétitifs importants malgré les obstacles et, selon eux, la filière biologique pourrait constituer une niche de choix étant donné la faible utilisation d'engrais et de pesticides ainsi que la croissance de la demande européenne pour ce type de produits (la même chose pourrait être mentionnée pour l'équitable) (p.70-80). Aussi, un autre rapport du Ministère de l'Économie et des Finances du Burkina Faso (2002) mentionne le potentiel des produits transformés de la filière fruits et légumes (fruits séchés, par exemple) qui connaissent de meilleurs prix de revient et des fluctuations plus faibles (p.2).

Au niveau de la filière fruits et légumes, le Burkina Faso produit environ 240 000 tonnes annuellement composées de 50% de mangues et de 30% d'agrumes : les fruits et légumes constituent une part importante de la production agricole et de l'alimentation de la population burkinabée (MEF, 2001 : 11). Le Burkina Faso produit environ 160 000 tonnes de mangues (avec 50% de pertes), dont la majeure partie est consommée en tant que produit frais (*Idem* : 17). La filière est située dans la région de Bobo, au cœur de la province du Kénoujdougou, considérée comme le verger du Burkina Faso. Au niveau de la réglementation, cette filière voit l'absence de tout cadre réglementaire régissant les exportations, alors que les obligations fiscales sont relatives à la taille de l'organisation productrice, les petites associations paysannes n'étant généralement pas imposées (MEF, 2001 : 12). Toutefois, les producteurs doivent payer ou bien un montant annuel au secteur informel ou une patente annuelle en fonction de la taille du loyer qui s'établit à 5000 FCFA au minimum (*Idem* : 12). De façon générale, la filière des fruits transformés est généralement constituée de femmes alors que celle des produits frais est dominée par les hommes.

Au regard de la commercialisation des mangues fraîches, on remarque que la filière est peu organisée, que les méthodes de récoltes villageoises sont inadaptées à un approvisionnement constant et que le transport des fruits souffre d'un manque de moyens de transport, de

voies défectueuses<sup>63</sup> ainsi que d'installations minimales de stockage et de conservation (*Idem* : 22). Plusieurs ONG appuient la commercialisation des produits, mais cela se fait principalement dans le domaine des fruits transformés et non auprès des producteurs (bien que certaines ONG soient impliquées, tel TECHDEV, une ONG française, auprès de l'UFMB). Dans ce cadre, l'expérience de l'UFMB dans le domaine de la commercialisation équitable est d'autant plus intéressante par rapport à la situation de la filière de façon générale.

### **3.1.2 Description générale de l'UFMB**

Nous avons rencontré l'organisation le 17 avril 2004 pour un entretien d'environ 1h30 à Bobo-Dioulasso (entretien #4, 17 avril 2004) et les informations contenues dans cette section sont extraites de l'entretien. Cette organisation est une union de groupements et de coopératives fondée en 1996 et intégrée selon la loi sur les coopératives du Burkina Faso. Le groupe œuvre principalement dans le domaine de la commercialisation de la banane et de la mangue, bien que plusieurs des groupements de base aient une production diversifiée. D'ailleurs, les fondateurs du groupe n'étaient pas des producteurs de mangues, mais de bananes et ils souhaitaient mettre en place une structure commune d'appui puisqu'ils sentaient que l'État les négligeait par rapport aux autres producteurs, dont ceux du secteur du coton, par exemple. Cette structure d'appui visait à donner un encadrement au niveau de la technique d'exploitation et de la recherche de marchés. L'union s'est alors organisée à partir de structures techniques de gestion (STB) présentes dans chaque groupement et travaillant selon quatre axes : production de mangues et de bananes, production commerciale, comptabilité et promotion des organisations paysannes (POP) afin de raffermir l'adhésion à l'union. Les responsables de ces STB dépendent des bureaux des groupements et l'UFMB compte 21 groupements dont dix dans le domaine de la mangue et 19 pour la banane (certains pour les deux). En plus des STB, l'union est organisée à partir d'une Assemblée générale, dont font partie les groupements de producteurs,

---

<sup>63</sup> Au total, avec les secousses lors de la cueillette, les chocs lors du transports et les impacts du déchargement, on note une perte importante de la production, soit près de 50% pour les fruits (20% pour les légumes) (MEF, 2001 : 22)

qui propose un budget et un bilan, ainsi qu'un Conseil de Gestion comprenant dix membres qui se réunissent tous les trois mois. Au niveau de la production de mangues, l'objectif est de s'assurer qu'elle respecte les normes européennes pour la commercialisation, alors que la banane est plutôt vendue sur le marché local, où les petits producteurs n'arrivent pas à concurrencer ceux de la Côte d'Ivoire, entre autres, dans un contexte où l'offre est plus importante que la demande. Lors de notre entretien, on nous a mentionné que l'union, qui a démarré avec des ressources très limitées, trouve que ses activités sont coûteuses (tournées, etc.) et elle a retenu ces deux productions dans le but d'offrir une action ciblée, financièrement viable (entretien #4, 17 avril 2004).

Par rapport au commerce équitable, la rencontre de l'organisation avec cette pratique ne s'est faite que récemment. En 1999, grâce à des groupements certifiés biologiques (le CEAS : Centre Ecologique Albert Schweitzer<sup>64</sup>), on a pu intégrer la filière avec une production de 40 tonnes en 1999 et 2000. Lors du renouvellement de la certification en 2000, la SNU (Coopération néerlandaise), qui organise les producteurs pour l'exportation, s'est rendue compte de l'existence de l'UFMB et l'a mise en contact avec Agrofer, une boutique néerlandaise d'importations de produits équitables certifiés. Cette dernière, venue pour un projet de sensibilisation, décida d'intégrer l'UFMB dans le réseau de l'équitable avec une première inspection en 2003. Les mangues de l'organisation sont aujourd'hui certifiées par le FLO par l'intermédiaire de Max Havelaar. Au niveau de la production, l'organisation est passée de 40 tonnes en 1999 à 100 tonnes en 2001 puis, après une mauvaise année en 2002 (87 tonnes), l'organisation a décidé d'utiliser le couloir commercial ghanéen en 2003 et prévoit une production de 400 tonnes en 2004 (50% équitable<sup>65</sup>). Afin d'exporter les mangues, l'organisation possède une chambre froide à Ouagadougou (qui fut payée par le gouvernement), mais elle prévoit développer, avec l'Union européenne et des acteurs ghanéens, des installations à Bobo afin de faciliter l'exportation par le Ghana.

---

<sup>64</sup> 01 B.P. 3306 Ouagadougou 01 Burkina Faso, Tel. (226) 34 30 08 Fax. (226) 34 10 65, e-mail: [ceas-rb@fasonet.bf](mailto:ceas-rb@fasonet.bf), Site Web: <http://www.ceas-ong.net>

<sup>65</sup> L'organisation possède aussi 117 producteurs biologiques certifiés par Ecocert qui produisent sur 430,5 hectares.

Bien que l'UFMB ait connu une augmentation de sa production, certains problèmes importants subsistent et limitent son activité. Au niveau organisationnel, un des membres nous mentionnait que plusieurs des groupements s'associent afin d'améliorer leur condition particulière (les meilleurs prix et l'accès au crédit de la BACB), mais sans s'impliquer réellement dans la dynamique associative – ce que les conseillers techniques n'arrivent pas à corriger en tant que courroie de transmission de l'organisation (entretien #4, 17 avril 2004). L'union est d'ailleurs actuellement en phase de réorganisation afin de se transformer en GIE qui viserait explicitement la commercialisation des produits. Un autre problème se situe au niveau de la tenue des livres. En effet, plusieurs membres ont des productions diversifiées et l'organisation arrive difficilement à obtenir les informations sur les quantités de mangues produites et sur les potentiels de production de chacun. Elle cherche d'ailleurs à élaguer ses membres afin de mieux cibler les producteurs de mangues et de bananes (cette dernière production est toutefois mieux connue). L'UFMB évalue le nombre de producteurs de mangues à 1500, possédant de 0,5 à 25 hectares (5000-7000 hectares au total), mais ce chiffre serait inexact selon eux, puisqu'on y inclut des producteurs non impliqués dans la mangue mais qui sont quand même membres de groupements. Un des problèmes importants auquel l'association a à faire face est le manque d'appartenance à l'organisation : les producteurs feraient de la spéculation sur les autres produits alors qu'ils sont membres de groupements de base et ils seraient prêts à vendre à tout autre acheteur payant plus rapidement. Cet obstacle se manifeste au niveau des commandes, puisque l'union n'arrive pas toujours à avoir les quantités désirées, les Comités Techniques de Gestion n'étant pas en mesure de dire le nombre de tonnes disponibles. Cette difficulté est d'autant plus criante en début de saison puisque ces comités n'ont pas eu le temps de faire des tournées de prospection chez les groupements de producteurs. Finalement, un des membres nous a fait remarquer que les producteurs connaissent mal le concept de commerce équitable qui n'est actuellement synonyme que de meilleurs prix (sans les obligations corollaires<sup>66</sup>) et que ceux-ci ne comprennent pas que les surplus de

---

<sup>66</sup> Par exemple, un des membres nous mentionnait que l'union avait de la difficulté à assurer le paiement des cotisations (10 FCFA le kilo pour

l'équitable sont en bonne partie utilisés pour assurer le financement récurrent de l'organisation, plutôt qu'une redistribution de ristournes aux producteurs (entretien #4, 17 avril 2004). Devant ces problèmes, l'organisation est actuellement en phase de restructuration et prévoit une Assemblée Générale extraordinaire en septembre 2004 (une idée venue des structures d'appui). Aussi, le plan stratégique 2003-2006 prévoit, entre autres, de parfaire l'organisation avant de chercher d'autres marchés.

Malgré ces problèmes organisationnels, un membre de l'union nous affirmait que la relation avec Max Havelaar se passait bien, mais que certains problèmes subsistaient (entretien #4, 17 avril 2004). Par exemple, les tournées d'inspection de l'organisation et leurs rapports finaux se basent sur de brèves rencontres avec les producteurs et l'information fournie peut parfois être inexacte. De plus, les critères de Max Havelaar semblent basés sur des contextes différents de ceux du Burkina : par exemple, Max Havelaar raisonne en terme de tonnages pour définir le «petit producteur» (moins de 10 tonnes) alors qu'un hectare de terre produit en moyenne 10 tonnes de mangues et que les producteurs en possèdent entre trois et cinq (30 à 50 tonnes). Par rapport aux contrôles, l'organisation mentionne que les producteurs se sont d'abord braqués devant les inspecteurs et qu'ils ont adapté leur rhétorique à l'interlocuteur, mais la relation étant jeune, le travail d'éducation auprès eux est toujours en cours. Au niveau des prix, l'organisation semble satisfaite des offres de Max Havelaar qui a fixé le prix minimum à 577 FCFA le kilo (ils payent 639 FCFA le kilo cette année) alors que les commerçants conventionnels offrent environ 285 FCFA le kilo. Du côté du marché local, dominé par l'informel, le prix de revient au producteur est d'environ 15 FCFA/kilo alors que l'organisation offre entre 50 et 100 FCFA/kilo. Toutefois, alors que le marché local est peu exigeant au niveau de la qualité, le marché de l'équitable l'est beaucoup plus et l'UFMB a encore du travail à accomplir dans ce domaine. Cependant, les choses s'améliorent : alors que les écarts de triage étaient de 34% en 2002, ils ne furent que de

---

l'organisation de base, 15 FCFA/Kilo pour l'union) qui constituent pourtant la seule façon de fonctionner. L'union a dû prélever directement ces montants lors du paiement des commandes.

13,5% en 2003 (les pertes sont assumées par la structure et non le producteur).

Au niveau des partenaires, l’union agit en relation avec divers organismes et est participante à plusieurs programmes. Au niveau des programmes, elle bénéficie du PAF du Canada (Programme d’Appui aux Filières, qui vise à développer le concept de table-filière) et de l’ADOP de la coopération danoise (Appuis Directs aux Producteurs). L’organisation est appuyée financièrement par l’ICO DEV, techniquement par TECHDEV (Technologie pour le développement) et l’Organisation inter-Églises de coopération au développement (son plus gros partenaire). Par rapport aux acteurs gouvernementaux, l’Union Européene supporte l’organisation ainsi que le gouvernement burkinabé, qui a construit la chambre froide de Ouagadougou, par exemple.

## **3.2 La filière Karité**

### **3.2.1 Description de la filière karité**

Le karité est le fruit du *Butyrospermum Parkii*, un arbre qui pousse sur le territoire sahélien dans divers pays dont le Mali, le Tchad, le Soudan et le Burkina Faso. Son fruit, d’une couleur vert/jaune possède une pulpe, consommée dans les milieux paysans, et une noix riche en lipides (45-55%) de laquelle on peut extraire un gras, le beurre de karité. Bien que celui-ci fasse partie de l’alimentation des habitants du Burkina Faso, il est aussi très recherché sur le marché international des cosmétiques, étant donné ce taux de lipide élevé. Le beurre de karité est d’ailleurs surtout utilisé pour la production de cosmétiques (soins du corps et pharmaceutique surtout), mais aussi comme agent pour la confiserie (le chocolat, entre autres). Bien que la production annuelle d’amandes de karité se situe autour de 3,5 millions de tonnes au total, seule une petite partie est ramassée et seulement quelques centaines de milliers de tonnes sont commercialisées (CECI : 2). Au niveau économique, le karité est aujourd’hui le troisième produit d’exportation du Burkina Faso (jusqu’à 300 000 tonnes annuellement), qui possède l’un des plus importants parc d’arbres de karité, et il contribue donc de

façon importante à la rentrée de devises au pays. Traditionnellement, ce sont les amandes qui étaient exportées vers les multinationales européennes qui les transformaient et les vendaient ensuite sur les marchés alimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques (CECI, 2002 : 3). Aujourd’hui, la demande pour le karité est en hausse à cause de divers facteurs dont l’engouement pour des produits 100% végétal au niveau mondial et la loi européenne du 5% de base végétale pour la fabrication du chocolat (CECI : 3). Au Burkina Faso, la filière du karité a aussi la particularité d’être dominée par les femmes qui contrôlent 80% du marché national (Ndiaye et Ndiaye, 2003 : 11). Toutefois, la filière a connu certains problèmes dans la dernière décennie. En effet, alors que depuis 1992 l’État assurait l’organisation de filières pour l’exportation d’amandes à partir de la Caisse de Stabilisation Agricole (CSPPA), celui-ci s’est ensuite désengagé, ce qui a alors entraîné l’introduction d’une multitude d’opérateurs et la désorganisation de la filière qui est passée de 30 000 tonnes exportées à 5000 tonnes seulement (*Idem* : 11). C’est en 1996 que la filière a connu un nouvel intérêt, lorsque l’UNIFEM a conduit une étude du marché mondial de karité et a ensuite décidé d’appuyer les réseaux. Cet intérêt s’est d’ailleurs incarné au niveau gouvernemental par le projet karité 2000, qui vise à faire de ce produit un élément porteur de développement national. Aujourd’hui, la structuration de la filière burkinabée repose sur trois types principaux d’acteurs : les productrices de beurre, les intermédiaires, qui collectent le beurre ou les amandes pour les usines ou pour les exportateurs ainsi que les distributeurs, qui regroupent les exportateurs alimentant les marchés externes (Ndiaye et Ndiaye, 2003 : 11)<sup>67</sup>.

Un intervenant nous mentionnait que la filière karité connaît cependant certains problèmes qui touchent l’environnement, les organisations de productrices et la structuration des voies de commercialisation (entretien #1, 4 avril 2004). Au niveau environnemental, la contrainte principale est liée aux menaces d’une déforestation du parc forestier. En effet, les arbres de karité sont menacés par la coupe abusive et les feux de brousse même si, dans le contexte de valorisation du karité, certains

---

<sup>67</sup> Voir l’annexe II pour les schémas de l’organisation des marchés locaux, sous-régionaux et internationaux.

groupes de femmes en prennent conscience et commencent à agir. En ce qui concerne les problèmes de commercialisation, les femmes organisées en associations, unions ou groupements font actuellement face à certaines contraintes légales, administratives et commerciales, telle l'impossibilité légale des associations de faire des bénéfices, la nécessité d'obtention d'un numéro IFU pour l'exportation, ce qui n'est possible que pour les entreprises et les coopératives, (les femmes doivent alors passer par des courtiers qui prennent une commission parfois importante), ainsi que la réticence des clients extérieurs à faire affaire avec des associations féminines (CECI, 2001 : 16). De plus, elles font face à l'absence de réseaux de commercialisation, à l'instabilité des cours et à la faiblesse des prix, à la méconnaissance des marchés, à la difficulté à honorer adéquatement les commandes, aux coûts de transport élevés, aux intermédiaires trop nombreux entre le client et les productrices ainsi qu'à la faiblesse du financement pour la commercialisation, puisque les opérateurs ont graduellement perdu leur crédibilité (CECI, 2001 : 2). Finalement, au niveau de la production et de l'organisation, les limites de la filière portent sur le manque d'infrastructures, de stockage et sur une cueillette limitée, sur un faible niveau d'organisation des productrices, sur une qualité inégale du beurre, sur un alphabétisme limité chez les productrices, sur une faible transformation du beurre en produits à forte valeur ajoutée, sur une maîtrise limitée des techniques et un accès difficile aux technologies, sur des coûts de production élevés et une formation souvent insuffisante (CECI, 2001 : 1).

Devant les nombreux problèmes que connaît cette filière à fort potentiel de développement, diverses ONG ont investi la filière pour favoriser le développement de la production et de la commercialisation des produits du karité. L'une des ONG, le CECI, a fourni beaucoup d'efforts dans cette filière (la première à le faire d'ailleurs) dès 1995 et a fait une étude sur cette production et mis sur pied divers projets<sup>68</sup> en

---

<sup>68</sup> De 1995 à 1997, le programme de micro-réalisation (PMR) avec l'UGK et SONGTAABA. De 1996 à 1998, le Programme Filière Karité (PFK). De 1997 à 2000, le Projet Femmes et Filière Karité (PFFK) avec les organisations de Léo, Tenkodogo et Ouagouya. De 1999 à 2002, le Projet d'aide à la commercialisation du karité (PACK) avec les trois mêmes associations.

collaboration avec l'UNIFEM et l'ACDI (études, ateliers thématiques, un fond documentaire, appui à certaines organisations, etc) (CECI : 5). Par exemple, pour 2000-2001, le chiffre d'affaire des organisations appuyées par le CECI était de 150 millions de FCFA et un premier cadre de concertation de la filière karité fut mis en place ainsi que trois foires commerciales internationales qui furent organisées à Ouagadougou (CECI : 6). Parmi les organisations appuyées par le CECI, on compte les deux que nous avons visitées dont l'une s'implique dans le commerce équitable et l'autre est sur le point de le faire

### **3.2.2 Le groupement Laafi<sup>69</sup>**

Nous avons effectué une visite auprès de ce groupement le 14 avril 2004 dans la ville de Tenkodogo ainsi qu'un entretien d'une durée de 1h30 et une visite des installations. Les informations de cette section sont basées sur les propos tenus lors de l'entretien et sur les documents internes de l'organisation (Laafi, 2003). Le groupement Laafi<sup>70</sup> est une organisation volontaire à caractère social et économique régie par la loi 014/99/AN des sociétés coopératives du Burkina Faso. Il est situé à Tenkodogo dans la province du Boulgou et il couvre les villages de Katanga, Lèbiiola, Sabin, Pésséré et Loanga<sup>71</sup>. Cette région est caractérisée par des cultures pluviales et une saison sèche consacrée au maraîchage. Le groupement, créé en 1985, comporte 53 personnes, des femmes souffrant d'handicaps ou en veuvage. Il a été créé selon un objectif de développement local par l'intermédiaire de la production de beurre de karité ou de savon ainsi que de leur commercialisation<sup>72</sup>. Selon les membres, la situation des femmes dans cette région était telle que leur participation aux affaires publiques restait minime et leurs

---

Actuellement, on a mis en place le Centre de production du Karité (CPK), qui vise à rendre les organisations et les réseaux le plus indépendant possible.

<sup>69</sup> Voir l'annexe 2 pour la situation du groupement au sein du marché du karité.

<sup>70</sup> Laafi en Moré signifie savant et est une forme de salutations (santé).

<sup>71</sup> Les langues parlées au sein du groupe sont le Moré et le Bisa.

<sup>72</sup> Le groupe produit aussi du savon de balanite et de Neem. Au niveau du karité, le chiffre d'affaire de l'organisation est réparti entre le savon (60%) et le beurre (40%) (Laafi, 2003 : 9).

revenus agricoles insuffisants (les femmes assurent les travaux agricoles familiaux et le petit commerce) (entretien #1, 14 avril 2004). Le groupement poursuit comme objectif l'allègement du travail des femmes, l'aide pour l'organisation, la valorisation de leurs droits ainsi que la formation à la gestion des revenus et la création de conditions socio-économiques favorables à leur épanouissement. Laafi intervient dans les domaines de la formation, des échanges et des rencontres, du développement de technologies appropriées ainsi que de l'appui aux petits commerces, du développement de l'enfant, à la nutrition, de l'agriculture et de la revalorisation du patrimoine. L'organisation est structurée autour d'une Assemblée générale composée de 53 membres, d'un bureau exécutif de neuf personnes et d'un comité de contrôle. L'adhésion au groupement Laafi est ouverte à toute personne ou groupes, mais les membres procèdent à une sélection, en Assemblée générale, basée sur la motivation et l'intérêt à y participer. Les frais d'adhésion sont de 1000 FCFA et les cotisations annuelles sont du même montant selon les règlements internes du groupe. Ces frais, ainsi qu'une part des recettes de la vente des produits, assurent le budget de fonctionnement de l'organisation.

L'intégration aux pratiques du commerce équitable chez ce groupe s'est faite de façon progressive et avec l'appui du CECI. D'ailleurs, le premier contact avec le commerce équitable s'est produit lorsque le CECI a envoyé une étudiante qui a mis le groupement en contact avec Andines (France) et le commerce équitable. Puisque le karité n'est pas un produit équitable certifié, Andines a alors voulu déterminer un prix équitable par l'évaluation des coûts de production du groupement. L'étudiante en question a alors accompli ce travail avec les femmes en calculant les coûts directs et indirects (bois, eau, etc.) de la transformation du karité<sup>73</sup>. Andines a alors passé des commandes de savons et de pots de beurre qu'ils ont payées 434 FCFA (le savon) et 567 FCFA (le 125g de beurre). Au niveau de la commercialisation du karité, l'organisation réserve environ 3% de sa production au marché équitable (3,5 millions de FCFA vers Andines pour quatre commandes par année, sauf en 2003) et le reste va vers le marché local. Afin d'assurer un lien permanent avec Laafi, Andines a établi un contact

---

<sup>73</sup> Le coût total de la production d'un kilo de beurre est estimé à 1537 FCFA.

avec un intermédiaire local qui s'assure de jouer le rôle de courroie de transmission et de gérer l'envoi des commandes (entretien #2, 14 avril 2004). Ce dernier va effectuer des visites annuelles à Andines, la Présidente de l'organisation française se rend aussi au Burkina Faso. Par rapport à la relation avec Andines, les femmes nous ont mentionné qu'elles étaient satisfaites<sup>74</sup> de celle-ci<sup>75</sup> (bien qu'elles désireraient un nombre plus élevé de commandes), mais que le partenaire demande une augmentation de la qualité des produits et de la transparence dans la répartition des bénéfices, ce à quoi l'organisation travaille en compagnie du CECI (sur la qualité principalement) (entretien #21, 14 avril 2004). Ce dernier a d'ailleurs favorisé des contacts avec 10 000 Villages au Canada, qui vient tout juste d'accepter l'échantillon envoyé par l'organisation et prévoit ainsi passer une commande ultérieurement.

Au niveau de l'organisation du travail lors de la réception d'une commande, on procède à un partage des tâches autour des différentes étapes de fabrication et les membres peuvent participer, selon leur volonté, en respectant toutefois un maximum de dix personnes par jour : l'organisation tient ainsi compte du fait que certaines femmes ont des obligations familiales auxquelles elles ne peuvent pas toujours déroger. Cette flexibilité en matière de travail est encadrée par un salaire déterminé en fonction du nombre d'heures travaillées (212 FCFA l'heure) : par exemple, selon les membres, une femme qui consacrerait beaucoup de son temps à la production pourrait faire jusqu'à 500 000 FCFA pour une commande importante (1250\$ canadien). En plus du travail accompli dans le domaine de la commercialisation du karité, le groupement s'implique aussi dans la création de réserves de céréales qu'il achète à crédit<sup>76</sup> et qu'il stocke afin de les revendre à bas prix aux membres lors des saisons de rareté.

---

<sup>74</sup> Avec les surplus, le groupe a pu se procurer deux vélos et deux ânes qui facilitent les déplacements. La répartition des surplus est décidée en Assemblée générale. Aussi, selon un intervenant, cette relation a favorisé la professionnalisation des femmes qui maîtrisaient difficilement les concepts propres à la commercialisation et la gestion organisationnelle.

<sup>75</sup> Andines a d'ailleurs payé un voyage à des membres de Laafi pour qu'ils se rendent en France.

<sup>76</sup> Par exemple, en 2003, l'organisation a fait un emprunt de deux millions de FCFA à la CNCA.

Laafi a aussi créé une politique de gestion environnementale des stocks d'arbres de karité : si un membre est pris à couper le bois, il est exclu de la prochaine commande. L'organisation possède un local dans le village de Tenkodogo où elle coupe et stocke les savons<sup>77</sup>, mais le groupement manque d'espace pour la production, même si la ville leur loue une maison avoisinante lors de commandes importantes. La production de karité en tant que telle dure de la mi-juin à la fin août. En juin, la récolte commence et peut durer deux mois alors que l'on vend sur le marché vers août. Le karité doit donc être stocké, ce qui s'avère parfois difficile puisque l'amande ne conserve sa fraîcheur que deux à trois jours. Elles doivent donc être séchées puis stockées afin de permettre leur transformation ultérieure. Laafi récolte environ 50% de ses amandes et achète le reste sur le marché local.

Malgré certaines réussites obtenues, le groupement fait face à certains problèmes importants. D'abord, de par la nature de ses membres (des femmes souvent illétrées), et par la difficulté d'avoir une dynamique associative. Cela s'ajoute à la tâche parfois ardue de réunir tous les membres qui habitent parfois dans les villages hors de Taenkodogo et qui ne peuvent se déplacer facilement. De plus, les femmes rencontrent des obstacles au niveau de l'obtention de leurs intrants, puisque le karité a des problèmes environnementaux dus aux coupes et aux feux de brousse et que l'eau, essentielle à la production (on a besoin de 800 litres pour faire 100 kilos de beurre), se retrouve en quantité limitée dans la région. L'organisation a donc des besoins en terme de forage (les femmes se lèvent à 5h du matin pour aller chercher l'eau) et de nouveaux locaux pour faciliter la production et l'utilisation de l'équipement qu'elle possède. La relation avec Andines, quant à elle, produit des effets bénéfiques depuis son initiation, mais elle a connu certaines difficultés au départ, dont le fait de faire comprendre la notion de commerce équitable aux productrices et le processus de fixation d'un prix juste. Aussi, il existe un problème de transmission de

---

<sup>77</sup> Le processus de transformation des amandes de karité en beurre est assez long et a lieu en plusieurs étapes. D'abord, on procède au lavage des amandes et au concassage, puis on chauffe (torréfie) la poudre pour ensuite l'amener au moulin. Ensuite avec de l'eau, on baratte trois fois jusqu'à ce que le beurre flotte puis on cuit la pâte avant de la laver et de la rebouillir pour faire descendre les impuretés. Finalement, on laisse le beurre refroidir et le processus est complété.

l’information entre Andines et le groupement, puisque l’intermédiaire désigné est celui qui possède toutes les informations nécessaires à l’exportation de produits, les femmes dépendent de son action. Au niveau de l’exportation, certains coûts sont prohibitifs. Comme ces coûts sont d’environ 104 000 FCFA par commande, les commandes de petite ampleur sont difficilement rentables. Les exportations sont donc difficiles et ce, malgré le fait qu’Andines paye 50% du total au début de la commande. Aussi, le groupement est dépendant, pour ses exportations, de ce seul partenaire français qui dispose d’un quasi-monopole (même si c’est une organisation de l’équitable), ce qui pourrait s’avérer problématique à long terme (Laafi, 2003 : 10).

En regard des partenariats, Laafi travaille avec la Coopération française et danoise (Projet de Développement Rural et Appuis Directs aux Producteurs) et avec l’Institut National pour le Travail sur la Qualité des Produits. L’UNICEF est aussi présente par un support aux communes de la région et les autorités locales de ces dernières appuient le groupement au niveau organisationnel. Toutefois, le partenaire principal de l’organisation, le CECI, a appuyé l’organisation depuis 1999 par le projet PAK puis le projet PDK en plus de favoriser la participation du groupement à des expositions et des foires agricoles<sup>78</sup>. Le CECI a donc offert un appui organisationnel et une aide en matière de qualité de produits. Au niveau inter-associatif, Laafi participe à des échanges avec d’autres groupes de productrices au Bénin. Le groupement a aussi pris contact avec des artisans locaux qui travaillent aux éléments de présentation des savons. Selon plusieurs des intervenants, Laafi est un exemple de réussite organisationnelle dans la région et dans la filière karité de façon plus large puisque les acteurs de celle-ci souffrent généralement de désorganisation, les femmes productrices étant dispersées géographiquement. D’ailleurs, l’appui du CECI aux organisations de la filière karité au Burkina Faso a bien fonctionné et l’ONG cherche à reproduire l’expérience au Mali (entre autres) en plus de vouloir démarrer un projet régional de certification de la qualité du karité.

---

<sup>78</sup> Le groupement a d’ailleurs gagné le premier prix de la foire agricole de Tenkodogo.

### **3.2.3 L’Union des productrices des produits de karité de la Sissili-Ziro («Numana puli»)<sup>79</sup>**

Nous avons effectué une visite auprès de cette organisation le 15 avril 2004 lors de laquelle nous avons eu un entretien d'une durée d'environ 3 heures avec certains membres (entretien #3, 15 avril 2004), ce qui fut suivi d'une visite des installations de l'union. Les informations contenues dans cette section se basent sur l'entretien et la visite effectuée.

Ce groupe «Numana Puli» est une union de 20 groupements villageois (18 membres fondateurs) qu'on retrouve dans près de 16 villages dans un rayon d'une trentaine de kilomètres du village de Léo, à 167 km de la frontière ghanéenne. L’Union compte 975 membres productrices de tout âge et vise à contribuer à l’auto-promotion de ses membres et au renforcement de leur position dans la filière par la concertation, à l’adoption d’un code de bonne conduite sur la qualité des produits et à la participation aux réflexions et actions de relance de la filière karité au Burkina Faso. Elle est impliquée dans diverses activités dont la collecte et la transformation des noix de karité en amandes et en beurre, la production du savon à base de karité et la commercialisation des amandes, du beurre et des savons. Elle s’investit aussi dans la formation sur différents sujets dont les techniques de collecte et de traitement, la tenue de documents comptables, les techniques de fabrication du savon, la préparation et l’animation des réunions, la tenue de documents statutaires, la compréhension des rôles et responsabilités de chacune et la sensibilisation aux notions nécessaires à la vie associative.

L’organisation est structurée autour d’une Assemblée Générale comprenant des représentants des divers groupements et d’un bureau composé de treize membres qui se partagent diverses fonctions : présidence, secrétariat, information et vie associative, trésorerie, formation, commercialisation et relations extérieures. L’Assemblée générale doit se réunir une fois par année (jusqu’à présent, celle-ci ne l’a fait qu’une seule fois lors de la fondation de l’union), tandis que le bureau doit se renouveler aux trois ans et se rencontrer tous les trois

---

<sup>79</sup> Voir l’annexe 2 pour la situation de l’Union au sein du marché du karité.

mois. L’union est régie par la loi 14 du Burkina et chaque groupement est structuré en vertu de ses statuts et règlements internes (devant aussi respecter la loi 14).

L’union peut fournir environ 15-20 tonnes de beurre de karité par mois, mais l’organisation a de la difficulté à faire accepter la nécessité du travail lors de la saison sèche (chaude). Les coûts de production de l’organisation sont d’environ 1200 FCFA le kilo de beurre de karité, selon une évaluation du CECI, avec une portion majoritaire des coûts liée aux intrants (470 FCFA) et aux frais administratifs (402 FCFA) (la main d’œuvre compte pour 325 FCFA). Relativement à l’organisation de la production, lors d’une commande, le bureau se concerte et invite les groupements de l’Union à débattre des quantités que chacun produira selon ses capacités. On fixe ensuite un délai de production pour la pesée et chaque groupe apporte le beurre au siège où l’on procède à la première pesée. Si la quantité n’est pas suffisante, le groupement doit revenir pour une deuxième pesée et ainsi de suite<sup>80</sup>. Chaque groupement est donc responsable de sa partie de la commande qui est ensuite vérifiée par l’Union pour la qualité. Les marchés visés par l’organisation sont les petits et gros commerçants locaux ainsi que des partenaires extérieurs. Au niveau des exportations, l’Union fait affaire avec des commerçants du Ghana et des sociétés européennes telle SN-CITEC, une filiale d’Unilever (7,8 tonnes en 2000 et 4,5 tonnes en 2001), et Occitane (30 tonnes en 2002). L’organisation n’a toutefois pu envoyer que douze tonnes vers Occitane en 2002 (la commande ne fut pas honorée) et 30 tonnes sont prévues cette année. Au niveau des prix, SN-Citec a offert 370 FCFA/kilo en 2000 alors qu’Occitane leur donne 650 FCFA/kilo en 2002-2003 et qu’un importateur québécois, Daniel Lapointe, offre 700 FCFA/kilo en 2004. Les recettes sont partagées entre les groupements. Par exemple, sur 650 FCFA pour un kilo, environ 500 FCFA iront à la productrice si l’Union récolte le beurre (525 FCFA si la femme apporte le beurre) et les 125 FCFA restants seront consacrés aux frais de l’Union et aux surplus pour la caisse commune. Les autres revenus de l’Union sont issus des

---

<sup>80</sup> Les groupements ont la possibilité de faire des emprunts sur douze mois à la Banque Nationale de Crédit Agricole et l’Union peut donner des avances en sollicitant les acheteurs.

cotisations des membres et des groupements : 10 000 FCFA par groupement fondateur et 15 000 FCFA pour les nouveaux. Toutefois, les membres rencontrés nous ont mentionné que l'Union ne possédait pas encore de fonds de roulement et que les membres du bureau n'étaient pas payés (exception faite des frais de déplacement). Ils ont ajouté qu'un des problèmes rencontrés est qu'Occitane paye en retard.

Il existe d'autres problématiques auxquelles fait face l'organisation dont des obstacles importants au niveau associatif et productif en plus des limites environnementales relatives au karité lui-même<sup>81</sup>. Sur le plan organisationnel, on remarque un nombre élevé de femmes illettrées (ce qui fait que l'harmonisation de la production est difficile, par exemple, pour la lecture des «recettes» ou des quantités) en plus de la présence de quatre langues (Moré, Nunni Dakara et Sissila) qui rendent la traduction nécessaire et parfois laborieuse. Au niveau géographique, les femmes sont dispersées dans un rayon de 75 Km autour de la ville de Léo où se trouve le bâtiment commun ce qui rend le regroupement des membres difficile et la prise de décisions rapide compliquée : la responsabilité est alors portée principalement par les résidentes de Léo. Par rapport à la production, l'organisation fait face à une difficulté d'application des critères avec certains membres récalcitrants et des moyens techniques modestes. La production annuelle continue est aussi problématique, étant donné la disponibilité limitée du matériel et les autres obligations des femmes (familiales, entre autres). Cependant, le principal problème de l'Union, qui s'est d'ailleurs manifesté lors de notre rencontre avec l'organisation, est celui de la qualité de la production. En effet, le groupe a de la difficulté à atteindre les standards de qualité pour le beurre (humidité, acidité et propreté, entre autres) et les responsabilités face à ce phénomène ne sont pas prises. Par exemple, l'Union devait donner de la formation aux membres, mais seuls quelques-uns d'entre eux en ont reçu. De façon plus large, le nombre important des membres fait en sorte qu'on retrouve des qualités très diverses de beurre (certaines ont de l'expérience dans la production

---

<sup>81</sup> Les productrices nous ont aussi mentionné qu'en plus des problèmes relatifs aux stocks d'arbres la mode du karité, qui le rend payant, attire les hommes qui cherchent à mettre la main sur la filière (entretien #3, 17 avril 2004).

alors que d'autres en ont peu), ce qui fait en sorte que le produit final est difficile à uniformiser.

Relativement à ses réseaux externes, l'union a été appuyée par divers partenaires dans le cadre de projets particuliers : le PFFK financé par l'UNIFEM et exécuté par le CECI, le PACK du CECI, le PAF et des projets d'encadrement des Direction Provinciales Agricoles du Sissili-Ziro (DPA). Par exemple, le bâtiment actuel dans lequel les femmes peuvent stocker et produire a été financé par l'UNIFEM et réalisé par le CECI. L'organisation a aussi participé à diverses manifestations commerciales dont la Rue Marchande en 1998 à Bobo, le *Burkina Export* en 1999 à Abidjan, l'événement karité à Ouagadougou (deux fois) et les foires du beurre de Karité en 2000-2001. Finalement, bien que l'association ne soit pas encore impliquée dans le domaine du commerce équitable, cela fait partie de ses projets à court terme. En effet, 10 000 Villages (Canada) désire acheter du beurre de karité et le CECI soutient l'Union afin qu'elle soumissionne à cette offre. Toutefois, certains problèmes de qualité devront être réglés afin de faire accepter la commande et nous devrions être en mesure de connaître la réponse finale avant de faire la recherche l'année prochaine (l'Union est donc une candidate potentielle pour l'étude).

## **Conclusion : Évaluation générale des pratiques de commerce équitable, opportunités d'étude et directions de recherche**

### **1. Le cas sénégalais**

Notre court séjour exploratoire, au cours duquel nous avons pu rencontrer divers intervenants engagés dans le développement rural et la production agricole, nous amène à formuler quelques conclusions provisoires sur l'état et le potentiel de développement du commerce équitable au Sénégal. Au niveau de sa pratique, la conclusion principale est qu'il est encore généralement méconnu : ce sont principalement les intervenants externes, les ONG, instituts de recherche et universitaires, qui connaissent bien la pratique et servent de véhicules de sensibilisation, alors que la connaissance de la pratique est encore embryonnaire au niveau des responsables d'associations paysannes et inexiste, ou presque, chez les producteurs. Ainsi, bien que plusieurs partagent les mêmes constats concernant les iniquités commerciales et leurs impacts sur la situation quotidienne des producteurs, la pratique institutionnalisée du commerce équitable est encore quasi-inexistante. Pourtant, les éléments problématiques relatifs à la production agricole et la commercialisation des produits que nous ont mentionné les diverses associations paysannes rencontrées sont très proches des constats généraux du commerce équitable : problèmes de qualité des sols, prix insuffisants pour le producteur, difficultés d'accès au crédit en début de saison, partenariats souvent éphémères avec les importations de produits et prix dérisoires offerts par les intermédiaires, entre autres.

Bien que les constats concordent, certains obstacles semblent se profiler pour le développement de filières équitables sénégalaises. D'abord, de façon générale, les organisations de commerce équitable ont eu tendance, dans le domaine agroalimentaire, à viser les filières à forte valeur ajoutée qui sont peu présentes au Sénégal (exception faite du coton) (entretien #6, 21 avril 2004). Ainsi, pour développer un réseau équitable sénégalais, il faudra qu'advienne un changement au niveau des types de productions ciblées par les réseaux de l'équitable, ce qui peut-être difficile par rapport à la rentabilité. Nous croyons aussi qu'un travail sur les critères du commerce équitable devra être fait au sein des

réseaux qui ont tendance à appliquer un modèle assez uniforme d'organisations visées (les coopératives et les fédérations de producteurs). En effet, le commerce équitable a construit ses critères principalement à partir des expériences des coopératives latino-américaines, alors que le contexte sénégalais diffère. Par exemple, plusieurs paysans se retrouvent en Groupes d'Intérêts Économiques (GIE), qui sont des entreprises à but lucratif, plutôt qu'en associations ou en coopératives (OSBL) (entretien #5, 9 avril 2004). La question est de savoir s'ils seront exclus d'office du commerce équitable ou si une réflexion doit porter sur la notion d'équité au sein de micro-entreprises rurales, un peu à l'image de l'artisanat équitable. Il faudra alors penser la notion d'équité au sein de ces organisations et déterminer si l'intervention se limite aux coopératives et associations, ce qui risque de marginaliser certains producteurs sénégalais selon un intervenant rencontré (entretien #5, 9 avril 2004). Il semble que la région ouest-africaine soit oubliée des réseaux de l'équitable si on met de côté certaines cultures de rente (le cacao au Ghana, par exemple). Aussi, selon un intervenant, d'autres obstacles se profilent au niveau des organisations de commerce équitable dont l'augmentation des coûts de fonctionnement de la filière équitable (le remplacement du bénévolat par le salariat au sein des réseaux européens, par exemple), l'intervention limitée en aval (commercialisation) plutôt qu'en amont (distribution) (entretien #6, 26 avril 2004).

En ce qui concerne les producteurs et les réseaux sénégalais, certains éléments peuvent aussi expliquer la lenteur de l'émergence du commerce équitable. D'abord, nous avons constaté que les réseaux sont actuellement en période de structuration et que plusieurs d'entre eux travaillent en parallèle sans toujours connaître ce que les autres font. Aussi, certains réseaux semblent avoir un accès plus facile aux partenaires étatiques et internationaux que d'autres qui sont moins bien organisés. Le travail de renforcement organisationnel et de mise en réseau est probablement un élément préalable (ou complémentaire) à la constitution de filières équitables durables – un constat partagé par certaines ONG qui offrent un appui dans ce domaine. Sur cette question, un intervenant nous dit qu'il existe un problème de confiance envers les leaders paysans et qu'il arrive que les ONG ou les associations paysannes soient utilisées comme plate-forme carriériste

ou de valorisation sociale par certains individus (entretien #7, 26 avril 2004). Par exemple, ce phénomène peut se manifester par la création d'intermédiaires nouveaux entre le producteur et l'ONG du Nord qui sont inféodés à l'organisation plutôt que situés à l'extérieur : l'objectif de court-circuiter les intermédiaires qui est mis de l'avant par les acteurs du commerce équitable deviendrait alors problématique. Cette cassure entre certains dirigeants et la base paysanne peut devenir un problème dans le cadre d'une relation équitable qui met l'accent sur la vie démocratique des organisations, puisque, selon Ba, Ndiaye et Sonko (2002), le mouvement paysan sénégalais est miné par des questions touchant le renouvellement du leadership, de représentativité et de légitimité (p.275-277). Un autre obstacle à la constitution de réseaux équitables est le manque de moyens : la constitution d'une filière certifiée coûte cher et les paysans manquent de ressources pour assurer le stockage et d'autres éléments importants pour l'exportation de produits (le contrôle de la qualité, par exemple). Il y a d'ailleurs un travail de professionnalisation des pratiques à accomplir, puisque les critères des marchés du Nord en matière de qualité et de présentation des produits sont souvent plus sévères que ceux des marchés locaux, ce à quoi une relation équitable ne peut échapper. Certaines filières sont toutefois intéressantes pour le développement du commerce équitable dont celle de la production maraîchère dans les Niayes et la Casamance, la filière avicole qui souffre de la compétition des cuisses surgelées françaises, celle de la viande de bovin, celle de l'arachide et, finalement, celle du coton. Toutefois, plusieurs nous ont mentionné que l'approvisionnement local et national faisait encore face à plusieurs problèmes et qu'ainsi la filière équitable Nord-Sud est loin de constituer une panacée pour le Sénégal (entretiens #4, #5, #6 et #8). L'exploration de circuits de commercialisation régionaux, nationaux et sous-régionaux, pouvant être basée sur les principes de l'équitable (comme le projet en Casamance), reste probablement prioritaire pour le pays puisque les marchés urbains et locaux sont encore mal approvisionnés et la transformation des produits est quasi-inexistante. La question est donc de savoir si le commerce équitable pourrait s'inscrire dans une stratégie de consolidation du marché local et national à partir d'expérience de commercialisation équitable, mais inscrite dans une sphère locale plutôt qu'un marché d'exportation – qui peut lui être complémentaire.

Ces diverses problématiques rendent la recherche sur le commerce équitable au Sénégal intéressante puisque, malgré la quasi-inexistence de la pratique, l'étude pourra se baser sur l'expérience de l'APDJ dans la filière de l'arachide. Le choix de cette expérience est pertinent pour trois raisons principales, selon nous. D'abord, les diverses recherches portant sur le commerce équitable ont surtout porté sur la situation latino-américaine et sur le cas de filière des cultures de rente conventionnelles (cacao, café, etc). Ainsi, l'arachide équitable constitue un produit jamais étudié qui comporte certaines problématiques intéressantes relatives à cette pratique, au commerce international et à la société sénégalaise. Cette filière constitue une production coloniale ayant provoqué une certaine dépendance de l'État sénégalais, mais qui est devenue un élément important de l'économie, du mode de vie et de l'alimentation sénégalaise. L'arachide est aussi un produit qui fait face à diverses problématiques internationales dont la concurrence de substituts (huiles végétales) ainsi que des obstacles sanitaires à sa commercialisation. La production de l'arachide équitable, bien qu'elle ne fut pas certifiée dans le cas de l'APDJ, met aussi en relation divers acteurs de la société sénégalaise et reste ancrée dans le domaine «traditionnel» de l'agriculture sénégalaise. Ainsi, la filière est marquée par la présence des marabouts dans le bassin arachidier et la volonté nationale de trouver une alternative commerciale. Bref, l'arachide présente quatre niveaux d'analyse : la relation entre le produit et le marché mondial à travers l'État, les ONG du Nord et les bailleurs de fonds; la relation entre les États et les organisations paysannes; les relations entre les organisations paysannes et l'insertion de la base et du contexte local dans ce schéma.

Le deuxième élément d'analyse intéressant concerne l'APDJ plus particulièrement. En effet, cette ONG laïque travaille dans une des régions sénégaloises les plus religieuses marquée par la présence des marabouts dans le domaine de l'arachide, alors qu'elle propose une action laïque de démocratisation, de promotion du droit des femmes et de réintégration des jeunes talibés. De plus, un élément d'étude pertinent concerne les effets et les motifs de l'interruption d'une relation équitable qui «promet» pourtant un engagement à long terme avec les producteurs. Le cas de l'APDJ pourra alors nous donner des éléments d'analyse sur la relation autonomie/dépendance entre le Nord

et le Sud au sein du réseau équitable. Finalement, au moment de notre rencontre avec l'organisation, celle-ci était à la fin d'une réflexion portant sur les directions à prendre et le bilan de ses activités. Ces conclusions et les nouvelles orientations (une approche par programme plutôt que par projet) seront très intéressantes à étudier pour les aspects de la recherche qui portent sur les transformations institutionnelles induites par le commerce équitable.

Le dernier élément d'intérêt académique concerne le Sénégal plus globalement. En effet, ce pays reste encore marginal dans la filière équitable, mais ses réseaux paysans nationaux sont en pleine structuration. La tenue de la Rencontre Internationale de Dakar en 2005 constituera alors un événement permettant la consolidation des réseaux et, potentiellement, la création de filières équitables au Sénégal. L'étude de l'expérience de l'APDJ pourra aussi se révéler utile pour de potentielles expériences à mettre en place dans ce pays. Bref, bien que nous n'ayons qu'un seul cas d'étude possible dans ce pays, cela nous offre l'opportunité d'étudier une expérience en la situant dans une dynamique plus large où les réseaux de l'équitable sont en constitution dans ce pays. Ainsi, il existe une possibilité d'avoir accès aux processus de création de réseau dans le cas d'un pays marginalisé dans le domaine de l'équitable, ce qui constitue une occasion rare d'étude. À partir de l'étude de l'ADPJ et des questions particulières la concernant, nous aurions alors la possibilité d'élargir la problématique à la situation sénégalaise dans l'équitable.

## 2. Le cas burkinabé

De façon générale, les pratiques du commerce équitable institutionnalisées sont plus présentes qu'au Sénégal, mais elles sont cependant très récentes et en nombre limité. La problématique de développement de cette pratique au Burkina Faso semble similaire à celle que l'on a observée pour le Sénégal. D'un côté, les acteurs du Nord qui pratiquent le commerce équitable ont, jusqu'à maintenant, laissé de côté les pays de l'Afrique de l'Ouest qui possèdent peu de cultures à forte valeur ajoutée. Aussi, les critères de fonctionnement du commerce équitable devront être adaptés à la réalité légale des associations, dont certaines se sont constituées en GIE plutôt qu'en

coopératives. On remarque que les réseaux de commerce équitable suivent les mêmes tendances que le marché conventionnel, c'est-à-dire que les anciens pays coloniaux sont généralement les plus représentés sur le terrain et que les exportations conventionnelles sont dirigées vers eux. Du côté de la population burkinabée, celle-ci souffre de certains blocages qui limitent le développement du commerce équitable. D'abord, la situation géographique enclavée du pays, en plus des tracasseries administratives qui rendent le coût des exportations très élevé (surtout pour les quantités restreintes). Une personne rencontrée sur place nous mentionnait aussi certains obstacles qui émanent des réseaux paysans eux-mêmes : le problème d'information aux producteurs, le peu d'expérience de commercialisation des produits, la difficulté de respect des engagements, le problème de production collective relativement au respect des délais et de la qualité et un problème d'engagement associatif ou de création d'un intérêt collectif (entretien #6, 20 avril 2004). Aussi, les réseaux paysans et les mouvements sociaux commencent tout juste à s'internationaliser et à créer des liens transnationaux. Finalement, le Burkina Faso ne possède pas, à part le karité, le coton et le maraîchage, de produits spécifiques pouvant faire l'objet d'exportation à grande échelle. Toutefois, avec l'ouverture vers des partenariats sous-régionaux et des participations aux événements sociaux, tel le Forum Social du Mali en mars 2004, les mouvements burkinabés s'engagent sur la voie d'un réseautage transnational qui pourra faciliter le développement de la pratique du commerce équitable dans ce pays. Finalement, le Burkina Faso possède aussi un certain nombre d'expériences intéressantes dans le domaine de la production biologique (Songtaaba est la plus connue) sur lesquelles il serait possible de tabler pour construire une dynamique de commerce équitable plus élargie.

Au niveau de la recherche dans ce pays, nous avons ciblé deux filières intéressantes comprenant trois organisations<sup>82</sup> qui pourront être étudiées. Le Burkina Faso, de façon générale, est un pays à retenir pour

---

<sup>82</sup> Dans le domaine du karité, il existe aussi une autre organisation travaillant avec le CECI qui est engagé dans la commercialisation de savons équitables. La savonnerie des groupements Naam Basnéré Yam Leende, situé à Ouahigouya et créé en 1986, est impliquée avec le CECI, Oxfam Belgique et le Centre Écologique Albert Schweitzer dans un projet de commercialisation de savons équitables.

l'étude du commerce équitable, puisque cette dynamique est très récente et qu'elle touche deux filières fort différentes. En effet, la filière mangue pourrait être qualifiée de «moderne» et elle est dominée par des hommes. De plus, les mangues équitables sont un produit inscrit dans la filière certifiée du commerce équitable et appartiennent donc à sa branche plus institutionnalisée. Au niveau de l'organisation de producteurs ciblée, le contexte actuel favorise une étude des transformations organisationnelles induites par le commerce équitable, puisque celles-ci comptent procéder à des restructurations au cours de la prochaine année, étant donné que la dynamique associative connaissait certains problèmes. Dans le domaine du karité, la filière en tant que telle est intéressante, puisqu'elle constitue une filière atypique du commerce équitable (entre l'agriculture et l'artisanat) et qu'elle est composée exclusivement de femmes qui doivent souvent cumuler tâches agricoles, ménagères et activités commerciales. D'ailleurs, la dynamique contemporaine homme/femme qui s'élabore dans la filière est intéressante puisque le karité a toujours constitué un produit méprisé par les hommes qui, aujourd'hui, commencent à s'intéresser aux bénéfices potentiels et à vouloir reprendre en main la production, ce qui crée certains conflits. Aussi, le karité est un produit spécifique à la sous-région et au Burkina, il constitue une production porteuse de développement, ce que l'État a reconnu dans son Projet Karité. Finalement, c'est un produit porté par des acteurs «traditionnels»<sup>83</sup> et des circuits de commercialisation inscrits dans une dynamique historique, ce qui diffère des mangues qui sont commercialisées par des producteurs associés pour leurs intérêts mutuels plutôt que leur proximité géographique ou leurs liens affectifs.

---

<sup>83</sup> Lorsque nous utilisons le terme acteurs ou circuits traditionnels, nous faisons référence au fait que les acteurs du karité sont constitués en réseaux bien établis et qu'ils sont plutôt fermés en dehors de leurs participants (selon une intervenante interrogée). D'ailleurs, selon un intervenant, cela peut causer un problème au niveau de la recherche : en effet, les unions et groupements visités ont accepté de se confier à nous et d'ouvrir leurs livres, mais c'est probablement parce que nous étions accompagnés de membres du CECI qui travaillent avec elles depuis longtemps et qui a bâti une relation de confiance (entretien #6, 20 avril 2004). Dans le cas d'un étudiant/e qui procéderait seul/e à la recherche, l'accès à certaines informations risque d'être plus difficile.

### 3. Quelques voies de recherche à explorer

Nous croyons que deux choix d'études s'offrent à nous concernant le Sénégal et le Burkina Faso. D'abord, nous pensons qu'il serait pertinent de choisir une filière inscrite dans les réseaux plus «traditionnels» (arachide ou karité) et de la comparer à la filière moderne des mangues. Par rapport au premier choix, deux possibilités sont offertes. D'un autre côté, il serait possible de prendre une filière dans chacun des pays (arachide et mangues) afin de comparer les deux situations nationales relatives au commerce équitable. Les situations relatives au commerce équitables rencontrées lors de notre séjour exploratoire nous porte à confirmer leur intérêt comparatif face à l'Amérique latine qui ont des filières équitables plus établies, qui portent en elles d'autres problématiques. Aussi, ce choix nous permettra de comparer les deux types de filières, qui posent généralement des problématiques différentes puisqu'il y a une expérience récente (mangues) face à une autre qui fut arrêtée subitement (arachides). De l'autre côté, il serait aussi pertinent de limiter l'étude des pratiques du commerce équitable au Burkina Faso seulement (en étudiant le karité et les mangues) et d'utiliser une approche plus indirecte par rapport à la situation sénégalaise, ce qui nous servirait alors d'instrument de comparaison entre un pays où les dynamiques sont en émergence, mais quasi-inexistantes (Sénégal) et, un autre, où elles sont présentes, quoiqu'en nombre limité (Burkina Faso). Le choix d'un seul pays limiterait alors la portée de l'étude, mais faciliterait sa conduite au niveau opérationnel. Au-delà du simple intérêt de recherche lors de la sélection des cas d'études, certains facteurs devront aussi être pris en compte dont la disponibilité des associations et leur niveau d'activité, selon la période. En effet, alors que la personne qui conduira la recherche ne devra pas constituer un fardeau pour une association en pleine période de production, elle devra toutefois faire la recherche lors de moments d'activité de celle-ci puisqu'à la saison sèche, il sera difficile d'avoir accès aux membres et d'observer les pratiques.

Avant d'effectuer l'étude de terrain, nous avons identifié certaines tâches qui devront être préalablement faites. D'abord, il serait intéressant de parcourir les journaux nationaux du Sénégal (les cinq ou dix dernières années) afin de vérifier s'il est fait mention du commerce

équitable et de quelle façon. Une fois sur le terrain, il sera d'ailleurs important de récolter le maximum de documentation écrite produite par les organisations rencontrées et qui portent sur le commerce équitable. Une seconde tâche sera de continuer la recherche bibliographique portant sur l'agriculture des deux pays et leurs réseaux paysans. La documentation portant sur le commerce équitable au Sénégal et au Burkina Faso étant presque nulle, il faudra donc pousser l'investigation vers des thématiques qui lui sont reliées. Deux éléments devraient, selon nous, être étudiés. D'abord, il serait intéressant de chercher des informations portant sur les ONG du Nord impliquées dans le domaine du commerce équitable (CECI, Oxfam, GRET, etc.) afin d'obtenir une synthèse des divers projets accomplis dans ces régions et de leur approche générale. Cela nous permettra ensuite de faciliter l'analyse de leurs relations entre elles une fois sur le terrain. De plus, des informations sur certaines organisations devraient être cherchées dont le CNIA dans le domaine de l'arachide au Sénégal et le Cercle des sécheurs au Burkina Faso. Aussi, il serait pertinent de se documenter sur le sommet de Cancun et ses effets dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, puisqu'il nous a semblé être un élément déclencheur d'un certain intérêt envers le commerce équitable, tant au sein des acteurs gouvernementaux, universitaires, qu'associatifs. Finalement, au niveau opérationnel, il faudra prendre directement contact avec les associations qui seront sélectionnées pour l'étude (et les ONG du Nord les appuyant) afin de déterminer le moment le plus propice et les modalités d'accomplissement de l'étude de terrain.

## Bibliographie

- AMNISTIE INTERNATIONALE. (2003). *Rapport 2003*, Éditions francophones, Paris.
- APDJ. (1996). Guide de prévention et de lutte contre l'aflatoxine sur les arachides, Diourbel, 9 p.
- APDJ. (2003). *Présentation*, Document public, Diourbel.
- ASSOGBA, Yao. (1998). *Afrique noire : démocratie, développement et mouvement associatif*, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais, Gatineau.
- BA, Cheik Oumar, NDIAYE, Ousmane et Mamadou Lamine SONKO. (2002). «Le mouvement paysan (1960-2000)», », dans DIOP, Momar-Coumba, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, p.257-283.
- BAH, Idiatou. (2003). *Économie sociale solidaire et développement local en Afrique de l'Ouest*, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais, Gatineau.
- BANQUE MONDIALE. (2000). *Can Africa claim the 21st century?*, The World Bank, Washington.
- CCPA. (2000). *Présentation du secteur arachidier*, document public, Kaolack.
- CCPA. (2003). *Connaissance du CCPA*, Document public, Kaolack.
- CCPA. (2004). Pamphlet descriptif de l'organisation.
- CECI. (2001). «Document de capitalisation des interventions dans la filière karité au Burkina», Équipe secteur économique, Ouagadougou.
- CECI. (2004). Pamphlet descriptif de l'organisation.

- CECI. (date inconnue). La filière karité au Burkina FASO : Une richesse, des opportunités, une expertise de pointe, Ouagadougou.
- CIA. (2003). *The world factbook – Burkina Faso* : [www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/uv.html](http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/uv.html)
- CNCR. (2004). Pamphlet descriptif de l'organisation.
- COLLECTIF. (1998). *West Africa*, Lonely Planet Publications, Paris.
- COLLECTIF. (2000). *L'état du monde 2000*, La Découverte/Boréal, Montréal.
- COLLECTIF. (2002). «DOSSIER - Le monde rural dans la tourmente : La politique agricole selon Pape Diouf : Le ministre expose sa vision», *Le Journal de l'Économie*, no 328, 8 août, <http://www.pagesjaunesdusenegal.com/article29.html>
- COLLECTIF. (2002). *Atlas encyclopédique mondial*, Libre Expression, Montréal.
- COLLECTIF. (2002). *Sénégal*, Lonely Planet Publications, Paris.
- CONGO Youssoufou. (1997). «Le financement de l'économie sociale au Burkina Faso», *ADA Dialogue*, numéro 3 : <http://www.globenet.org/horizon-local/ada/9731.html>
- DABOUÉ, Julien. (2004). *Burkina Faso : Une dette allégée de moitié, mieux gérée*, [http://www.adeanet.org/newsletter/fr\\_latest/05.html](http://www.adeanet.org/newsletter/fr_latest/05.html)
- DADJO, Crépin Hilaire. (2000). «La colère des gens de la brousse», *Le courrier de l'UNESCO*, septembre : [http://www.unesco.org/courier/2000\\_09/fr/doss24.htm](http://www.unesco.org/courier/2000_09/fr/doss24.htm)
- DAFFÉ, Gaye. (2002). «La difficile réinsertion du Sénégal dans le commerce mondial», dans DIOP, Momar-Coumba, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp.67-80
- DAHOU, Tarik. (2002) «De l'encadrement à la libéralisation : Les pouvoirs locaux se réapproprient le développement rural», », dans DIOP, Momar-Coumba, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp.227-254

- DIENG, Cheikh Tidiane. (2004). «La SONACOS fausse le jeu et les producteurs trinquent», *Canal Rural*, Organe trimestriel d'information du CNCR.
- DIOUF Mamadou et Abdou SALAM FALL. (2000). «La société civile en Afrique de l'Ouest: configurations et défis», *Économie et solidarité*, Vol. 31, no 2, pp.82-109
- DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE LA SISSILI. (2004). *Fiche signalétique de l'Union de la Sissili-Ziro*, Léo, Burkina Faso.
- DURUFLÉ, Gilles. (1999). Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Douze ans d'ajustement structurel, Karthala, Paris.
- ELIMANE FALL, Pape. (2004). *Quand la graine oléagineuse perd pied à Saloum*, Observatoire Kaolack, Aid transparency : <http://www.aidtransparency.org/francais/articleune.cfm?vararticle=495>
- FALL, A.S., L. FAVREAU et G. LAROSE. (2004). *Le Sud et le Nord dans la mondialisation, quelles alternatives?* Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.
- FALL, Abdou Salam et Cheik GUÈYE. (2003). Derek ak ngerem. Le franc, la grâce et la reconnaissance. Les ressorts d'une économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Série recherche no. 26, Université du Québec en Outaouais, Gatineau.
- FALL, Abdou Salam et Louis FAVREAU. (2003) «Création de richesses en contexte de précarité : une comparaison Sud-Sud (Afrique et Amérique latine) et Nord-Sud (Canada, et Europe, Afrique et Amérique latine)», *Économie et Solidarités*, Vol. 34, no.1.
- FALL, Abdou Salam et Omar SAIP SY. (2003). *Les économies ouest-africaines dans un contexte de mondialisation*, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais, Gatineau.
- FALL, Abdou Salam. (2002). *Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine*, Cahier de la Chaire de

- recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais, Gatineau.
- FAURÉ, Yves-A et Pascale LABAZEE. (2000). «Introduction générale», dans FAURÉ, Yves-A et Pascale LABAZEE. *Petits patrons africains. Entre l'assistance et le marché*, Paris, Karthala, pp.1-26
- FAURÉ, Yves-A. et Jean-Baptiste ZETT. (2000). «Cadre des activité et structure du secteur privé : évolutions burkinabées», dans FAURÉ, Yves-A et Pascale LABAZEE. *Petits patrons africains. Entre l'assistance et le marché*, Paris, Karthala, pp.27-76
- FAVREAU, Louis et Lucie FRÉCHETTE. (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et coopération internationale*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 286 p.
- FAVREAU, Louis. (2004). «Qu'est-ce que l'économie informelle, l'économie populaire et l'économie sociale et solidaire ? Quelques paramètres de base et références», dans FALL, FALL, A.S., L. FAVREAU et G. LAROSE. (2004). *Le Sud et le Nord dans la mondialisation, quelles alternatives?* Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, pp.1-4.
- FONGS. (2003a). La Fédération des ONG du Sénégal : une dynamique paysanne, document public.
- FONGS. (2003b). La Fédération des ONG du Sénégal : une vision, deux outils : les FAIR et le PARAD, document public.
- FORUM DES PEUPLES. (2003). *Déclaration finale Siby*, [http://www.abcburkina.net/vu\\_vu/vu\\_24.htm](http://www.abcburkina.net/vu_vu/vu_24.htm)
- GAYE, Serigne Bamba. (1999). «L'économie sociale et le secteur informel face au développement des inégalités au Québec, au Sénégal et au Congo : Essai d'analyse et d'interprétation», dans SAUCIER, Carol, *L'économie sociale en question : expériences et études de cas*, Groupe de recherche et d'interventions régionales, Chicoutimi, pp.137-147.
- GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO. (2004) «Aspects du développement durable référant aux ressources naturelles au burkina

faso».

<http://www.un.org/esa/agenda21/natinfo/countr/burkfaso/natur.htm>

GUEYE, Cheik. (2002). *Touba, la capitale des Mourides*, Karthala, Paris, 532 p.

GUEYE, Djibril. (2002). *Les ONG africaines, l'ajustement structurel et l'économie solidaire. Le cas du Sénégal*, <http://ecosol.socioeco.org/documents/7senegal.htm>

GUEYE, Ousmane.(2003). Les MPE agroalimentaires au Sénégal : entre privé capitaliste et social solidaire dans une contexte de précarité, Programme création de richesse en contexte de précarité (CRCP).

JAFFRELOT, C. (2000). Démocraties d'ailleurs. Démocraties et démocratisation hors d'Occident. Paris, Karthala.

LATOUCHE, Serge. (1996). «Entreprenariat informel ou stratégie collective de survie conviviale?», dans LALÈYÈ, Issiaka-Prosper et (al.). *Organisations économiques et cultures africaines. De l'homo oeconomicus à l'homo situs*, L'Harmattan, Bruxelles, pp.129-141

LAUTIER, B. (1994). *L'économie informelle dans le tiers monde*. Paris. La Découverte.

MARPEAU, H. (2003). «Organisation administrative», Tour d'horizon du Sénégal : <http://safara.chez.tiscali.fr/index.html>

MBODJ, Mohamed. (1992). «La crise trentenaire de l'économie arachidière», dans DIOP, Momar Coumba, *Sénégal : trajectoires d'un État*, Dakar, Codesria.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. (1999). Règlement intérieur du groupement Laafi du secteur No.1, Burkina Faso.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES. (2002). «Étude de marché des dérivés de fruits et légumes dans les régions de Bobo et Tenkodogo : rapport final», *Statistika*, Burkina Faso.

NDIAYE, Mouhamet Lamine. (2003). «Editorial», Bulletin de campagne, Oxfam International, Décembre, no.4 , p.1.

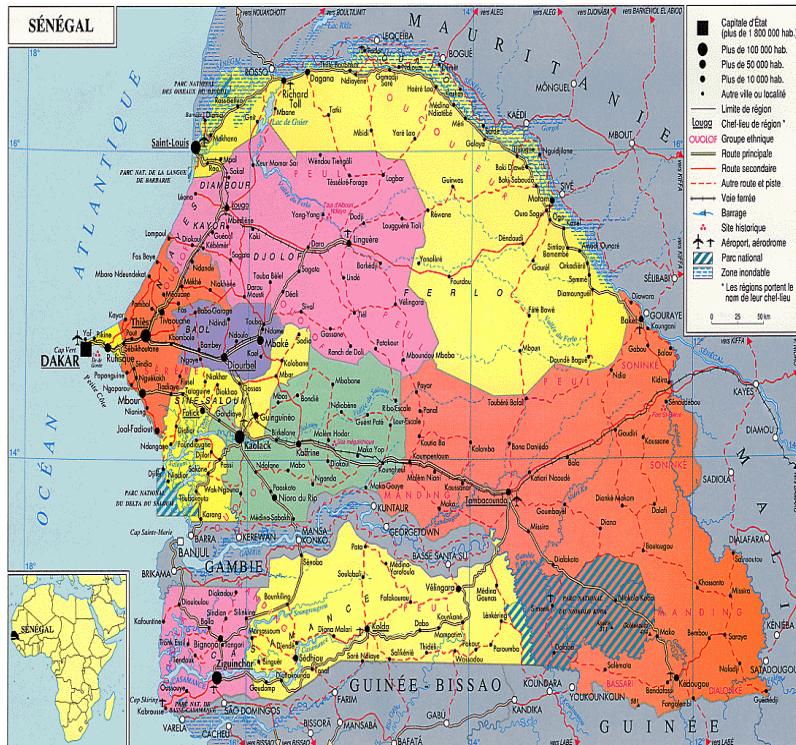
- NDIAYE, Sambou. (2003). «Économie populaire et développement local au Sénégal : État des lieux et perspectives», dans Collectif, *Création de richesses en contexte de précarité : l'expérience de l'Afrique de l'Ouest*, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Université du Québec en Outaouais, Gatineau.
- NDIAYE, Tacko et Astou NDIAYE. (2003). «Renforcement des capacités économiques des femmes dans la filière karié : l'expérience de l'UNIFEM au Burkina Faso et au Bénin», *Nouvelles de campagnes*, Oxfam, Bulletin de la campagne Afrique de l'Ouest, janvier, no.2, p.11.
- RADI. (2003). Pamphlet descriptif de l'organisation.
- RIDDE, Valéry. (2003). « Fees-for-services, cost recovery, and equity in a district of Burkina Faso operating the Bamako initiative », Bulletin of the WHO, 81 (7).
- RIPESS. (2004). Pamphlet descriptif de l'organisation.
- ROPPA. (2004). Pamphlet descriptif de l'organisation.
- SANJURJO, Dante. (2003). «L'intermédiaire : entretien», *Politis*, 30 octobre, p.27
- SINKA, François. (2003). Rapport d'audit opérationnel et plan d'affaire du groupement Laafi, Tenkodogo, Burkina Faso.
- SIRIMA, Bisiri et Célestin MONGA (Dir.). (2001). *Burkina Faso : Compétitivité et croissance économique*, Banque Mondiale et Ministère de l'économie et des finances du Burkina Faso.
- SOULAMA, Souleymana. (2003). «Le groupement villageois : pertinence d'une organisation d'économie sociale au Burkina Faso», *Économie et Solidarités*, Vol. 34, no.1, pp.136-155.
- STOLZ, Joëlle. (1998) «Le Burkina Fait Reculer L'excision», *Le Monde Diplomatique*, Septembre.
- TON, Peter. (2001). Production cotonnière et conditions de vie en milieu rural en Afrique de l'ouest, Oxfam et ENDA, Dakar.

- TOURÉ, Seydou Nourou. (2002). «Tendances et perspectives de l'agriculture», », dans DIOP, Momar-Coumba, *La société sénégalaise entre le local et le global*, Paris, Karthala, pp.189-218.
- VILLERS, Gauthier de. (1996). «Informel et développement. Contribution à un débat», dans LALÈYÊ, Issiaka-Prosper et (al.). *Organisations économiques et cultures africaines. De l'homo oeconomicus à l'homo situs*, L'Harmattan, Bruxelles, pp.67-81.
- ZAOUAL, Henry. (1996). «Le paradigme relationnel des organisations économiques africaines», dans LALÈYÊ, Issiaka-Prosper et (al.). *Organisations économiques et cultures africaines. De l'homo oeconomicus à l'homo situs*, L'Harmattan, Bruxelles, pp.37-51
- ZETT, Jean-Baptiste. (2003). *Contribution de l'économie populaire à une économie urbaine au Burkina Faso*, Université de Ouagadougou, Unité de formation et de recherche/sciences économiques et gestion.





## **Carte 1 : Géographie du Sénégal**



Source :

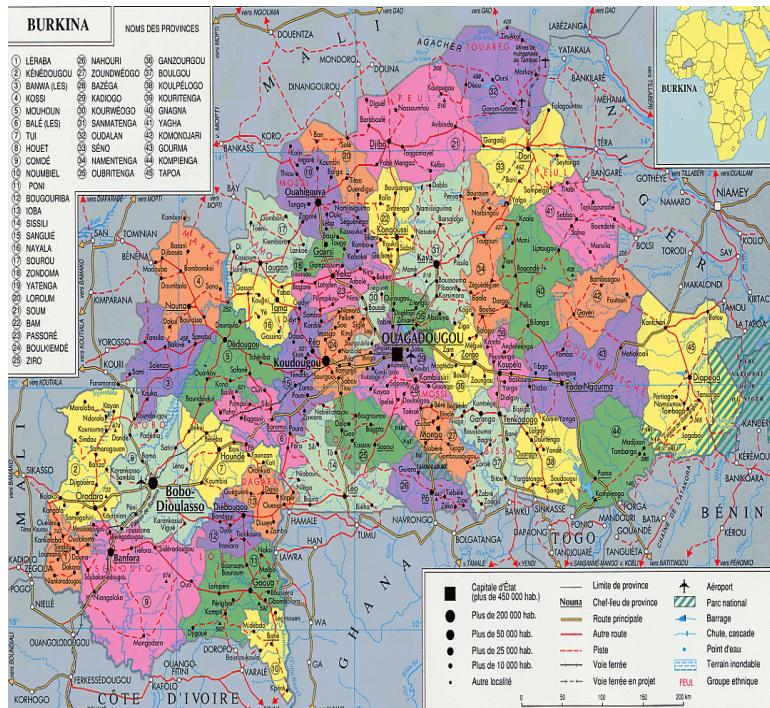
[www.izf.net/izf/Documentation/Cartes/Pays/supercartes/s%C3%A9ries/C%C3%A9leste.htm](http://www.izf.net/izf/Documentation/Cartes/Pays/supercartes/s%C3%A9ries/C%C3%A9leste.htm)

Carte 2 : Les neuf régions administratives au Sénégal



Source : <http://safara.chez.tiscali.fr/index.html>

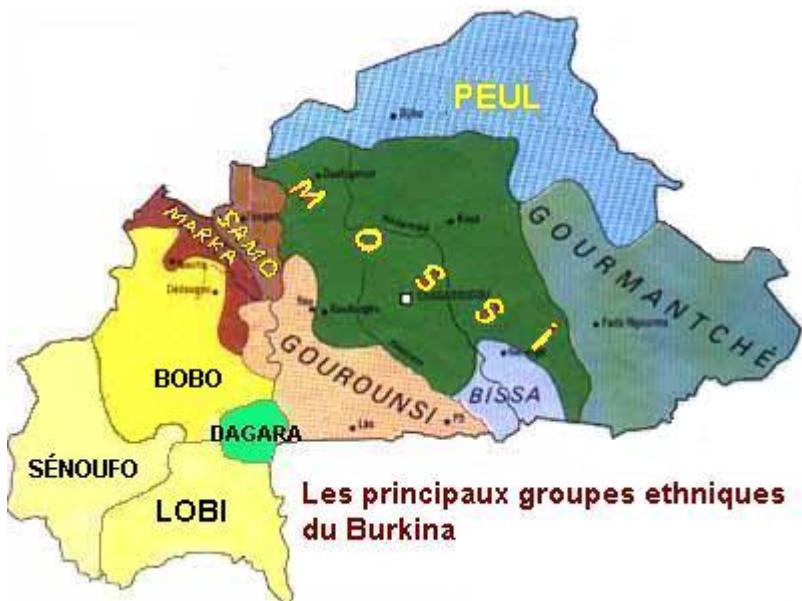
### **Carte 3: Géographie du Burkina Faso**



**Source :**

[www.izf.net/izf/Documentation/Cartes/Pays/supercartes/BurkinaFaso.htm](http://www.izf.net/izf/Documentation/Cartes/Pays/supercartes/BurkinaFaso.htm)

Carte 4 : Les ethnies au Burkina Faso



Source : <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/burkina.htm>

## **Annexe 1 : Grille contextuelle des études de cas**

# **1- Description de l'environnement historique, économique, politique et social de la région étudiée**

## **1.1. Aspects politiques et administratifs**

### **1.1.1 Échelle nationale**

- Historique et évolution politique générale du pays et de la région d'étude (types de régime politique, etc.);
- État général de la démocratie et de la participation citoyenne;
- Existence et importance relative des services publics de base (santé, éducation, sécurité sociale, aide agricole, etc.).

### **1.1.2 Échelle régionale**

- Description de l'environnement politique local;
- Description générale des dynamiques entre institutions locales : quels acteurs sont impliqués dans le développement local et quel est le type de relations qui existent entre ces organisations et avec l'État;
- Insertion des associations et coopératives dans la politique locale.

## **1.2. Portrait économique du pays, de la région et de la localité**

### **1.2.1 Généralités**

- Description générale de l'économie du pays (données socioéconomiques, marché du travail, PIB/habitant, croissance annuelle, productions principales, etc.).
- Les caractéristiques de l'économie locale : Données socioéconomiques générales de la localité, les flux commerciaux principaux, les principales productions agricoles de la localité, types et état des infrastructures (communication, routier, etc.);
- Description générale de l'environnement économique (l'importance relative du privé, du public, de l'informel et des associations).

### **1.2.2 La place de l'informel et du populaire**

- Bref historique de l'évolution des pratiques d'économie populaire;

- Place de l'économie populaire contemporaine (mutuelles, tontines, coopératives, etc.);
- Typologie des pratiques dans la dernière décennie
- Attitude étatique générale vis-à-vis des initiatives associatives et organisationnelles (statuts légaux, aides ou conflits?, etc.). Plus particulièrement celles de commerce équitable. S'il y a lieu, type d'appuis de l'État aux coopératives, ONG ou associations (financier ?, ressource humaine (compétence) ?, appui technique et autres ?).

### **1.3 Portrait socioculturel de la région**

- Portrait culturel global du pays et rapport de la région au reste du pays (composition sociale, ethnique et religieuse). Particularités de cette région et des acteurs étudiés?;
- Modèles généraux d'organisation des associations ou organismes (Basés sur la connaissance et les relations, la famille, la religion, le groupe ethnique, la compétence, etc.?). Par exemple, place des confréries religieuses ou de l'Église, le cas échéant;
- Place et composition des mouvements sociaux et organisations impliquées dans l'économie informelle, l'économie populaire et le militantisme socio-économique (pauvreté, agricole, etc.).

### **1.4 Place des institutions internationales**

- Bref historique des politiques internationales de développement (PAS, par exemple) avec une emphase sur les dernières décennies et sur la production étudiée;
- Évaluation de la marge contemporaine de manœuvre de l'État dans l'élaboration de politiques publiques de sécurité sociale ou d'aide agricole;

## **2- Les mouvements sociaux et le commerce équitable dans cette région**

### **2.1 Généralités**

- Description de la place et des activités des mouvements sociaux (syndicats, organismes de coopération ou ONG) locaux qui investissent le champ économique;
- Situation de ces organisations au sein de l'économie informelle ou populaire;
- Place et importance du commerce équitable au sein de ces pratiques.

## **2.2 Le commerce équitable**

- Description générale des acteurs du commerce équitable (nombre, situation géographique, type de production, etc.);
- Échelles et réseaux sociaux impliqués dans cette pratique (appuis, participation directe, promotion, etc.). Réseaux régionaux ou nationaux? organisations internationales impliquées sur place? etc.;
- Part de la production agroalimentaire équitable de la région.

## **2.3 Production équitable étudiée**

- Historique général de la production étudiée : les programmes d'aide du gouvernement pour cette ressource, les problèmes majeurs auxquels elle fait face, etc.;
- Le tournant équitable (période, nombre d'organisations, relation au gouvernement, etc.);

## **3- Profil des entreprises visitées et présentation des principaux acteurs**

### **3.1. Description générale des coopératives visitées**

#### **3.1.1 Identification des coopératives, associations ou organismes**

- Historique général (conditions d'émergence, etc.);
- Type de production et de produits : en amont (financement)? en aval (commercialisation)? Situation dans le marché ?;
- Données économiques disponibles (états financiers, investissements, rentabilité, coûts de production);

- Part de la production dirigée vers le marché équitable et certification (par qui, depuis quand, etc.?);
- Description physique générale des lieux de production.

### 3.1.2 Administration de la coopérative, de l'association ou de l'organisme

- Forme légale d'entreprise : coopérative, groupement associatif ou autre. Description générale des modes d'organisation;
- Nature de l'entreprise (Type ethnique, type familial, type anonyme, reliée à un parti politique, etc.);
- Description générale de la structure administrative et de la vitalité démocratique en son sein.

### 3.1.3 Producteurs de la coopérative

- Nombre, caractéristiques sociales générales (genre, origine ethnique, etc.), localisation géographique, données économiques (propriétaires de terre, grandeur, volumes moyens de production, etc.), données sociales (inscription dans les réseaux locaux [politiques, familiaux, ethniques, etc.]). Statuts (membres, employés, etc.). Autres participants? (famille, sous-traitants, etc.);
- Type de représentation des producteurs (prises de décisions collectives). Importance de la participation de ceux-ci.

### 3.1.4 Retombées

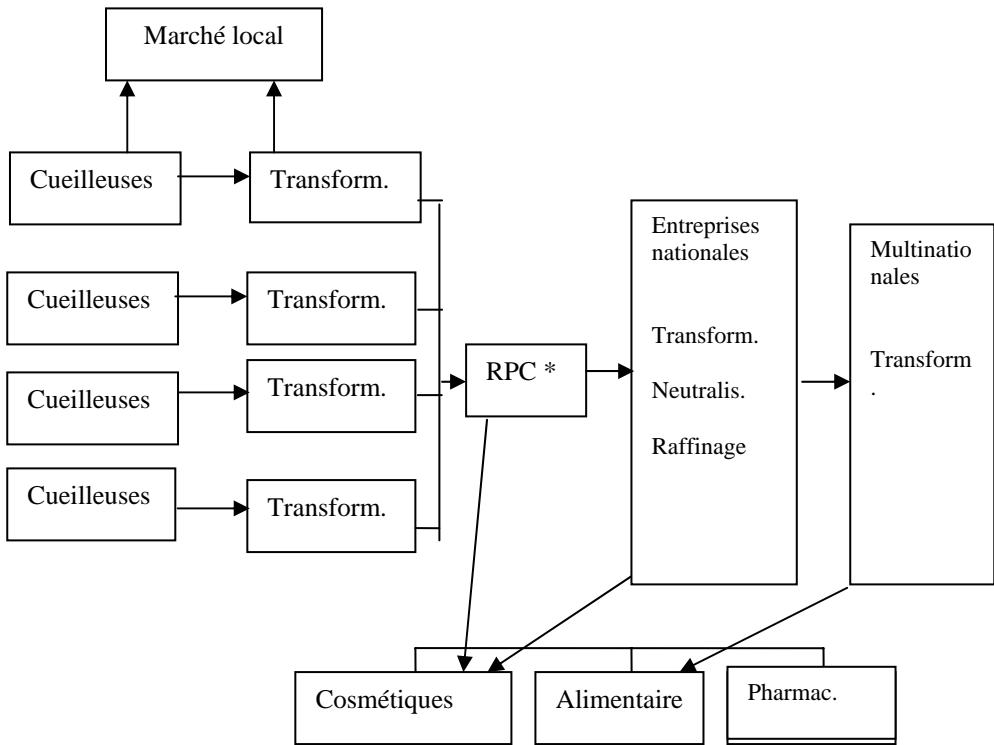
- Première évaluation des retombées du commerce équitable chez les producteurs visités et dans leur communauté.

## 4- Identification préalable des réseaux externes des entreprises visitées

- 4.1 Relations avec les autres entreprises (productions et distributeurs, économie informelle);
- 4.2 Relations avec le réseau financier (réseau local et le financement au sein de l'organisation de commerce équitable);

- 4.3 Relations avec le réseau du commerce équitable et insertion dans ce réseau (statut, durée, implication de la part des producteurs, dépendance ?, etc.);
- 4.4 Relations avec les ONG (locales et internationales);
- 4.5 Relation avec les gouvernements : Financement étatique ? Support ? Conflit ? etc.

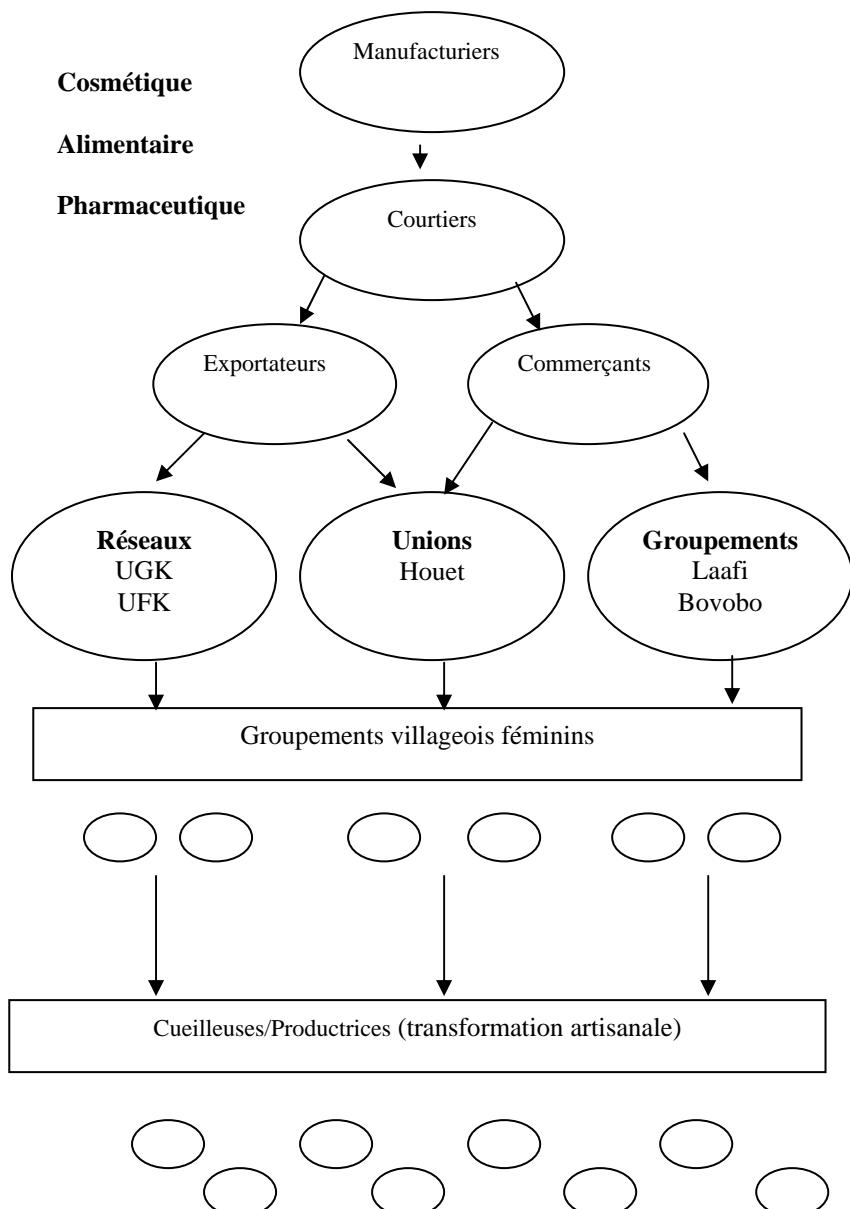
## **Annexe 2 : Marché d'exportation du karité**



**Source :** MATTE, S et F. TRAORÉ. (2002). «Structuration équitable de la filière karité : se centrer sur les marchés porteurs», CECI, p.4.

\* : Réseaux des organisations aux fins de production et de commercialisation

### **Annexe 3 : Filière Karité au Burkina Faso (CECI)**



## **Annexe 4 : Liste des contacts**

**1) Sénégal  
DAKAR**

RIPESS  
6112 Point E  
OUSMANE Gueye (membre de l'IFAN et du RIPESS)  
[ousgueye@yahoo.fr](mailto:ousgueye@yahoo.fr)  
646-0299  
Coumba Siby  
[Dk2005@sentoosn](mailto:Dk2005@sentoosn)  
825 8590  
Thierno  
[Dk2005@sentoosn](mailto:Dk2005@sentoosn)

Oxfam Grande-Bretagne et États-Unis  
Mouhamet Lamine Ndiaye (GB)  
[mlndiaye@oxfam.org.sn](mailto:mlndiaye@oxfam.org.sn)  
865-1300  
824-5898  
Sally Baden (USA)  
[sbaden@oxfam.org.sn](mailto:sbaden@oxfam.org.sn)  
865-1302

Madame BAH  
BP 16735  
Dakar-Fann  
Villa Nafissatou  
Amitié 2  
No 4018  
Tél : 653 7350 (cell) ; 824 8104

CECI Dakar  
Adama : [adamao@ceci.ca](mailto:adamao@ceci.ca)  
Idiatou Bah : [idiatoubah@hotmail.com](mailto:idiatoubah@hotmail.com)  
Sylvain Matte : 864-0531

Alexis Anouan  
PEACE  
555-4264

[alexisanouan@voila.fr](mailto:alexisanouan@voila.fr)

Guillaume Duteurte  
Institut Sénégalaïs de Recherche Agricole  
Bel-Air  
Tél :221-544-2730

Cécile Broutin  
Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques  
Dakar Liberté  
21-832-3310 ou 832-1748

Jacques Faye  
Professeur de sociologie  
Bur : 842-1488  
Port : 585-3193 ou 680-8863

### **Autour de Dakar :**

Fédération des producteurs maraîchers des Niayes  
BP 308 Rufisque  
836 6661  
Diery GAYES  
Keur Mossar  
[Diery\\_gaye@hotmail.com](mailto:Diery_gaye@hotmail.com)  
684-1528  
837-7108

### **Thies :**

Alexandre Diouf  
CECI Thiès  
[alexandre@sntoo.sn](mailto:alexandre@sntoo.sn)Union des Groupements Paysans des Niayes  
Pathe Dia  
647 2462

951 1237 (Fongs)  
[fongs@sentoo.sn](mailto:fongs@sentoo.sn)

Association Sénégalaise Pour l’Agriculture Biologique  
Villa N 128  
[aspab@sentoo.sn](mailto:aspab@sentoo.sn)  
951-2056

Fédération des ONG du Sénégal (FONGS)  
Melik Diop  
[fongs@sentoo.sn](mailto:fongs@sentoo.sn)  
951-1237

Union des Groupements Paysans Maraîchers  
Fall Ndiakhate  
[ugpm@sentoo.sn](mailto:ugpm@sentoo.sn)  
955-513  
550-8907 (cell.)

**Diourbel :**

Association Pour le Développement Jeunesse  
Tél : 971 1716

Auberge de l’APDJ  
BP 111  
Tél : 971 17 16 ; 536 8756 (cell.)

**Kaolack :**

Cadre de Concertation des Producteurs d’Arachides  
[ccpakl@hotmail.com](mailto:ccpakl@hotmail.com)  
Tél : 941-9726  
Sidy Bah : 653-5054 ou 961 9726  
Sougou Ndiaye : 654 5062  
**2) Burkina Faso**

UFMB : Claude Ariste  
01 BP 1182  
Bobo-Dioulasso  
[claudeariste@hotmail.com](mailto:claudeariste@hotmail.com)  
[ufmb@fasonet.bf](mailto:ufmb@fasonet.bf)

Tél : 97 52 34 ou 97 52 23

Laafi  
Marie Zeba  
[Zeba.koudougoumarie@hotmail.com](mailto:Zeba.koudougoumarie@hotmail.com)  
[Laafi\\_karite@hotmail.com](mailto:Laafi_karite@hotmail.com)

Tél : 71 00 72 ou 24 75 72 (Cell.) ou 22 42 53

Ismael Zeba  
Responsable des exportations de Laafi  
TÉL (Cell) : 226 24 75 72

Jean-Baptiste Zett (RIPESS)  
Université de Ouagadougou  
[Jean.zett@univ-ouaga.bf](mailto:Jean.zett@univ-ouaga.bf)

Tel : 226 36 35 16 ou 30 73 69

CECI Burkina  
01 BP 3440  
36 90 61 (62)  
Félicité Traoré : [felicitet@fasonet.bf](mailto:felicitet@fasonet.bf) ; 21 05 70 (cell.)  
André Sauvageau : 36 29 92 ou 29 11 66 (Cell.)  
Alain Lamontagne (Groupement Naam) :  
[alainlamontagne@hotmail.com](mailto:alainlamontagne@hotmail.com) ;  
36 29 92 ou 61 57 93  
Philippe Fragnier : [philippef@ceci.ca](mailto:philippef@ceci.ca)

Groupement Naam  
BP 100  
Ouahigouya  
[cfpb@fasonet.bf](mailto:cfpb@fasonet.bf)  
55 08 55 ou 55 01 62

Songtaaba  
BP 6696 Ouagadougou 01  
[infos@songtaaba.com](mailto:infos@songtaaba.com)  
Tél : 34 19 74

Cercle des sécheurs  
André Mayabouti  
BP 3306  
Ouagadougou  
Tél : 43 69 15